

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS**  
-----

**Séance du 04 février 2026 au siège  
de la Communauté de communes**

**Nombre de délégués : 22  
Nombre de délégués en exercice : 22  
Nombre de délégués présents : 15  
Nombre de votants : 19**

**Date de convocation : 29 janvier 2026**

**Secrétaire de séance : Benoît AUBRY**

**PRÉSENTS** : Benoît AUBRY, Sébastien BENOIT-GUYOD, Annie BERTHET, Robert BONNEFOY, Dominique BONNEFOY-CLAUDET, Antoine DELACROIX, Delphine GALLOIS, Catherine GARNIER, Christiane GROS, Nolwenn MARCHAND, Christophe MATHEZ, Marc NARABUTIN, Bruno PAGET-BLANC, Michel PUILLET, Sandrine VAUFREY.

**EXCUSÉS AVEC POUVOIR** : Medhi VANDEL (pouvoir à Antoine DELACROIX), Jean-Michel VANINI (pouvoir à Michel PUILLET), Christophe VAZ-TEIXEIRA (pouvoir à Nolwenn MARCHAND), Amélie VION (pouvoir à Christiane GROS).

**EXCUSÉS** : Claire CRETIN, Philippe DEJTER, Sandrine PHILIPPE-GRENIER.

**Délibération n°2026/001  
Approbation du Procès-Verbal**

Il y a lieu de formuler les éventuelles remarques sur le projet de procès-verbal de la réunion du 10 décembre 2025. Le projet de PV est en **annexe n°1**.

Mme Christiane GROS remarque dans la note de synthèse du Conseil du 10 décembre, en question 17, l'absence des délibérations inscrites « à venir ». Et, que le Conseil n'a pas délibéré sur le contenu de ces délibérations.

M. Le Président répond que les délibérations ont été soumises au Conseil communautaire du 10 décembre en séance, ces délibérations correspondaient à la modification de la régie de l'Espace des Mondes Polaires ainsi que la création d'une sous-régie pour l'ouverture du snacking afin de pouvoir encaisser les recettes de la vente des produits alimentaires dans cet espace. Ces délibérations étaient nécessaires pour l'ouverture de l'espace en janvier.



Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **APPROUVE** à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 10 décembre 2025.


Le Président,

Le secrétaire de séance,

Nolwenn MARCHAND

M. Benoît AUBRY



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**  
**STATION DES**  
**ROUSSES**  
**HAUT-JURA**



**PROCÈS-VERBAL approuvé**  
**Séance du Conseil communautaire du**  
**10 décembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 décembre à 18h30, le Conseil communautaire légalement convoqué en séance publique s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Monsieur Nolwenn MARCHAND.

**PRÉSENTS** : Benoît AUBRY, Sébastien BENOIT-GUYOD, Annie BERTHET, Robert BONNEFOY, Dominique BONNEFOY-CLAUDET, Antoine DELACROIX, Delphine GALLOIS, Catherine GARNIER, Christiane GROS, Nolwenn MARCHAND, Marc NARABUTIN, Bruno PAGET-BLANC, Michel PUILLET, Medhi VANDEL, Jean-Michel VANINI, Sandrine VAUFREY, Amélie VION.

**EXCUSÉS AVEC POUVOIR** : Philippe DEJTER (pouvoir à Antoine DELACROIX), Christophe MATHEZ (pouvoir à Delphine GALLOIS), Sandrine PHILIPPE-GRENIER (pouvoir à Sandrine VAUFREY)

**EXCUSÉS** : Claire CRETIN, Christophe VAZ-TEIXEIRA.

**QUORUM** : 11 élus

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance de ce Conseil communautaire à 18h38. L'assemblée désigne comme secrétaire de séance : Catherine Garnier.

**Délibération n°2025/099 : Approbation du projet de Procès-Verbal**

Il y a lieu de formuler les éventuelles remarques sur le projet de procès-verbal de la réunion du 05 novembre 2025. Le projet de PV est en **annexe n°1**.

N'étant pas présente au dernier Conseil communautaire, Amélie VION s'abstient du vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **APPROUVE** à la majorité, le procès-verbal de la réunion du 05 novembre 2025.

*ABSTENTION (1): Amélie VION*



### **Délibération n°2025/100 : Convention de contribution de la SAEM SOGESTAR aux frais du service de transports collectifs Skibus**

M. Le Président rappelle que la CCSR et la SAEM SOGESTAR ont signé en 2024 une convention d'un an portant sur le versement d'une contribution annuelle de 63 600 € par la SAEM SOGESTAR au service de transport Skibus.

Les membres de la commission « FINANCES, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET NTIC » du 17 novembre 2025 proposent de renouveler cette convention pour la saison 2025-2026, pour un montant fixe de 64 000 €, montant actualisé selon la formule d'indexation du marché skibus.

Un projet de convention a été rédigé en ce sens (**annexe n°2**).

*Sortie des administrateurs de la SAEM Sogestar : Mme Catherine GARNIER, Mme Christiane GROS, M. Marc NARABUTIN, M. Bruno PAGET-BLANC, M. Michel PUILLET, M. Medhi VANDEL, Sandrine VAUFREY.*

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité **APPROUVE** cette convention et **AUTORISE** M. le Président à la signer.

*Retour des administrateurs de la SAEM Sogestar : Mme Catherine GARNIER, Mme Christiane GROS, M. Marc NARABUTIN, M. Bruno PAGET-BLANC, M. Michel PUILLET, M. Medhi VANDEL, Sandrine VAUFREY.*

### **Délibération n°2025/101 : Convention de contribution de la SAEM SOGESTAR SUISSE aux frais du service de transports collectifs Skibus**

M. Le Président explique que cette convention concerne la SOGESTAR SUISSE, filiale de la SAEM SOGESTAR, qui a versé en fonction du nombre de jours d'ouverture de la Dôle, avec un tarif pour la saison 2024/2025 de 303 € TTC le jour de circulation et 104 € TTC en cas de non circulation des navettes.

Suite à la reprise de la gestion du domaine alpin de la Dôle par la SAEM SOGESTAR, des conventions avaient été signées entre la SOGESTAR SUISSE et la CCSR pour fixer les modalités de participation financière de la SOGESTAR SUISSE au service de transport Skibus desservant la Dôle. La convention en vigueur est expirée.

Les membres de la commission « FINANCES, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET NTIC » du 17 novembre 2025 proposent de renouveler cette convention pour une unique année (pour aligner la durée sur celle de la convention évoquée à la question précédente), selon les mêmes modalités et sur les bases des tarifs actualisés selon la formule d'indexation du marché skibus, suivants :

- 104 € de participation Sogestar Suisse pour les jours de non circulation
- 305 € de participation Sogestar Suisse pour les jours de circulation

Un projet de convention a été rédigé en ce sens (**annexe n°3**).

*Sortie des administrateurs de la SAEM Sogestar : Mme Catherine GARNIER, Mme Christiane GROS, M. Marc NARABUTIN, M. Bruno PAGET-BLANC, M. Michel PUILLET, M. Medhi VANDEL, Sandrine VAUFREY.*

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité, **APPROUVE** cette convention et **AUTORISE** M. le Président à la signer.

*Retour des administrateurs de la SAEM Sogestar : Mme Catherine GARNIER, Mme Christiane GROS, M. Marc NARABUTIN, M. Bruno PAGET-BLANC, M. Michel PUILLET, M. Medhi VANDEL, Sandrine VAUFREY.*

### **Délibération n°2025/102 : Demande de subvention – Championnats de France de ski Nordique**

M. Le Président informe que la CCSR a reçu une demande de subvention de 3 000 € de la part de JURA SKI EVENTS pour l'organisation des championnats de France de ski nordique qui se dérouleront au stade des Tuffes Jason Lamy-Chappuis du 27 au 29 mars 2026 (**Annexes n°4a et n°4b**).

Avis favorable de la commission « FINANCES, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET NTIC » du 17 novembre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité **ATTRIBUE** une subvention à hauteur de 3 000 € pour l'organisation des Championnats de France de ski Nordique par JURA SKI EVENTS.

### **Délibération n°2025/103 : Reversement de la Compensation de la Part Salaire de la taxe professionnelle des communes (CPS)**

M. Le Président explique que l'intégralité des montants des Compensations de la Part Salaires (CPS) était jusqu'en 2023 compris dans la dotation forfaitaire des communes, pour celles appartenant à des Établissements Publics à de Coopération Intercommunale (EPCI) à Fiscalité Additionnelle ou à Fiscalité Professionnelle de Zone.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, la CPS est attribuée aux EPCI à fiscalité propre, au sein de la dotation de compensation.

Par conséquent, aucune commune appartenant à un EPCI à fiscalité propre, quel que soit son régime fiscal, ne perçoit d'attribution au titre de la "part CPS" au sein de sa dotation forfaitaire.

Ce mécanisme a donc eu pour conséquence une baisse de la dotation forfaitaire des communes concernées par cette "remontée" de leur part CPS à leur EPCI d'appartenance.

Toutefois, le 4<sup>e</sup> du V de l'article 240 de la Loi de Finances pour 2024, codifié à l'article L.5211-32 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit un reversement obligatoire de l'EPCI au bénéfice des dites communes.

Considérant que les Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre doivent ainsi prendre « avant le 31 décembre de chaque année une délibération prévoyant le reversement à leurs communes membres des montants d'attribution », les montants à reverser au titre de l'année 2025 se décomposent comme suit :

Attributions individuelles 2025 au titre du reversement de la part CPS des communes du département du JURA

Code INSEE	Libellé commune	Code SIREN	Libellé groupement	Part CPS à reverser à la commune par l'EPCI au titre de l'article L.5211-32 du code général des collectivités territoriales
39059	BOIS-D'AMONT	243900354	CC ROUSSES HT-JURA	38 132
39275	LAMOURA	243900354	CC ROUSSES HT-JURA	4 070
39441	PREMANON	243900354	CC ROUSSES HT-JURA	4 836
39470	ROUSSES	243900354	CC ROUSSES HT-JURA	56 779

Pour un total de 103 817 €

Avis favorable de la commission « FINANCES, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET NTIC » du 17 novembre 2025.

M. Le Président précise que ce versement fait suite à la suppression de la taxe professionnelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité :

- **PROCÈDE** au reversement de la Compensation de la Part Salaire de la taxe professionnelle (CPS) aux communes membres, conformément aux montants susmentionnés,
- **DIT** que les crédits suffisants sont ouverts au compte 7492,
- **AUTORISE** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### Délibération n°2025/104 : Consultation auprès des banques pour un emprunt pour le financement de la voie verte

M. Le Président souligne la pertinence de contracter un emprunt considérant le contexte national et le rythme soutenu des dépenses liées à l'avancement des travaux. Par conséquent, la Commission « FINANCES, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET NTIC » du 17 novembre 2025 propose de lancer une consultation pour un prêt bancaire sur une durée de 15 ans, d'un montant de 400 000 euros.

Les résultats de la nouvelle consultation se trouvent en **annexe n°5**.

Banque	montant €	frais €	Taux	Durée en Trimestres	échecance trimestrielle €	cout total €	Remboursements anticipés	Débloccage des fonds	1ère échecance	Validité offre
Crédit Mutuel	400 000	400	3.46%	60.00	8 573.80	114 428.07	Possible sans préavis et à tout moment, avec paiement d'une indemnité de 5 % du montant du capital remboursé par anticipation.	au plus tard le 15/02/2026	28/02/2026	23/12/2025

À noter que, la délégation d'attributions accordée par le Conseil communautaire au Président par délibération n°2020-039 prévoit que le Président puisse procéder aux emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget.

M. Robert BONNEFOY est surpris que l'Agence France Locale (4<sup>ème</sup> position sur 5) soit moins bien placée que les banques commerciales, de surcroît avec une souscription au capital.

M. Michel PUILLET répond que l'AFL est peut-être plus avantageuse pour les grandes collectivités ou des prêts plus conséquents.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité :

- **VALIDE** la proposition de prêt à contracter par la banque Crédit Mutuel ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le contrat de prêt et tout document relatif à ce dossier.

**Ajournée : Proposition d'adhésion à l'Agence France Locale (AFL) et souscription au capital**

**Délibération n°2025/106 : Décision modificative n°3 du budget principal « Communauté de communes »**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2311-1, L2312-1 à L2313 et suivants,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 2 avril 2025 approuvant le budget primitif 2025,

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant ci-après pour :

- Corriger les écritures de dépassement de crédits,
- Augmenter les crédits relatifs au déficit du budget annexe « Activités Été-Hiver »,
- Ouvrir les crédits de recettes relatifs à la souscription d'un prêt de 400 000 €.

Il est proposé aux conseillers d'adopter la décision modificative n°3 du budget principal « Communauté de Communes » suivante :

## Décision Modificative n°3

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6241-020 : Transports de biens	2 310.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6248-020 : Transports de biens et transports collectifs - Divers	0.00 €	2 310.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>2 310.00 €</b>	<b>2 310.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-7392221-01 : Fonds de péréquation des ressources communales et intercom.	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-7492-01 : Reversement aux communes de la part Compensation Part Salaire	0.00 €	104 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-7498-01 : Autres reversements sur dotations et participations	104 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 014 : Atténuations de produits</b>	<b>104 000.00 €</b>	<b>119 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-6581-633 : Organismes de regroupement	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-65821-01 : Déficit des budgets annexes à caractère administratif	0.00 €	45 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>15 000.00 €</b>	<b>45 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-73111-01 : Impôts directs locaux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	45 000.00 €
<b>TOTAL R 731 : Fiscalité locale</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>45 000.00 €</b>
R-741124-01 : Dotation d'intercommunalité des EPCI	0.00 €	0.00 €	0.00 €	104 000.00 €
R-748383-01 : Revers. part CPS communes membres EPCI à fiscalité additionnelle	0.00 €	0.00 €	104 000.00 €	0.00 €
<b>TOTAL R 74 : Dotations et participations</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>104 000.00 €</b>	<b>104 000.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>121 310.00 €</b>	<b>166 310.00 €</b>	<b>104 000.00 €</b>	<b>149 000.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-1312-70-845 : VOIE VERTE	28 100.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-1312-88-833 : Bike parks	0.00 €	28 100.00 €	0.00 €	0.00 €
R-1311-70-845 : VOIE VERTE	0.00 €	0.00 €	400 000.00 €	0.00 €
<b>TOTAL 13 : Subventions d'investissement</b>	<b>28 100.00 €</b>	<b>28 100.00 €</b>	<b>400 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-1641-70-845 : VOIE VERTE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	400 000.00 €
<b>TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>400 000.00 €</b>
D-2158-93-633 : Hébergements de plein air	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-12-633 : ACTIVITE ETE - AMEN.EQUIPEMENT	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>1 000.00 €</b>	<b>1 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>29 100.00 €</b>	<b>29 100.00 €</b>	<b>400 000.00 €</b>	<b>400 000.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>45 000.00 €</b>		<b>45 000.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité **ADOpte** la décision modificative n°3 du budget principal « Communauté de communes ».

Arrivée de M. Jean-Michel VANINI à 18h51.

### **Délibération n°2025/106 : Décision modificative n°1 du budget annexe « Espace des Mondes Polaires »**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2311-1, L2312-1 à L2313 et suivants,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 2 avril 2025 approuvant le budget primitif 2025,

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant ci-après pour :



- Corriger les écritures de dépassement de crédits,
- Ouvrir les crédits relatifs aux amortissements et reprises de subventions.

Il est proposé aux conseillers d'adopter la décision modificative n°1 du budget annexe « Espace des Mondes Polaires » suivante :

Décision Modificative n°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6156-020 : Maintenance	2 100.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>2 100.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	3 508.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>3 508.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-777-01 : Recettes et quote-part subv. invest. transférées au cpte résultat	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 408.00 €
<b>TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 408.00 €</b>
D-65811-020 : Droits d'utilisation - Informatique en nuage	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-65818-020 : Autres redevances pour concessions, brevets, licences, procédés	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>1 000.00 €</b>	<b>1 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 100.00 €</b>	<b>4 508.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 408.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 508.00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>3 508.00 €</b>
D-13912-01 : Subv. inv. actifs amort. - Régions	0.00 €	1 408.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 408.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2051-020 : Concessions et droits similaires	0.00 €	2 100.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 100.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>3 508.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>3 508.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>4 916.00 €</b>		<b>4 916.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité **ADOpte** la décision modificative n°1 du budget annexe « Espace des Mondes Polaires ».

**Délibération n°2025/107 : Décision modificative n°1 du budget annexe « Activités Été - Hiver »**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2311-1, L2312-1 à L2313 et suivants,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 2 avril 2025 approuvant le budget primitif 2025, Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant ci-après pour :

- Corriger les écritures de dépassement de crédits.

Il est proposé aux conseillers d'adopter la décision modificative n°1 du budget annexe « Activités Été-Hiver » suivante :

Décision modificative n°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-60612-633 : Fournitures non stockables - Energie - Electricité	0.00 €	28 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60621-633 : Fournitures non stockées - Combustibles	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60622-633 : Fournitures non stockées - Carburants	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60628-633 : Fournitures non stockées - Autres fournitures non stockées	4 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60632-633 : Fournitures non stockées - Fournitures de petit équipement	28 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-61358-633 : Autres locations mobilières	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-61551-633 : Entretien et réparations sur matériel roulant	11 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6228-633 : Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Divers	10 700.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>74 200.00 €</b>	<b>28 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-6218-633 : Autre personnel extérieur	0.00 €	86 450.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6333-633 : Particip. des employeurs à la formation professionnelle continue	0.00 €	2 350.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6475-633 : Médecine du travail, pharmacie	0.00 €	2 400.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>0.00 €</b>	<b>91 200.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-75822-633 : Prise en charge du déficit du BA à caractère admin. par le BP	0.00 €	0.00 €	0.00 €	45 000.00 €
<b>TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>45 000.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>74 200.00 €</b>	<b>119 200.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>45 000.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>45 000.00 €</b>		<b>45 000.00 €</b>

M. Le Président précise qu'il est nécessaire de prendre contact avec la SAEM SOGESTAR pour obtenir des explications sur ces montants plus importants.

M. Medhi VANDEL indique que l'augmentation des coûts est liée suite à une erreur de facturation de la part du fournisseur d'électricité et donc d'un rattrapage, sans possibilité de négociation.

Mme Elodie SCARPELLINI ajoute qu'il y a le versement d'une prime de départ également.

M. Antoine DELACROIX se demande pourquoi la prime de départ est prise sur le budget AEH.

M. Le Président souligne la nécessité d'obtenir des précisions.

M. Medhi VANDEL stipule que par rapport au prévisionnel, il y a eu un manque à gagner de 80 000 € pour les recettes nordiques.

M. Bruno PAGET-BLANC remarque une baisse de fréquentation sur nos domaines, lorsqu'il y a de l'enneigement au Massacre et au Risoux les clients n'y vont pas forcément. Contrairement à La Vattay où l'accès est plus facile et donc accueille un plus grand nombre de clients.

M. Medhi VANDEL précise que le domaine de La Vattay possède une seule porte d'entrée engendrant moins de frais.

M. Le Président ajoute que la rencontre avec la SAEM SOGESTAR permettra également d'échanger sur la rémunération du délégataire et de la pénalisation prévue au contrat considérant le dépassement des frais.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité **ADOpte** la décision modificative n°1 du budget annexe « Activités Été - Hiver ».

## **Délibération n°2025/108 : Délibération d'ouverture de crédits pour le budget principal**

Vu l'article 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, M. Le Président explique que pour pouvoir engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget, il y a lieu d'ouvrir des crédits d'investissement du budget principal 2026, du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Soit pour chaque opération :

- Non affecté : 60 525.00 €
- Opération 104 – Chalet Darbella : 16 700.00 €
- Opération 12 - Acquisition été – aménagement équipement : 1 000.00 €
- Opération 17 - Acquisition de matériel : 7 784.75 €
- Opération 41 - Aménagement divers – entretien – rénovation : 58 000.00 €
- Opération 44 - Signalétique station : 3 625.00 €
- Opération 58 - Développer le parc hôtelier : 10 375.00 €
- Opération 64 - Rives du lac de Lamoura : 1 375.00 €
- Opération 66 - Signalétique randonnée travaux : 22 050.00 €
- Opération 70 - Voie verte : 563 061.49 €
- Opération 78 - ZA de Tréchaumont phase 2 : 7 233.68 €
- Opération 79 - Aménagement numérique du territoire : 37 500.00 €
- Opération 86 - Espace ludique et indoor de l'Omnibus : 478 082.70 €
- Opération 87 - Zones ludiques nordiques : 750.00 €
- Opération 88 - Bike-parks : 8 855.00 €
- Opération 90 - Améliorations nordiques : 8 077.93 €
- Opération 91 - Bouquet de mobilités alternatives : 500.00 €
- Opération 92 - Stationnement des sites touristiques : 6 596.07 €
- Opération 93 - Hébergements plein air : 79 579.70 €
- Opération 95 - Aménagement abords lac des Rousses : 14 019.50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité :

- **DÉCIDE** l'ouverture anticipée de crédits d'investissement sur l'exercice budgétaire 2026 ;
- **APPROUVE** le détail des propositions d'ouverture de crédits figurant en détail ci-avant ;
- **AUTORISE** le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits ouverts.

## **Délibération n°2025/109 : Délibération d'ouverture de crédits pour le budget Annexe Espace des Mondes Polaires**

Vu l'article 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, M. Le Président explique que pour pouvoir engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget, il y a lieu d'ouvrir des crédits d'investissement du budget Espace des Mondes Polaires 2026, du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Soit pour chaque chapitre :

- Chapitre 21 - Immobilisations corporelles : 8 890.47 €
- Chapitre 23 - Immobilisations en cours - constructions : 13 873.76 €
- Chapitre 4581 – Investissement sous mandat : 2 482.87 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité :

- **DÉCIDE** l'ouverture anticipée de crédits d'investissement sur l'exercice budgétaire 2026 ;
- **APPROUVE** le détail des propositions d'ouverture de crédits figurant en détail ci-avant ;
- **AUTORISE** le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits ouverts.

### **Délibération n°2025/110 : Délibération d'ouverture de crédits pour le budget Annexe Maison Médicale**

Vu l'article 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, M. Le Président explique que pour pouvoir engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget, il y a lieu d'ouvrir des crédits d'investissement du budget Maison Médicale 2026, du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Soit pour chaque chapitre :

- Chapitre 20 - Immobilisation incorporelles : 45 585.00 €
- Chapitre 21 - Immobilisations corporelles : 650.00 €
- Chapitre 23 - Immobilisations en cours : 209 076.89 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité :

- **DÉCIDE** l'ouverture anticipée de crédits d'investissement sur l'exercice budgétaire 2026 ;
- **APPROUVE** le détail des propositions d'ouverture de crédits figurant en détail ci-avant ;
- **AUTORISE** le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits ouverts.

### **Délibération n°2025/111 : Renouvellement de la Convention de mise à disposition du terrain communal pour la borne de recharge des véhicules électriques**

Dans le cadre du dispositif Bouquet de Mobilités Alternatives pour Tous (BoMAT), porté par le Parc Naturel Régional du Haut-Jura (PNR), une borne de recharge pour véhicule électrique (IRVE) a été installée sur un terrain appartenant à la Commune des Rousses. Cet investissement s'inscrit dans une politique de développement des mobilités durables à l'échelle du territoire.

Une convention signée entre la Commune et la Communauté de communes a défini les modalités de mise à disposition du terrain communal sur lequel est implantée la borne IRVE, propriété de la Communauté de communes.

M. Le Vice-Président explique que lors du Conseil du 21 mai 2025 il avait été proposé au Conseil de prolonger la date de la convention jusqu'à la date de fin de contrat de maintenance au niveau du Parc Naturel Régional du Haut-Jura soit au début d'année 2026.

Depuis le PNR a prolongé le contrat de maintenance pour la borne IRVE jusqu'au 31 juillet 2026. Il convient donc de prolonger cette convention de mise à disposition jusqu'au 31 juillet 2026.

La convention se trouve en **annexe n°7**.

Mme Delphine GALLOIS précise que la Commune des Rousses installera prochainement une borne électrique à recharge rapide à l'entrée des Rousses.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité **AUTORISE**, le Président à signer la convention de renouvellement de mise à disposition du terrain communal sur lequel est installée la borne IRVE.

### **Délibération n°2025/112 : Régie intéressée – rapport technique activités été 2025**

M. le Vice-Président en charge des activités estivales propose aux conseillers communautaires de prendre acte du compte-rendu de la saison des activités été 2025 transmis par la SAEM SOGESTAR dans le cadre du contrat de régie intéressée présenté en **annexe n°8**.

M. le Vice-Président en charge des activités estivales présente un bilan de l'activité estivale 2025. Il précise que l'été a été dans la moyenne malgré la météo peu favorable de juillet. Une majorité du chiffre d'affaires a tout de même pu être réalisée sur les quinze premiers jours d'août où se sont coïncidées belle météo et forte fréquentation de la station.

Mme Sandrine VAUFREY indique que lors du dernier Conseil d'administration de la SAEM SOGESTAR une analyse de marché a été présentée mettant en relief le fonctionnement d'autres stations de ski dans diverses régions avec une taille similaire à la nôtre. Cette étude démontre que la plupart de ces stations sont gérées et financées par des structures régionales et départementales. L'analyse était intéressante apportant une vision d'avenir pour la Station des Rousses.

Mme Delphine GALLOIS ajoute qu'en effet cette vision est stratégique et très intéressante. Une organisation à un niveau supra permettrait de réaliser des économies d'échelle. De plus, cela correspond aux discussions sur la mutualisation de nos Communautés de communes et rentre dans le cadre du dispositif « Pays » au niveau du PNRHJ.

Mme Sandrine VAUFREY précise qu'en effet il y a une incapacité notamment financière pour le modèle de la SAEM SOGESTAR d'être supporté par l'échelon communal et intercommunal.

M. Bruno PAGET-BLANC dit que les communes ne pourront pas financer « l'été » qui dégage un rendement très faible. Il serait nécessaire de recueillir la volonté du Département de soutenir ou non notre modèle. N'oublions pas que le département du Doubs notamment pour Métabief remet en question son financement.

M. Antoine DELACROIX explicite ne pas voir l'avenir touristique avec le même volume économique, il est nécessaire de réduire la voilure. Et d'accompagner les professionnels qui devront changer d'activité.

M. Le Président conclu en indiquant que ces discussions sont très intéressantes et pourront être reprises dans le cadre de la rédaction du nouveau Contrat de Station. Il ajoute que ce sujet est également évoqué dans une étude prospective sur le « modèle de demain » conduite avec la Banque des Territoires, les éléments finaux seront présentés prochainement.

De plus, il précise que le modèle d'intervention départementale présenté par la SAEM SOGESTAR en Conseil d'administration ressemble à notre histoire et notamment à l'ancienne régie Départementale des Sports d'hiver qui a créé la station dans les années 60's. L'interrogation est la capacité des collectivités

à absorber les déficits. Considérant que les Départements et les Régions subissent des coupes budgétaires conséquentes. En effet, ce n'est pas en augmentant le périmètre que le déficit sera forcément mieux absorbé.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité **PREND ACTE** de ce rapport technique.

### **Délibération n°2025/113: Pass'Sport – Patinoire EMP**

Le ministère des sports et des jeux olympiques et paralympiques soutient la pratique d'une activité physique et sportive régulière des 6-30 ans en finançant 70 € pour toute inscription à un club ou abonnement annuel sportif (**Annexes n°9a et n°9b**). Le champ d'application étant étendu aux patinoires, il est proposé de signer un partenariat dont le fonctionnement est similaire au Pass'culture déjà en vigueur dans l'établissement.

La Direction des Sports accepte de soutenir notre établissement en tant que structure de Loisir Sportif Marchand (LSM) concernant des PASS SPORT sur les activités physiques roller et patinoire. Pour rappel, le PASS'SPORT doit impliquer une dizaine de séances sur une année.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité **APPROUVE** ce partenariat et **AUTORISE** M. le Président à le signer.

### **Délibération n°2025/114 : Décision de modification de la régie de recettes et d'avances « Espace des Mondes Polaires »**

Le Président de la Communauté de communes de la Station des Rousses,

**VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

**VU** les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code général des collectivités territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

**VU** le décret n°2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptes publics

**VU** la délibération n°2013/068 en date du 18 septembre 2013 relative au mode de gestion de l'Espace des Mondes Polaires ;

**VU** la délibération n°2016/061 en date du 29 juin 2016 portant création d'une régie de recettes et d'avances pour l'Espace des Mondes Polaires ;

**VU** l'arrêté 2016/09 en date du 12 octobre 2016 portant acte constitutif de la régie de recettes et d'avances « Espace des Mondes Polaires » ;

**VU** l'arrêté 2017/19 en date du 30 octobre 2017 portant nouvel acte constitutif de la régie de recettes et d'avances « Espace des Mondes Polaires » ;

**VU** l'arrêté 2018/11 en date du 19 janvier 2018 portant nouvel acte constitutif de la régie de recettes et d'avances « Espace des Mondes Polaires » ;

**VU** l'arrêté 2018/32 en date du 10 octobre 2018 portant nouvel acte constitutif de la régie de recettes et d'avances « Espace des Mondes Polaires » ;

VU l'arrête 2019/10 en date du 1er mars 2019 portant nouvel acte constitutif de la régie de recettes et d'avances « Espace des Mondes Polaires » ;

VU l'arrête 2025/29 en date du 05 novembre 2025 portant nouvel acte constitutif de la régie de recettes et d'avances « Espace des Mondes Polaires » ;

Vu la délibération n°2020/039 du conseil communautaire en date du 17 juin 2020 autorisant le Président à créer (modifier ou supprimer) des régies intercommunales en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

**CONSIDERANT** la nécessité de mettre à jour l'arrêté constitutif de la régie « Espace des Mondes Polaires » ;

VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 10 décembre 2025 ;

## ARRETE

### **Article 1<sup>er</sup>** :

Il est institué une régie de recettes et d'avances pour le fonctionnement de l'Espace des Mondes Polaires (EMP) géré par la Communauté de communes de la Station des Rousses Haut-Jura (CCSR).

### **Article 2** :

Cette régie est installée à l'Espace des Mondes Polaires, sis 146 rue de la Croix de la Teppe, 39220 PREMANON. La régie sera ponctuellement amenée à mettre en place un stand extérieur dédié, dans le cadre d'évènements organisés sur la commune des Rousses (marché de Noël, etc.).

### **Article 3** :

Il est créé une sous-régie de recettes dont les modalités de fonctionnement sont précisées dans l'acte constitutif de la sous-régie « restaurant à l'Espace des Mondes Polaires ».

### **Article 4** :

La régie encaisse les produits suivants :

- 1° : billets d'entrée musée et/ou patinoire ;
- 2° : billets d'entrée animations et évènements ;
- 3° : location de salles au sein de l'Espace des Mondes Polaires ou privatisation de locaux au sein de l'Espace des Mondes Polaires ;
- 4° : location d'expositions ;
- 5° : location de patins et de matériels divers pour l'activité patinoire ;
- 6° : la prestation d'affûtage des patins à glace ;
- 7° : vente de gants et de chaussettes pour l'activité patinoire ;
- 8° : vente des produits de la boutique physique et en ligne ;
- 9° : vente de produits pour le compte de tiers publics ou privés avec lesquels la CCSR aura au préalable signé une convention de dépôt vente et dans la mesure où ce service génère des recettes, le cas échéant indirectes pour la collectivité (et n'entraînant pas de surcoût pour la collectivité dans ce dernier cas) : office de tourisme, SAEM SOGESTAR, ...
- 10° : les commissions perçues sur les produits vendus pour le compte de tiers visés au point 9 ci-dessus ;
- 11° : la monnaie non rendue sur chèques vacances (ANCV) ;
- 12° : les micro-dons ;
- 13° : nourriture et boissons.

**Article 5 :**

Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- 1° : numéraire ;
- 2° : chèques ;
- 3° : carte bancaire (y compris sans contact) ;
- 4° : virement bancaire ;
- 5° : mandat administratif ;
- 6° : encaissement par Internet ;
- 7° : vente à distance ;
- 8° : chèques vacances.

Elles sont perçues contre remise à l'utilisateur d'un reçu, d'une facture ou d'un billet d'entrée.

Les opérations pour compte de tiers devront pouvoir être individualisées des autres opérations de la régie.

**Article 6 :**

La régie paie les dépenses suivantes :

- 1° : remboursement de recettes préalablement encaissées en régie ;
- 2° : en cas de besoin, les éventuels compléments de commande pour les produits de la boutique passés par ailleurs par la CCSR, dans la limite de 500,00 € par commande ;
- 3° : le reversement des sommes dues au tiers visés au neuvième point de l'article 3 (office de tourisme, SAEM SOGESTAR, ...) ;
- 4° : frais de recours à un transporteur de biens pour les besoins des activités de l'Espace des Mondes Polaires (notamment envoi de colis).

**Article 7 :**

Les dépenses désignées à l'article 4 sont payées selon les modes de règlement suivants :

- 1° : numéraire ;
- 2° : chèques bancaires tirés sur le compte de dépôt de fonds ;
- 3° : virement bancaire.

**Article 8 :**

Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès de la DDFIP du Jura – Service de Gestion Comptable (SGC) de Saint-Claude.

**Article 9 :**

L'intervention de mandataires a lieu dans les conditions fixées par leurs actes de nomination.

**Article 10 :**

Le montant maximum du fonds de caisse mis à disposition du régisseur est plafonné à 4 500,00 € du 15/12/N au 01/04/N+1 et 3 000,00 € du 01/04 au 14/12.

**Article 11 :**

Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 80 000,00 € dont 20 000,00 € en numéraire.

**Article 12 :**

Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 2 500,00 €.

**Article 13 :**

Le régisseur est tenu de verser auprès du comptable public assignataire le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 11, et au minimum une fois par mois.

**Article 14 :**

Le régisseur verse auprès de l'ordonnateur et du comptable public assignataire la totalité des justificatifs des opérations de recettes et de dépenses au minimum une fois par mois.

**Article 15 :**

Le régisseur percevra une indemnité de manquement des fonds dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur ;

**Article 16 :**

Les mandataires suppléants ne percevront pas d'indemnité de managements de fonds.

**Article 17 :**

Le Président de la Communauté de communes de la Station des Rousses et le comptable public assignataire de Saint-Claude sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 18 :**

Ampliation du présent arrêté sera adressée à Madame la Sous-Préfète et Monsieur le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Saint Claude.

M. Le Président indique qu'un jeune pâtissier/chocolatier a été recruté au début du mois de décembre pour monter le projet pour réaliser la partie snacking durant la saison hivernale à l'Espace des Mondes Polaires.

M. Bruno PAGET-BLANC se demande si c'est un poste saisonnier ou permanent.

M. Le Président précise que pour le moment le dispositif est en essai sur l'hiver jusqu'à la fermeture en mai. Il y aura potentiellement deux personnes au snacking pour assurer une ouverture optimale.

M. Bruno PAGET-BLANC demande si nous sommes en lien avec le snacking de la SAEM SOGESTAR en termes de fournisseurs pour les produits, boissons...

M. Le Président répond que ce n'est pas le cas à ce stade. Le but au snacking de l'Espace des Mondes Polaires sera de vendre des produits locaux et une partie de production faite sur place.

M. Le Président ajoute que pour le moment il n'y a pas de date officielle d'ouverture.

M. Bruno PAGET-BLANC dit qu'il serait dommage de ne pas démarrer à Noël.

M. Sébastien BENOIT-GUYOD souligne que c'est une bonne nouvelle, c'est très positif d'avoir quelqu'un et de pouvoir proposer quelque chose cet hiver.

M. Bruno PAGET-BLANC répond qu'il sera intéressant de faire le bilan en fin de saison.

Mme Annie BERTHET souligne l'importance de soutenir cette personne.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification de la régie de recettes « Espace des Mondes Polaires » ;
- **AUTORISE** M. le Président à signer tout acte relatif à la régie de recettes « Espace des Mondes Polaires ».

### **Délibération n°2025/115 : Décision de création d'une sous-régie de recettes « Restauration à l'Espace des Mondes Polaires »**

Le Président de la Communauté de communes de la Station des Rousses,

**VU** les articles R.1617-1 à R.1617-18-1 du code général des collectivités territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux ;

**VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22 ;

**VU** le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptes publics ;

**VU** l'arrêté 2025/31 du 10 décembre 2025 instituant une régie de recettes et d'avances pour l'Espace des Mondes Polaires ;

**VU** l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 10 décembre 2025 ;

### **ARRÊTE**

#### **Article 1**

Il est institué une sous-régie de recettes auprès du service restaurant de l'Espace des Mondes Polaires (EMP) géré par la Communauté de communes de la Station des Rousses Haut-Jura (CCSR).

#### **Article 2**

Cette sous-régie est installée à l'Espace des Mondes Polaires, sis 146 rue de la Croix de la Teppe, 39220 PREMANON.

#### **Article 3**

La sous-régie fonctionne du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

#### **Article 4**

La sous-régie encaisse les produits suivants :

1. Nourriture
2. Boissons

#### **Article 5**

Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- 1° : numéraire ;
- 2° : carte bancaire.

- Elles sont perçues contre remise à l'utilisateur d'un reçu.



### **Article 6**

Un fonds de caisse d'un montant de 500 € est mis à disposition du sous-régisseur.

### **Article 7**

Le montant maximum de l'encaisse numéraire que le mandataire est autorisé à conserver est fixé à 1 500 €.

### **Article 8**

Le mandataire est tenu de verser le montant de l'encaisse au régisseur ou sur le compte de dépôt de fonds de la régie, dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 7 et au minimum une fois par mois.

### **Article 9**

Le mandataire verse auprès du régisseur la totalité des justificatifs des opérations de recettes au minimum une fois par mois.

### **Article 10**

Le Président de la Communauté de communes de la Station des Rousses Haut-Jura et le comptable public assignataire de Saint-Claude sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création d'une sous-régie de recettes « Restauration à l'Espace des Mondes Polaires » ;
- **AUTORISE** M. le Président à signer tout acte relatif à la sous-régie de recettes « Restauration à l'Espace des Mondes Polaires ».

## **Délibération n°2025/116 : Décision de nomination du mandataire pour la sous-régie de recettes « Restauration à l'Espace des Mondes Polaires »**

Le Président de la Communauté de communes de la Station des Rousses,

**VU** l'arrêté 2025/32 en date du 10 décembre 2025 instituant une sous-régie de recettes pour la vente de produits alimentaires au restaurant de l'Espace des Mondes Polaires ;

**VU** l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 10 décembre 2025 ;

**VU** l'avis conforme du régisseur en date du 10 décembre 2025 ;

**VU** l'avis conforme du mandataire suppléant en date du 10 décembre 2025.

## **ARRÊTE**

### **Article 1**

M. HUCHET Tristan est nommé mandataire de la sous-régie de recettes du restaurant à l'Espace des Mondes Polaires, pour le compte et sous la responsabilité du régisseur de la régie de recettes et d'avances « Espace des Mondes Polaires », avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

### **Article 2**

Le mandataire ne doit pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la sous-régie, sous peine de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du code pénal.

- Il doit les encaisser selon les modes de recouvrement prévus par l'acte constitutif de la sous-régie.

### **Article 3**

Le mandataire est tenu d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** la nomination du mandataire pour la sous-régie de recettes « Restauration à l'Espace des Mondes Polaires » ;
- **AUTORISE** M. le Président à signer tout acte relatif à ce dossier.

### **Délibération n°2025/117 : Proposition de soutien aux missions des CAUE et à leur rôle essentiel dans l'aménagement durable des territoires**

M. Le Président propose aux élus communautaires de prendre la délibération ci-dessous pour le soutien aux missions des CAUE.

Considérant que :

- Les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) jouent un rôle clé dans l'accompagnement des collectivités, des élus et des citoyens pour des projets d'aménagement respectueux du cadre de vie, de l'environnement et du patrimoine ;
- Les CAUE contribuent à la sensibilisation, à la formation et à l'information des acteurs locaux, favorisant ainsi une approche durable et inclusive de l'urbanisme et de l'architecture ;
- Leur expertise est un levier précieux pour concilier développement territorial, qualité paysagère et transition écologique, enjeux majeurs pour les communes ;
- Les CAUE sont des partenaires indispensables pour les petites et moyennes communes, leur permettant d'accéder à des conseils neutres, indépendant et de qualité, souvent difficiles à mobiliser en interne.

Rappelant :

- L'importance de préserver et de valoriser le patrimoine bâti et naturel de notre histoire, notamment dans un contexte de changement climatique et de pression foncière ;
- La nécessité de renforcer la cohésion entre les projets urbains, ruraux et environnementaux pour garantir un développement harmonieux et solidaire.

Soulignant :

- L'engagement de la Communauté de communes de la Station des Rousses en faveur d'un urbanisme durable, illustré par ses projets et la mise à disposition aux habitants de permanence avec un architecte conseil ;
- La volonté des élus de s'appuyer sur des acteurs compétents et impartiaux pour accompagner ses projets et ceux de ses habitants.

Décide :

- D'affirmer son soutien aux missions des CAUE et de saluer leur action en faveur de la qualité architecturale, urbaine, et paysagère ;
- De réaffirmer l'importance du partenariat avec le CAUE du Jura pour les projets de la Communauté de communes, notamment en matière de conseil, de formation et de sensibilisation ;
- D'encourager les élus, les services communautaires, municipaux et les citoyens à solliciter les CAUE pour leurs projets, afin de bénéficier de leur expertise et de leurs ressources ;
- De transmettre cette motion aux instances départementales et régionale compétentes, pour réaffirmer l'attachement de la Station des Rousses à ces structures essentielles.

M. Robert BONNEFOY informe que le décalage de perception des recettes est de quasiment deux années.

M. Sébastien BENOIT-GUYOD indique que cette modification de perception de la taxe d'aménagement pose un réel problème car ce sont des sommes conséquentes. Le département du Jura prend en charge le coût du CAUE pour le moment, mais ce n'est pas le cas partout en France. C'est problématique de changer un système qui fonctionnait bien auparavant.

Mme Sandrine VAUFREY ajoute que considérant le roulement de trésorerie, les CAUE ne percevront jamais les deux années manquantes.

M. Robert BONNEFOY dit qu'il n'y aura pas de rattrapage.

M. Le Président pense qu'il y a un risque important que les DAACT ne soient pas déposées à la fin des chantiers, voire qu'elles ne le soient jamais, et donc de ne pas recouvrer la recette.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité **DEMANDE** :

- Le maintien et le renforcement des moyens alloués aux CAUE, afin de pérenniser leur action au service des territoires et des citoyens ;
- Une reconnaissance accrue du rôle des CAUE dans les politiques publiques d'aménagement et de transition écologique.

### **Délibération n°2025/118 : Liste des actes signés par le Président**

Vu les articles L5211-09 et L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les délibérations du Conseil communautaire du 4 juin 2020 et du 17 juin 2020 donnant délégation d'attributions au Président,

M. le Président donne compte-rendu des actes signés depuis la dernière séance du Conseil communautaire :

- |  |                       |
|--|-----------------------|
| - Contrat : Licences SGL Serveur Billetterie – EMP<br>Cocontractant : VIVATICKET     | Prix TTC : 2 060.40 € |
| - Contrat : Travaux mini-golf les Rousses-complément<br>Cocontractant : RÉCRÉAFRANCE | Prix TTC : 7 825.80 € |
| - Contrat : Figurines – Boutique<br>Cocontractant : PAPO LA MAISON DES FIGURINES     | Prix TTC : 1 326.65 € |
| - Contrat : Voie verte – gestion de la tourbe<br>Cocontractant : FCE                 | Prix TTC : 1 440.00 € |
| - Contrat : Démontage + création d'une plateforme la Frasse                          |                       |

Cocontractant : SAEM SOGESTAR	Prix TTC : 2 730.48 €
- Contrat : Articles divers boutique	
Cocontractant : CRÉATION	Prix TTC : 7 520.06 €
- Contrat : Spectacle sur glace du 30/12/2025 – EMP	
Cocontractant : LE PATIN LIBRE	Prix TTC : 3 000.00 €

M. Benoit AUBRY s'interroge sur le montant de 3 000 € pour le spectacle sur glace.

M. Le Président répond que le montant du spectacle sur glace proposé chaque année pendant les fêtes est toujours d'environ 3 000 €. Il indique également qu'il y a des recettes de billetterie en face (14.50 € adultes et 10.50 € enfants) pour une participation de 150 à 200 spectateurs.

M. Benoit AUBRY souligne l'importance d'ouvrir le snacking pour cette soirée.

### **Délibération n°2025/119 : Rapport des délégations du Président**

- Convention d'occupation de la maison du tourisme par l'ESF
- Convention de mise à disposition de la patinoire – préparation spectacle sur glace – EMP
- Convention d'utilisation du télésiège des Jouvenceaux pour l'accès aux pistes nordiques du Massacre
- Convention d'utilisation des locaux de la Darbella nordique par le club de ski Haut Jura Léman

### **Questions diverses**

- Espace des Mondes Polaires - **Spectacle sur glace le mardi 30 décembre 2025** à 20h (ouverture des portes à 19h30)
- Espaces des Mondes Polaires - Ouverture de **la saison culturelle vendredi 12 décembre** à partir 18h.
- Mme Sandrine VAUFREY indique que de nombreuses **voitures stationnent sur la voie verte** au niveau de l'ancien parking du Rocher du Lac.

M. Antoine DELACROIX répond que la pose de la glissière de sécurité devrait résoudre le problème.

Mme Delphine GALLOIS indique que les habitants avaient l'habitude de se garer là et il est difficile de changer les habitudes.

M. Bruno PAGET-BLANC fait savoir que des personnes se demandent si la voie verte sera déneigée pour les piétons cet hiver. En effet, l'emprise de la voie verte a réduit considérablement l'espace pour que les piétons puissent se promener en sécurité au bord de la route.

M. Le Président répond que cela risquerait d'abîmer prématurément l'enrobé.

M. Antoine DELACROIX explique que se posera la question du déneigement au printemps lors de la fonte de la neige.

M. Bruno PAGET-BLANC ajoute qu'une quantité non négligeable de graviers sont tombés sur la voie verte.


M. Antoine DELACROIX souligne qu'il est nécessaire d'attendre que les graviers « se tassent » et la pose de la glissière de sécurité. De plus, un balayage sera prévu au printemps.

- Mme Delphine GALLOIS indique avoir participé au **Comité de Massif**. Le livre blanc a été validé pour l'adaptation au changement climatique.
- Mme Christiane GROS indique que lors du dernier conseil du **SICTOM** il a été projeté le budget 2026 en ressort une augmentation des tarifs.
- M. Le Président clôture la séance en souhaitant de **bonnes fêtes à tous**.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20h04.

Fait aux Rousses, le 15 décembre 2025

Le Président,

  
Nolwenn MARCHAND



La Secrétaire,

Catherine GARNIER



-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS**  
-----

**Séance du 04 février 2026 au siège  
de la Communauté de communes**

Nombre de délégués : 22  
Nombre de délégués en exercice : 22  
Nombre de délégués présents : 16  
Nombre de votants : 20

**Date de convocation : 29 janvier 2026**

**Secrétaire de séance : Benoît AUBRY**

**PRÉSENTS** : Benoît AUBRY, Sébastien BENOIT-GUYOD, Annie BERTHET, Robert BONNEFOY, Dominique BONNEFOY-CLAUDET, Antoine DELACROIX, Delphine GALLOIS, Catherine GARNIER, Christiane GROS, Nolwenn MARCHAND, Christophe MATHEZ, Marc NARABUTIN, Bruno PAGET-BLANC, Sandrine PHILIPPE-GRENIER, Michel PUILLET, Sandrine VAUFREY.

**EXCUSÉS AVEC POUVOIR** : Medhi VANDEL (pouvoir à Antoine DELACROIX), Jean-Michel VANINI (pouvoir à Michel PUILLET), Christophe VAZ-TEIXEIRA (pouvoir à Nolwenn MARCHAND), Amélie VION (pouvoir à Christiane GROS).

**EXCUSÉS** : Claire CRETIN, Philippe DEJTER.

**Délibération n°2026/002  
Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)**

M. le Président présente le rapport d'orientations budgétaires. Ce document vise d'une part à informer le Conseil communautaire de la situation financière de la collectivité et d'autre part à présenter les orientations budgétaires de la collectivité pour les années à venir. Les conseillers communautaires sont invités à débattre des orientations contenues dans ce rapport (**annexe n°2**).

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **PREND ACTE** à l'unanimité de la communication du rapport sur les orientations budgétaires pour 2026 et de la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires pour 2026 organisé en son sein.

Le Président,

Nolwenn MARCHAND



Le secrétaire de séance,

M. Benoît AUBRY

# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

- ❖ Contexte économique
- ❖ Contexte général de la collectivité
- ❖ Rétrospective 2016 - 2025
- ❖ Prospective 2026 - 2030



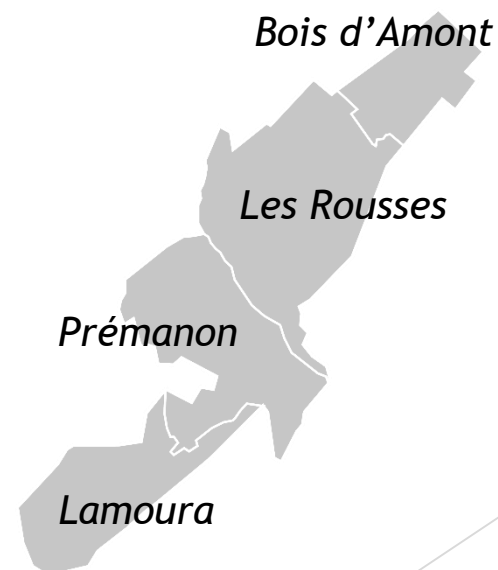
# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

## Contexte général de la collectivité

# Contexte général

## Carte d'identité

- ▶ Communauté de communes de la Station des Rousses Haut-Jura
- ▶ Créée le 31 décembre 1993
- ▶ Dernière modification des statuts : 24 mars 2021
- ▶ 4 communes sur une superficie de 100,6 km<sup>2</sup>
- ▶ Située :
  - dans le Parc Naturel Régional du Haut-Jura
  - dans le Département du Jura (39)
  - dans la Région Bourgogne Franche-Comté



Envoyé en préfecture le 24/02/2026

Reçu en préfecture le 24/02/2026

Publié le 24/02/2026

ID : 039-243900354-20260204-DEL2026\_002-DE

Berser  
Levrault

# Contexte général

## Démographie de la Station des Rousses

- Une population à l'évolution dynamique

Commune	Population 2016	Population 2022	Evolution 16/22	Population DGF 2025 *
Bois d'Amont	1 674	1 695	1.2%	2 005
Lamoura	630	659	4.4%	1 103
Prémanon	1 182	1 244	5.0%	2 254
Les Rousses	3 544	3 702	4.3%	5 569
TOTAL	7 030	7 300	3.7%	10 931

*Population DGF = Population INSEE + nombre de résidences secondaires + (2X nombre de places de caravanes)*

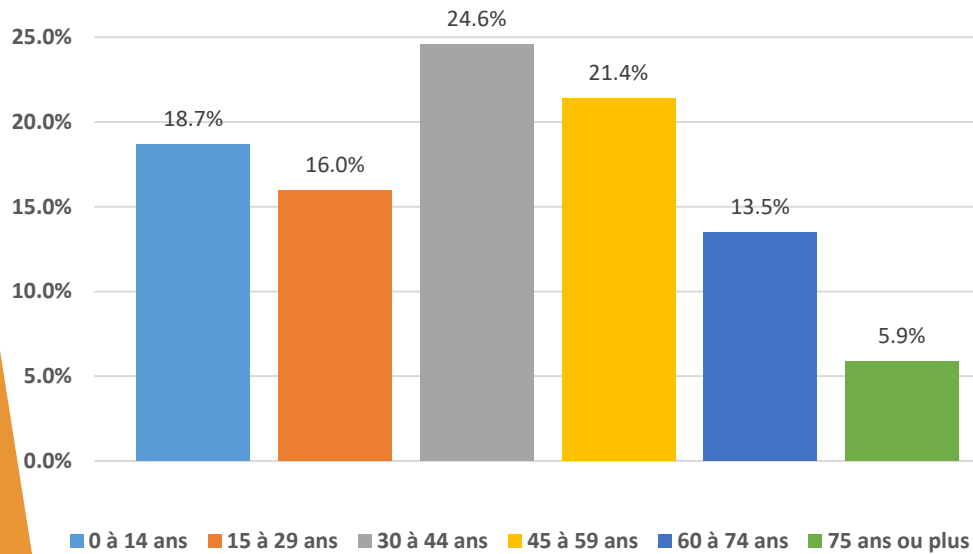
*Source : INSEE, Evolution et structure de la population*

# Contexte général

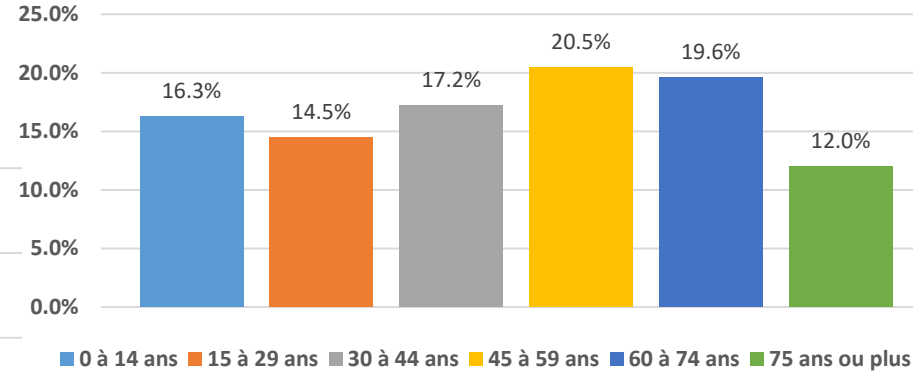
## Structure de la population par tranche d'âge

- ▶ Une population présentant une structuration plus jeune que celle du niveau départementale ou national

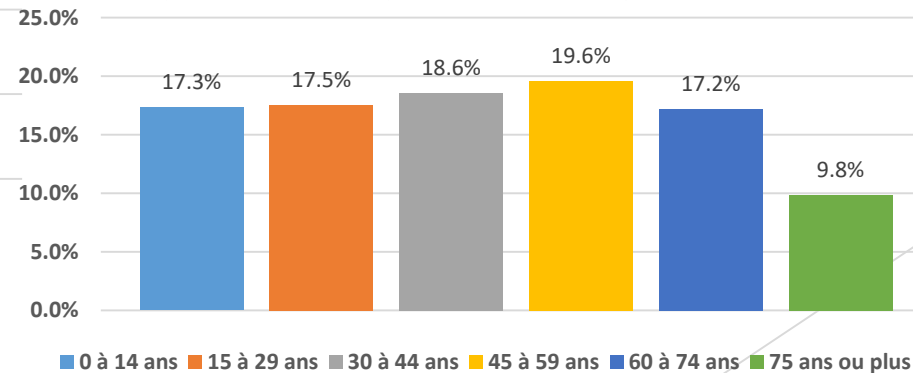
Population 2022 par tranche d'âge - CCSR



Population 2022 par tranche d'âge - JURA



Population 2022 par tranche d'âge - FRANCE



# Contexte général

## Catégorie socioprofessionnelle

Envoyé en préfecture le 24/02/2026

Reçu en préfecture le 24/02/2026

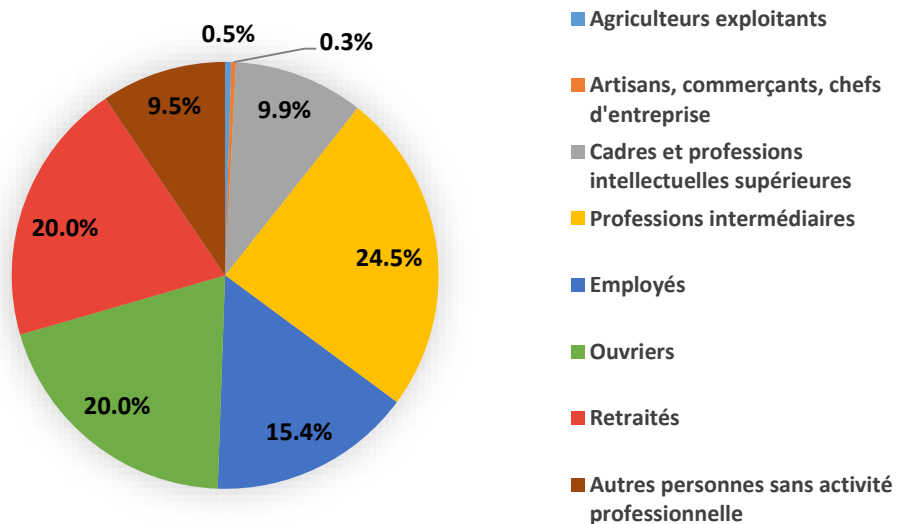
Publié le 24/02/2026

ID : 039-243900354-20260204-DEL2026\_002-DE

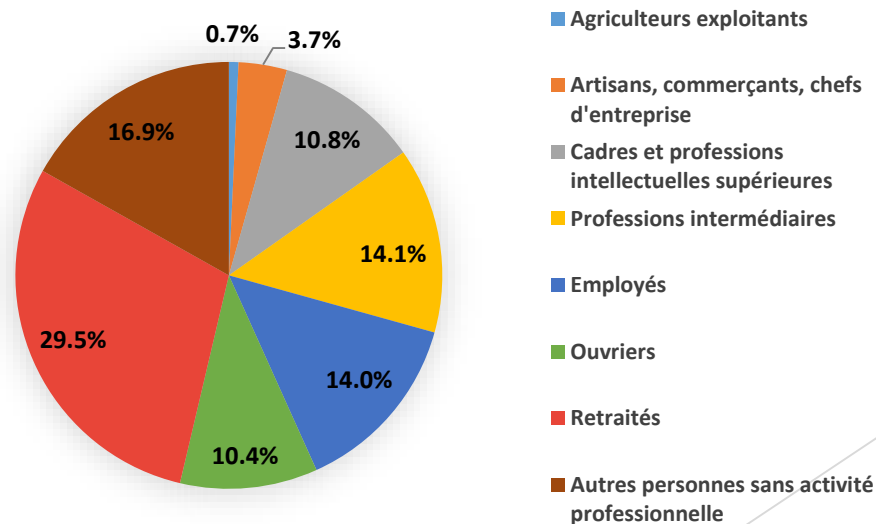
Berser  
Levrault

- ▶ En comparaison avec le niveau national, la population de la CCSR est davantage ouvrière et se caractérise par une proportion inférieure de retraités et d'autres personnes sans activité professionnelle.

Répartition de la population 2022 (de 15 ans et plus)  
selon la catégorie socioprofessionnelle - CCSR



Répartition de la population 2022 (de 15 ans et plus)  
selon la catégorie socioprofessionnelle - FRANCE



# Contexte général

## Revenus de la population

- ▶ Revenus déclarés par les ménages en 2021 - médiane (valeur qui coupe l'ensemble en deux parties égales)

Territoire	2020		2021		Evolution nombre de ménages 20/21	Evolution revenu médian 20/21
	Nombre de ménages fiscaux	Revenu annuel déclaré médian	Nombre de ménages fiscaux	Revenu annuel déclaré médian		
Bois d'Amont	759.00	34 000.00	763.00	36 680.00	0.5%	7.3%
Lamoura	308.00	32 710.00	328.00	32 500.00	6.1%	-0.6%
Prémanon	541.00	37 870.00	547.00	38 060.00	1.1%	0.5%
Les Rousses	1 844.00	35 030.00	1 818.00	36 440.00	-1.4%	3.9%
<b>CCSR</b>	<b>3 452.00</b>	<b>35 040.00</b>	<b>3 456.00</b>	<b>36 470.00</b>	0.1%	3.9%
Jura	117 104.00	22 460.00	117 083.00	23 140.00	0.0%	2.9%
France	28 227 994.00	22 400.00	28 280 168.00	23 080.00	0.2%	2.9%

- ▶ La CCSR est le 4<sup>ème</sup> EPCI au niveau national (sur 1 254 EPCI) en termes de revenu annuel déclaré médian.

# Contexte général

Envoyé en préfecture le 24/02/2026

Reçu en préfecture le 24/02/2026

Publié le 24/02/2026

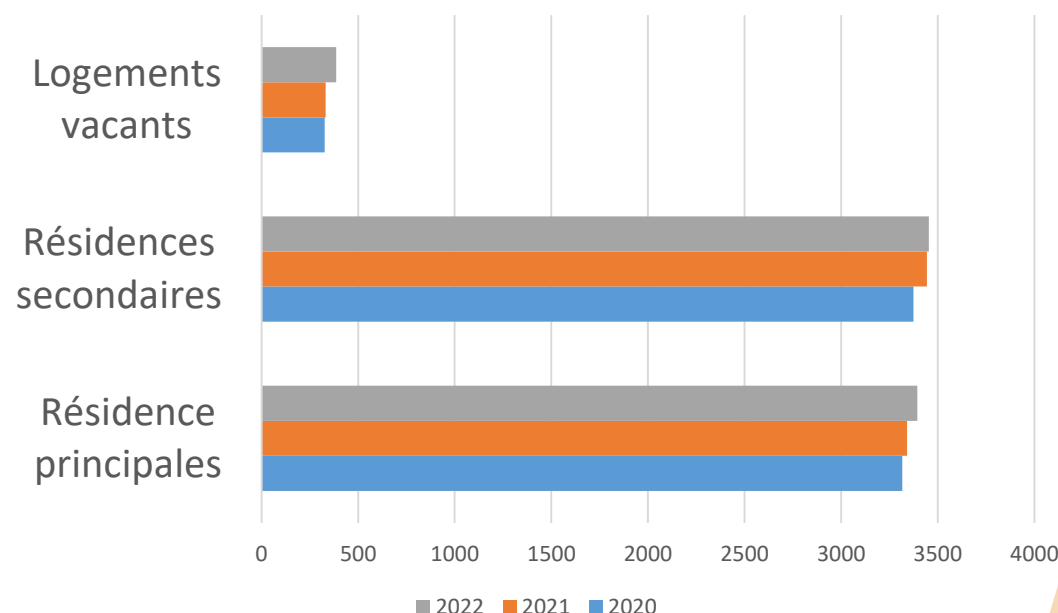
ID : 039-243900354-20260204-DEL2026\_002-DE



## Un territoire à dominante touristique

- Nombre de résidences principales et secondaires (2022)

Type	2022
Résidence principales	3 395
Résidences secondaires	3 454
Logements vacants	387
<b>Total</b>	<b>7 236</b>



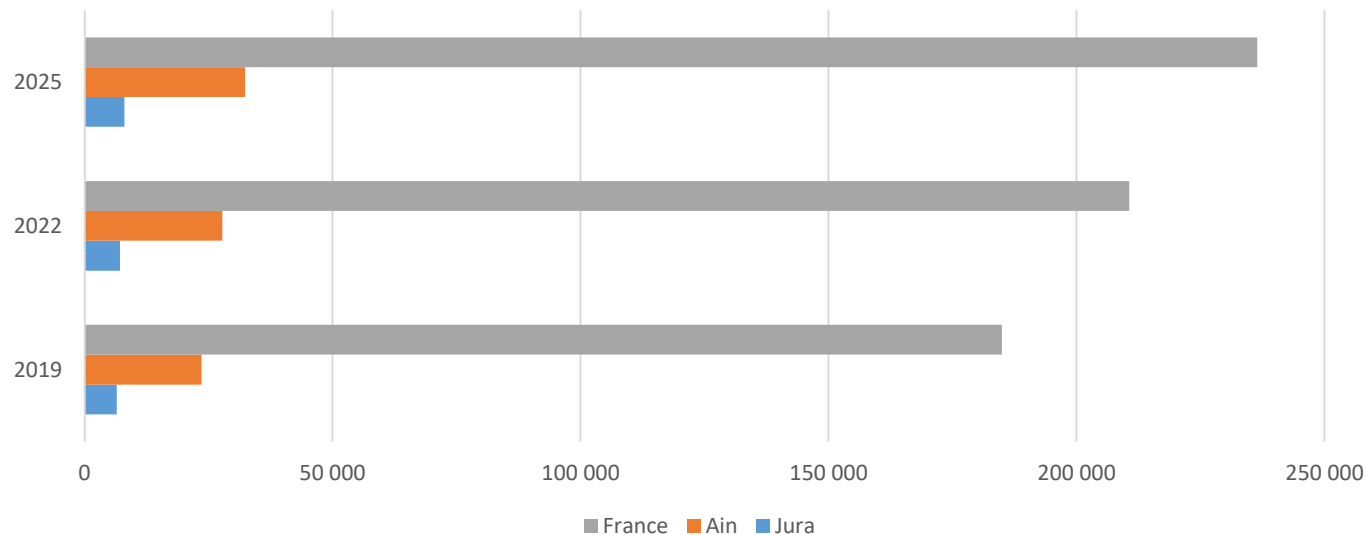
- En hausse entre 8 500 et 8 600 lits marchands sur la station sur les cinq dernières années suite à la campagne de classement des meublés et l'intégration de l'offre Airbnb classées.

# Contexte général

## Activité économique

- Un territoire dont les revenus issus de l'activité frontalière (Suisse) sont conséquents

Nombre d'actifs frontaliers (3<sup>ème</sup> trimestre)

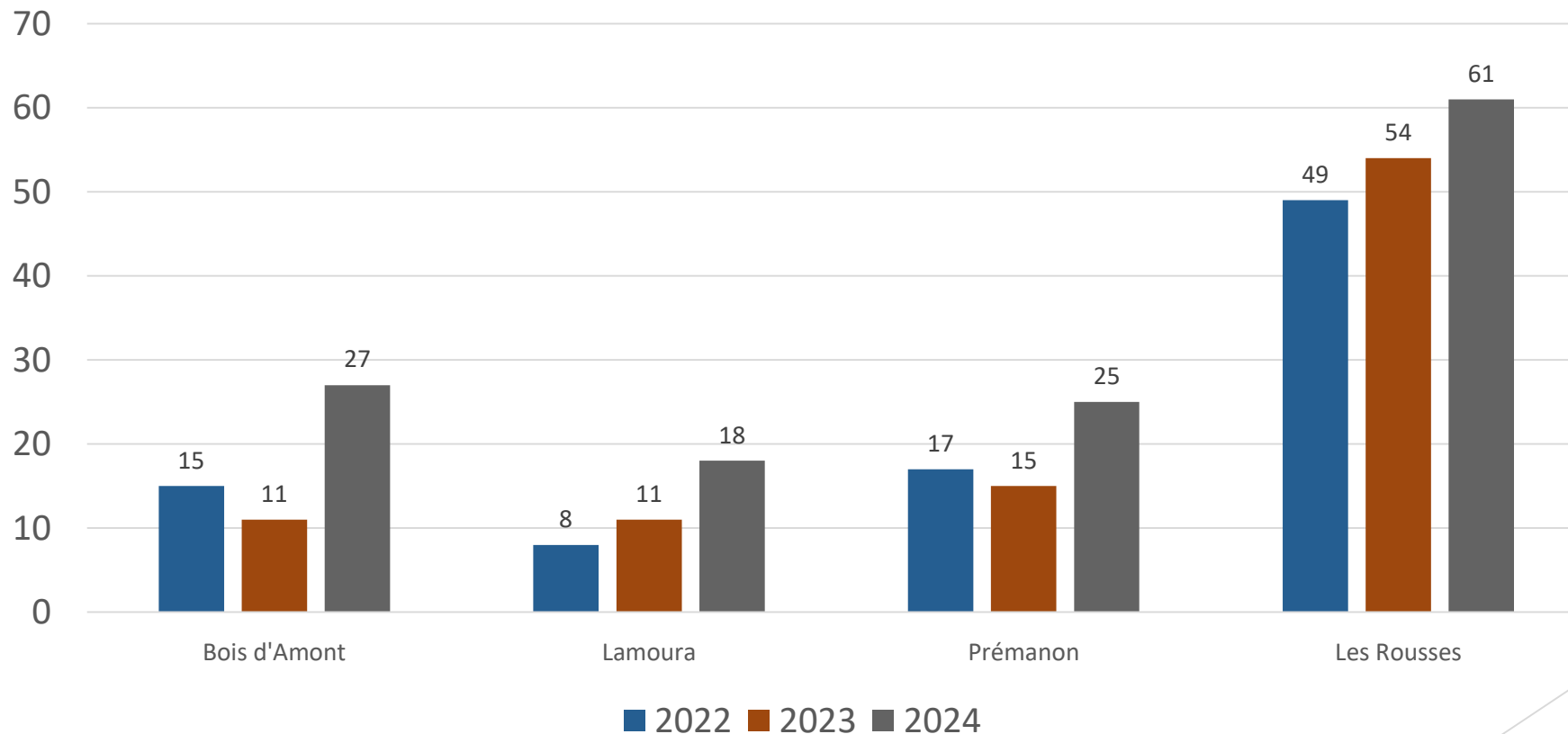


Zone	2019	2022	2025
Jura	6 493	7 130	8 030
Ain	23 613	27 748	32 380
France	184 940	210 636	236 407
Moyenne nationale	3.51%	3.38%	3.40%

# Contexte général

## Activité économique

- Une évolution disparate du nombre de créations d'entreprises selon les communes



# Contexte général

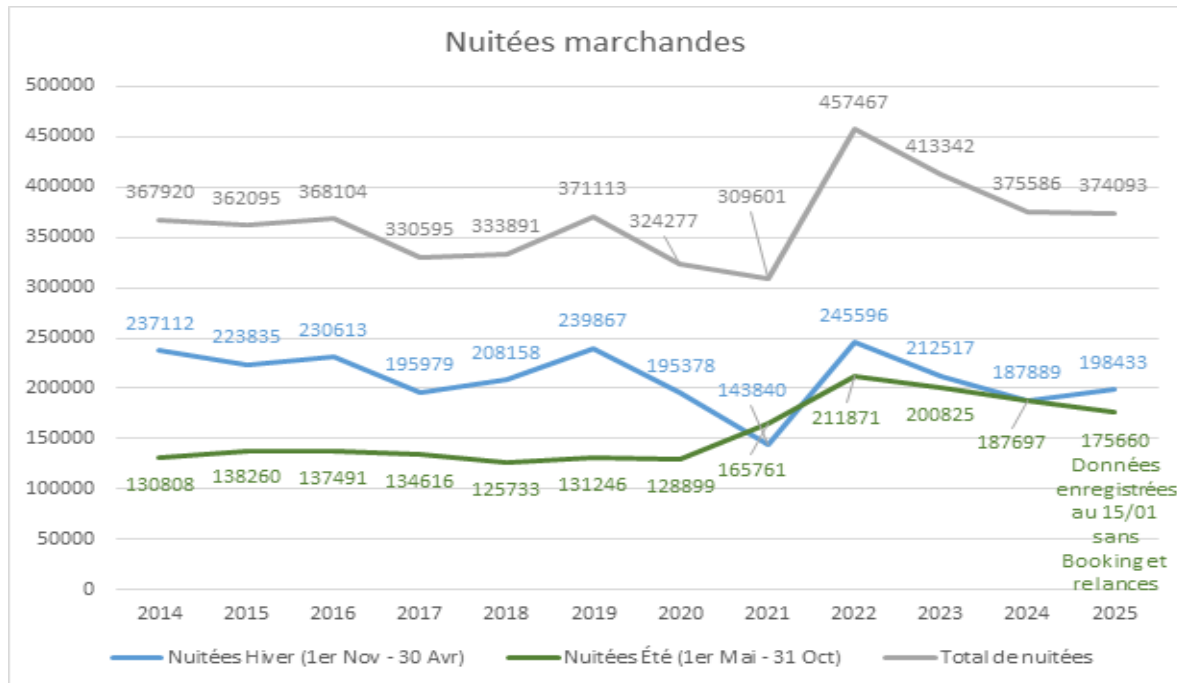
## Activité économique

- ▶ Les principales entreprises contributrices en termes de fiscalité professionnelle (CFE) :
  - la SAS FROMAGERIES ARNAUD FRERES (Les Rousses)
  - la SASU DOUVAINÉ DISTRIBUTION (Les Rousses)
  - la SA LACROIX EMBALLAGES (Bois d'Amont)
  - La SASU DI LENA AND CO (Les Rousses)
  - la SAS SUEZ EAU France (4 villages)
  - L'EURL ROMY - location logements (Les Rousses)
  - la SAS ANGEDI (Les Rousses)
  - la SA ENEDIS (Les Rousses)
  - la SAS JADORIC (Les Rousses)
  - L'EURL COTÉ VACANCES ORGANISATION (Bois d'Amont)
  - VVF (Prémanon)
  - La SAS Prost décolletage (Les Rousses)

# Contexte général

## Activité économique

- ▶ Une activité économique marquée par le secteur touristique :
  - **22 327 contacts physiques** dans les offices de tourisme de la Station des Rousses (hiver 2024/2025 et été 2025, -12,09 % par rapport à 2023/2024) \*
  - **Évolution des nuitées marchandes sur les 10 dernières années \***



\* Sources : Observatoire du tourisme de l'office du tourisme / Taxe de séjour

# Contexte général

## Synthèse

- ▶ En résumé, la CCSR se caractérise par :
  - une démographie favorable
  - une population active à majorité ouvrière et ayant de forts revenus
  - un territoire dont l'économie repose principalement sur l'activité frontalière et le secteur touristique
  - Une activité touristique qui ralentie mais reste soutenue

Envoyé en préfecture le 24/02/2026

Reçu en préfecture le 24/02/2026

Publié le 24/02/2026

ID : 039-243900354-20260204-DEL2026\_002-DE



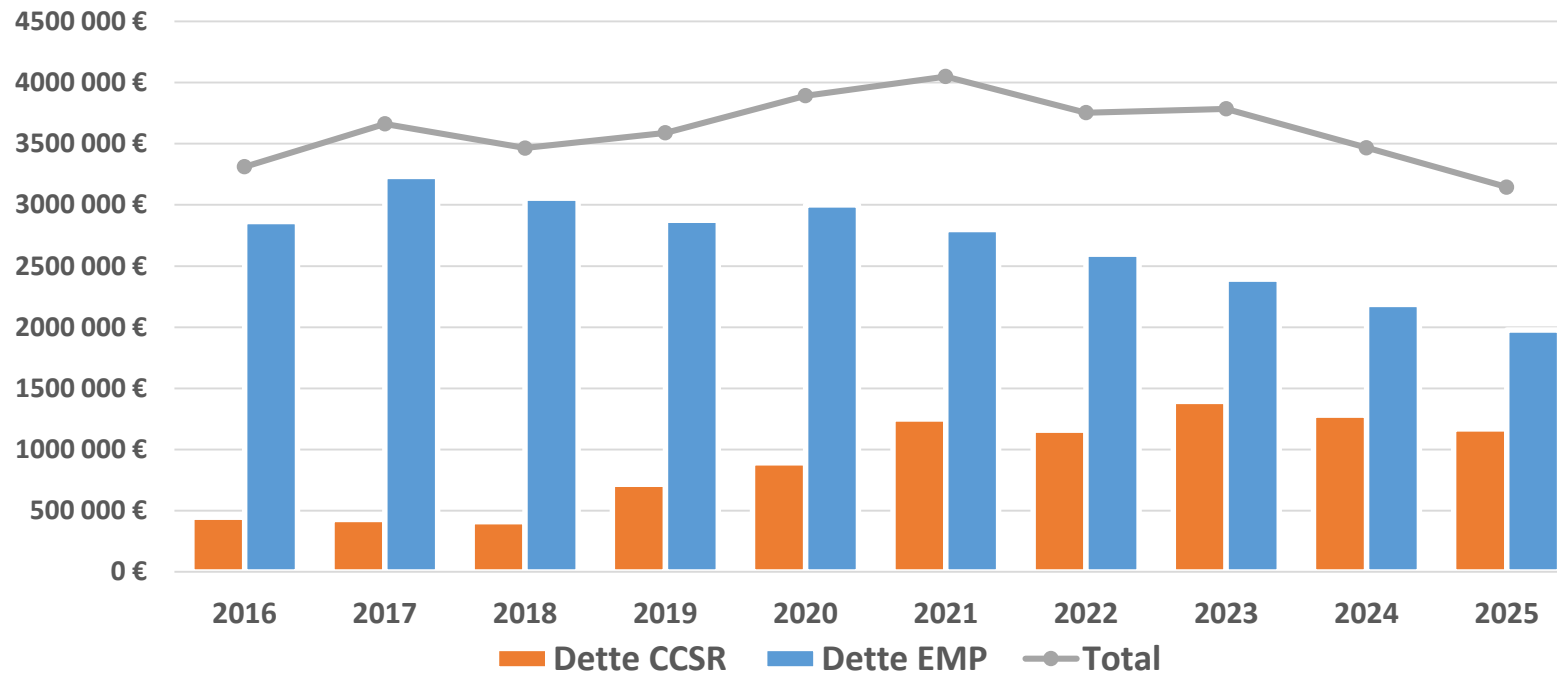
# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

**Rétrospective 2016-2025**

# Rétrospective 2016 - 2025

## Évolution de l'encours de la dette

Capital restant dû au 31 décembre de l'année N



### Évolution de la Dette EMP (bleu) :

**2017** : Construction du bâtiment EMP et achat de mobilier de cuisine (400k€ + 100k€ jusqu'à 2027);  
**2020** : Solde construction EMP (320k€ jusqu'à 2040).

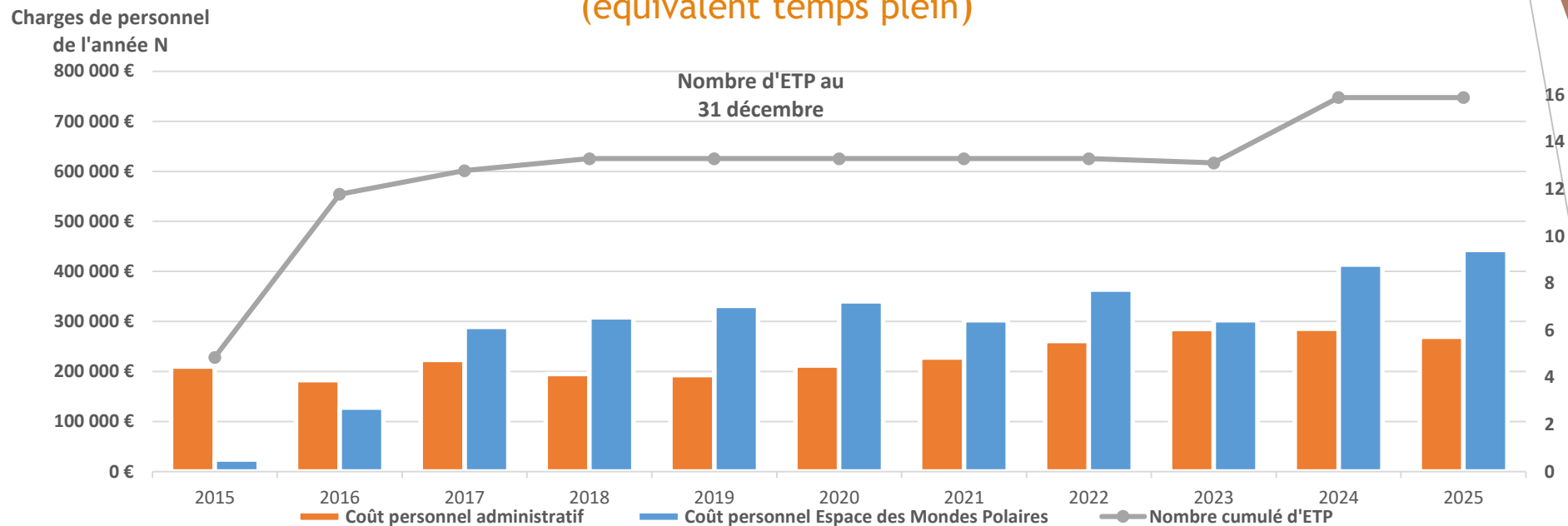
### Évolution de la Dette CCSR (orange) :

**2019** : Achat d'une dameuse (240k€ jusqu'à 2028) et début des dépenses de déploiement de la fibre (325k€ jusqu'à 2034);  
**2021** : 2 (330 k€ jusqu'à 2041) et 3<sup>ème</sup> phase de déploiement de la fibre (110k€ jusqu'à 2041);  
**2023** : Subvention Musée de la Boissellerie à Bois d'Amont (342k€ jusqu'à 2043).

# Rétrospective 2016-2025

## Évolution des charges de personnel et du nombre d'ETP

(équivalent temps plein)



Envoyé en préfecture le 24/02/2026

Reçu en préfecture le 24/02/2026

Publié le 24/02/2026

ID : 039-243900354-20260204-DEL2026\_002-DE

### Espace des Mondes polaires :

**2017** : Recrutement des agents de l'EMP pour inauguration et ouverture au public ;

**2019** : Recrutement d'un administrateur à l'EMP ;

**2020** : Départ de l'administrateur de l'EMP et recrutement d'un 3<sup>ème</sup> agent d'accueil ;

**2021** : Congé maternité / parental d'un agent d'accueil pendant 3 ans ;

**2022** : Passage à 50 % du directeur Musée, départ d'un agent patinoire, recrutement d'une médiatrice à 50 % et d'un Responsable de la coordination et du développement à 100 % ;

**2023** : Départ de la Responsable de la coordination et du développement, du directeur Musée et augmentation du temps de travail à 80 % d'une médiatrice ;

**2024** : Restructuration du personnel et revalorisation de l'affectation du personnel CCSR à l'EMP. Retour de congés parental de l'agent d'accueil (60%), recrutement d'un nouvel agent patinoire et d'une directrice Musée en décembre, présence d'un administrateur à 40% ;

**2025** : Recrutement d'un chargé de communication (50%).

### CCSR :

**2016** : Restructuration des services avec le recrutement d'une assistante de gestion financière (100 %) et d'un assistant RH (0.23%) ;

**2017** : Recrutement d'un nouvel agent au service développement ;

**2021** : Recrutement d'un second agent au service développement ;

**2022** : Changement de DGS ;

**2023** : Changement de DGS et recrutement d'un gestionnaire du patrimoine ;

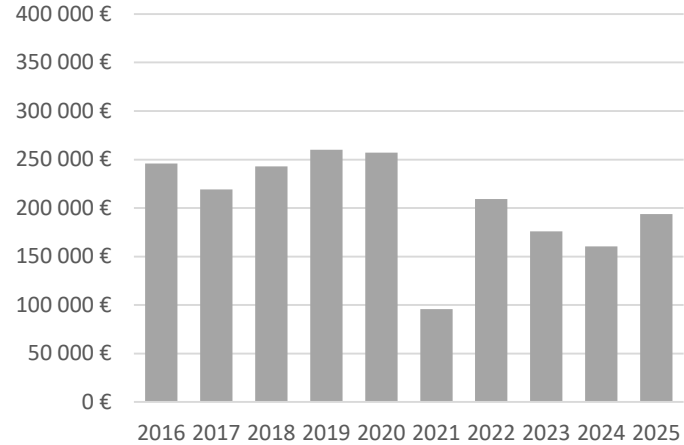
**2024** : Recrutement DRH 100 %, refacturation de 50 % Prémanon et SMDT

**2025** : Recrutement d'un chargé de communication (50%) et congés maternité / parentale du gestionnaire de patrimoine.

# Rétrospective 2016-2025

## Évolution des principales dépenses de fonctionnement

Skibus / Estibus



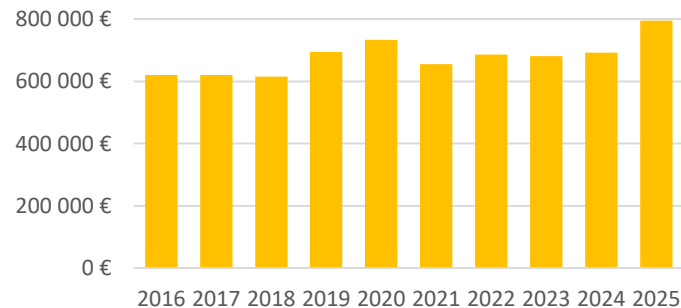
**2021** : Hiver Covid (réduction du service) et suppression de l'Estibus à l'été 2021.

**2022** : Nouveau marché avec adaptation des scénarios selon l'enneigement. Reprise d'activité après confinement et neige abondante.

**2023 et 2024** : Hiver avec faible enneigement.

**2025** : Retour à une saison « normale ».

Offices de tourisme (convention d'objectifs et point info de Prémanon)



**2019** : Renouvellement de la convention d'objectif.

**2020** : Soutien accru aux offices de tourisme pour faire face aux défis de la crise sanitaire.

**2021** : sous consommation des crédits justifiés liés à crise COVID-19.

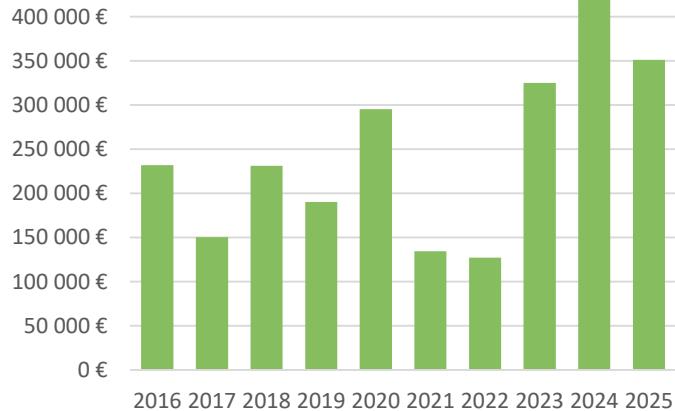
**2022** : Renouvellement de la convention d'objectif avec intégration de 15 000 € pour le soutien au renouvellement du matériel.

**2025** : Renouvellement de la convention d'objectif avec revalorisation annuelle de la contribution et reliquat de la saison 2023/2024 de 60 766.67 €

# Rétrospective 2016-2025

## Évolution des principales dépenses de fonctionnement

### Activités nordiques et estivales



**2020** : Crise covid-19 (interruption de l'hiver), faible enneigement.

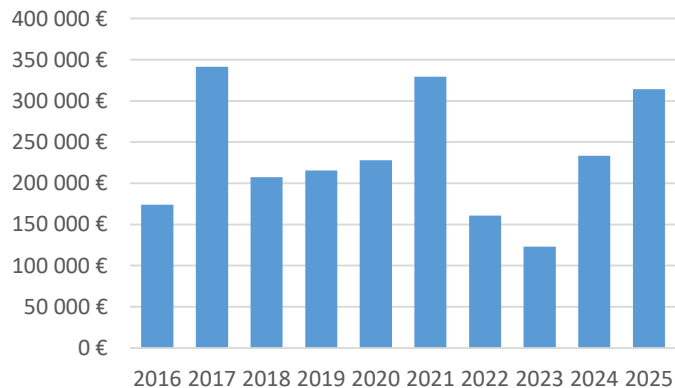
**2021 et 2022** : Années exceptionnelles d'après pandémie et de fort enneigement.

**2023** : Faible enneigement.

**2024** : Renouvellement de la DSP. Très faible période d'enneigement.

**2025** :

### Espace des Mondes Polaires



Évolution du déficit (Recettes - dépenses) de l'Espace des Mondes Polaires.

**2015 à 2016** : Phase de construction du bâtiment.

**2017** : Solde de construction, inauguration et début des charges de fonctionnement.

**2021** : Pandémie de COVID-19 avec les restrictions associées (confinement, passe sanitaire, etc), 8 mois de fermeture du site et sortie de confinement en 2022.

**2022** : Levée progressive des restrictions du covid-19, et dépenses liées aux reprises du sinistre « ventilation » patinoire.

**2023** : Crise énergétique, période de fermeture du bâtiment plus longue (6 mois) et réduction du personnel.

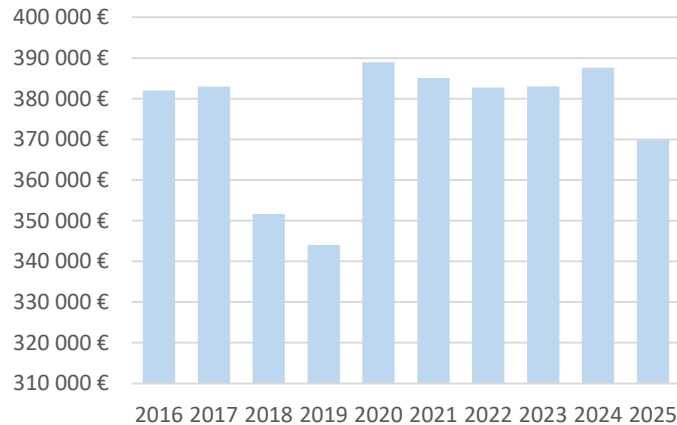
**2024** : Reprise de l'activité progressive et réduction des périodes de fermeture (4 mois).

**2025** : Baisse du chiffre d'affaire et retour à une période d'ouverture « normal » (fermeture 2 mois).

# Rétrospective 2016-2025

## Évolution des principales dépenses de fonctionnement

### Ski alpin (SMDT)



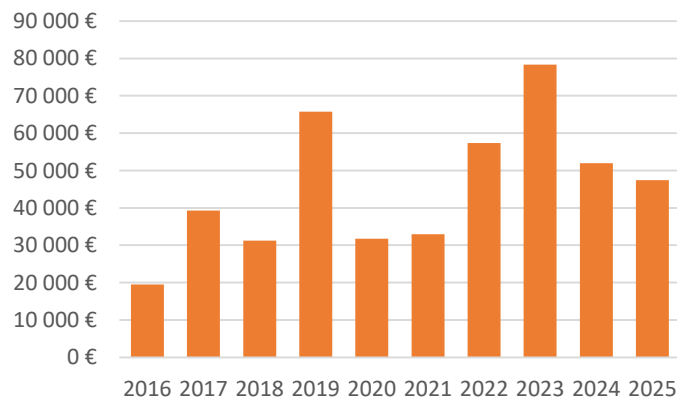
**2017** : Solde de certains emprunts.

**2020** : Nouvel emprunts - restructuration du domaine alpin transfrontalier Dôle-Tuffes.

**2024** : Refinancement emprunt DEXIA (CHF).

**2025** : Échéances de deux emprunts phases 1 et 2 balancier et un emprunt aménagement Serra.

### Autres subventions



• « coupe du Monde de ski de fonds » :

**2019** : 18 000 €,  
**2022** : 15 000 €,  
**2023** : 30 000 €,  
**2024** : 20 000 €,  
**2025** : 10 000 €.

• Trans jurassienne : affectée par les conditions climatiques changeantes

**2019** : 22 000 €,  
**2022** : 22 500 €,  
**2023** : 24 500 €,  
**2025** : 23 483 €.

Le niveau des autres subventions reste stable.

# Rétrospective 2016-2025

## Fiscalité - Évolution des taux

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Coefficient d'évolution des taux (hors CFE zone et TOEM)	2.00%	2.00%	4.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
Taxe d'habitation	8.25%	8.42%	8.76%	8.76%	8.76%	8.76%	8.76%	8.76%	8.76%	8.76%
Taxe sur le foncier bâti	8.65%	8.82%	9.17%	9.17%	9.17%	9.17%	9.17%	9.17%	9.17%	9.17%
Taxe sur le foncier non bâti	12.37%	12.62%	13.12%	13.12%	13.12%	13.12%	13.12%	13.12%	13.12%	13.12%
Cotisation foncière des entreprises (hors zone)	6.81%	6.95%	7.23%	7.23%	7.23%	7.23%	7.23%	7.23%	7.23%	7.23%
Cotisation foncière des entreprises (zone)	20.51%	20.88%	21.11%	21.11%	21.11%	21.11%	21.11%	21.11%	21.11%	21.11%

**2018** : L'augmentation de 4% est la plus forte sur cette période. Hausse des bases d'impositions depuis car le coefficient de revalorisation est calculé automatiquement en fonction de l'évolution de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH).

**Gel des taux (2019-2025)** : mesure visant à ne pas alourdir la charge fiscale des ménages et des entreprises.

# Rétrospective 2016-2025

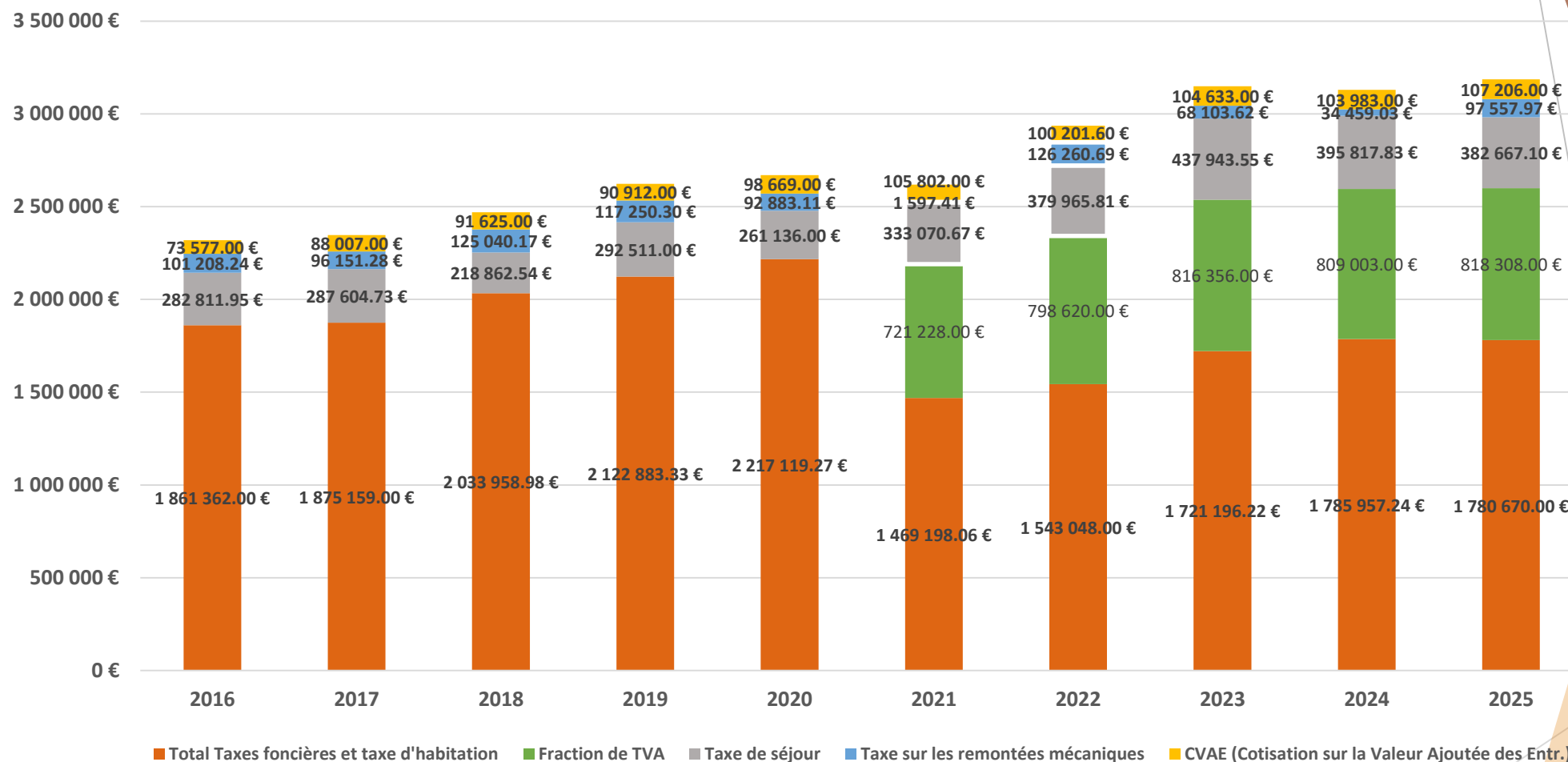
## Fiscalité - Évolution des recettes fiscales

Envoyé en préfecture le 24/02/2026

Reçu en préfecture le 24/02/2026

Publié le 24/02/2026

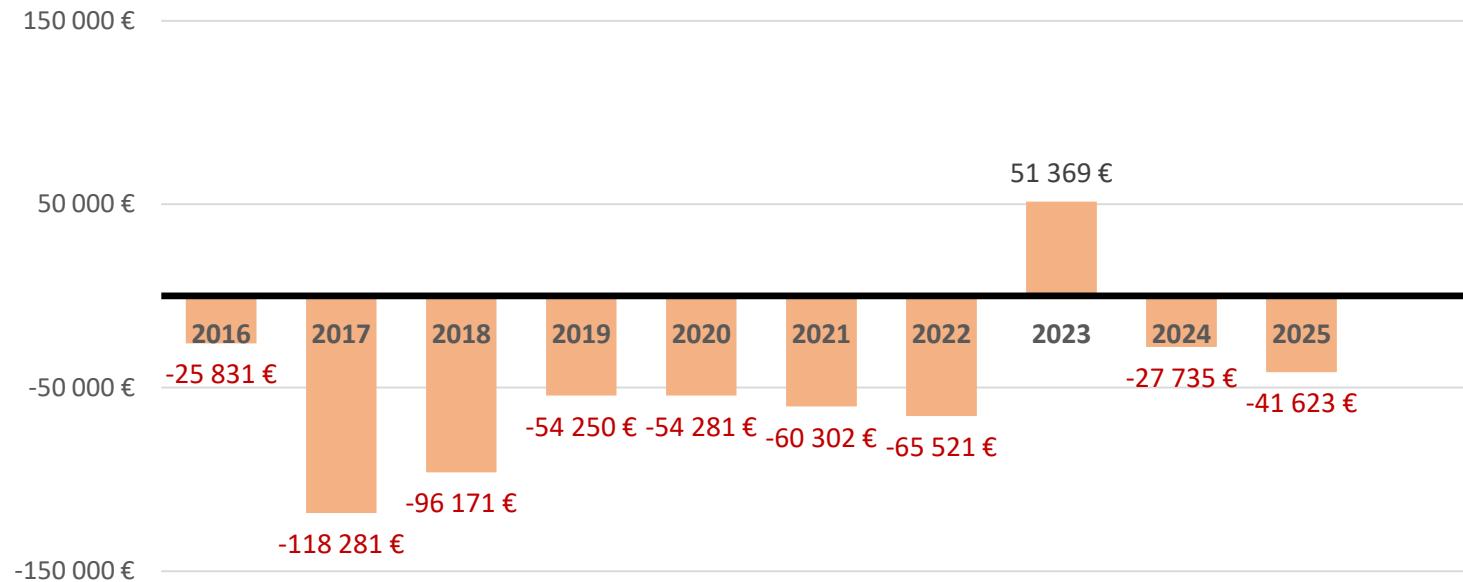
ID : 039-243900354-20260204-DEL2026\_002-DE



**2021** : Baisse de la "Taxe sur les remontées mécaniques" (Bleu) - conséquence directe du COVID-19, réforme fiscale majeure (abolition progressive de la taxe d'habitation compensée par une part de TVA),  
**2022** : Guerre Ukraine / Russie générant une instabilité économique mondiale.  
**2023** : Augmentation des bases indexées sur l'inflation à + 7 % et pic de collecte de la taxe de séjour.  
**2025** : Diminution des Recettes de la taxe de séjour, augmentation du FPIC.

# Rétrospective 2016-2025

## Évolution participations de l'État (en fonctionnement)



**2016 et 2017 :** Augmentation FPIC, participation importante à la contribution au redressement des finances publiques et diminution de DGF.

**2018 :** Stabilisation de la DGF

**2019 :** Arrêt de la contribution au redressement des finances publiques.

**2023 :** déplafonnement de la DGF.

**2024 et 2025 :** Baisse progressive de la DGF

*Note : Le calcul de la DGF est un savant mélange de critères démographiques, fiscaux et sociaux, visant à la fois à assurer un financement de base et à corriger les inégalités.*

*Pour la CCSR, elle est composée de deux éléments :*

1. La dotation d'intercommunalité liée au degré d'intégration et à la taille de l'EPCI.
2. La dotations de péréquation spécifiques (basées sur le revenu des habitants, le potentiel fiscal du groupement, etc.).

# Rétrospective 2016-2025

## Autres participations significatives

Dénomination	2016*	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Participation SOGESTAR + TELEDOLE + SOGESTAR Suisse au Skibus	50 894 €	20 940 €	83 690 €	92 974 €	62 251 €	40 756 €	84 024 €	75 822 €	45 000 €	89 931 €
Dividendes SAEM SOGESTAR	50 533 €	0 €	0 €	58 955 €	0 €	0 €	0 €	233 294 €	0 €	0 €
FDTP (Fonds départemental de la TP)	25 697 €	31 671 €	22 023 €	10 295 €	10 476 €	10 583 €	10 640 €	10 682 €	9 977 €	6 191 €
Participation commune des Rousses à la ZA du Bois de l'Ours	0 €	10 500 €	10 500 €	10 500 €	10 500 €	10 500 €	10 500 €	10 500 €	10 500 €	10 500 €
Participation commune de Prémanon au fonctionnement de l'EMP	0 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>127 124 €</b>	<b>78 111 €</b>	<b>131 213 €</b>	<b>187 724 €</b>	<b>98 227 €</b>	<b>76 839 €</b>	<b>120 164 €</b>	<b>345 298 €</b>	<b>80 477 €</b>	<b>121 622 €</b>

**2016** : Participation exceptionnelle de TÉLÉDOLE.

**2017** : Début de la participation Sogestar Suisse, pas de participation Sogestar France.

**2021** : pas de participatin Sogestar Suisse (Covid-19).

**2023** : Faible participation Sogestar Suisse (Faible enneigement).

**2024** : Pas de participation de Sogestar Suisse et réduction de la part Sogestar France (Mauvaise saison).

**Fonds Départemental de la Taxe Professionnelle** : Diminution progressive.

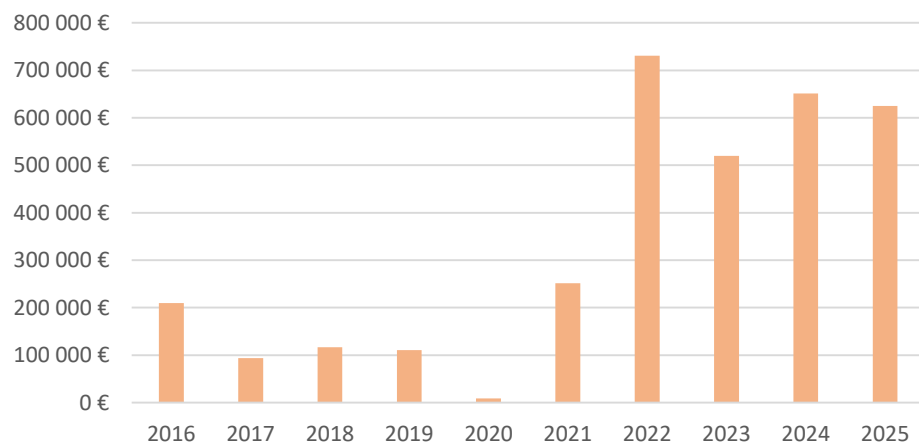
# Rétrospective 2016-2025

## Evolution de la capacité d'autofinancement

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>CAF brute ou Epargne brute</b> (recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonct.)	283 223 €	151 844 €	135 576 €	130 133 €	71 052 €	333 836 €	823 328 €	626 229 €	762 311 €	736 962 €
<i>Evolution par rapport à l'année précédente</i>	-34%	-46%	-11%	-4%	-45%	370%	147%	-24%	22%	-3%

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>CAF nette ou Epargne nette</b> (CAF brute - remboursement du capital de la dette)	209 739 €	93 795 €	116 714 €	110 805 €	8 374 €	251 226 €	730 841 €	520 033 €	650 940 €	624 676 €
<i>Evolution par rapport à l'année précédente</i>	-37%	-55%	24%	-5%	-92%	2900%	191%	-29%	25%	-4%

CAF nette ou Epargne nette (CAF brute - remboursement du capital de la dette)



Indicateur financier crucial qui mesure la capacité d'une collectivité ou d'une entreprise à financer ses investissements et à rembourser sa dette par ses propres moyens, sans recourir à l'emprunt ou à de nouvelles recettes.

- Dépenses stables.
- Augmentation des bases fiscales entrainant une augmentation des recettes fiscales et augmentation progressive des recettes de Taxe de séjour depuis 2021.

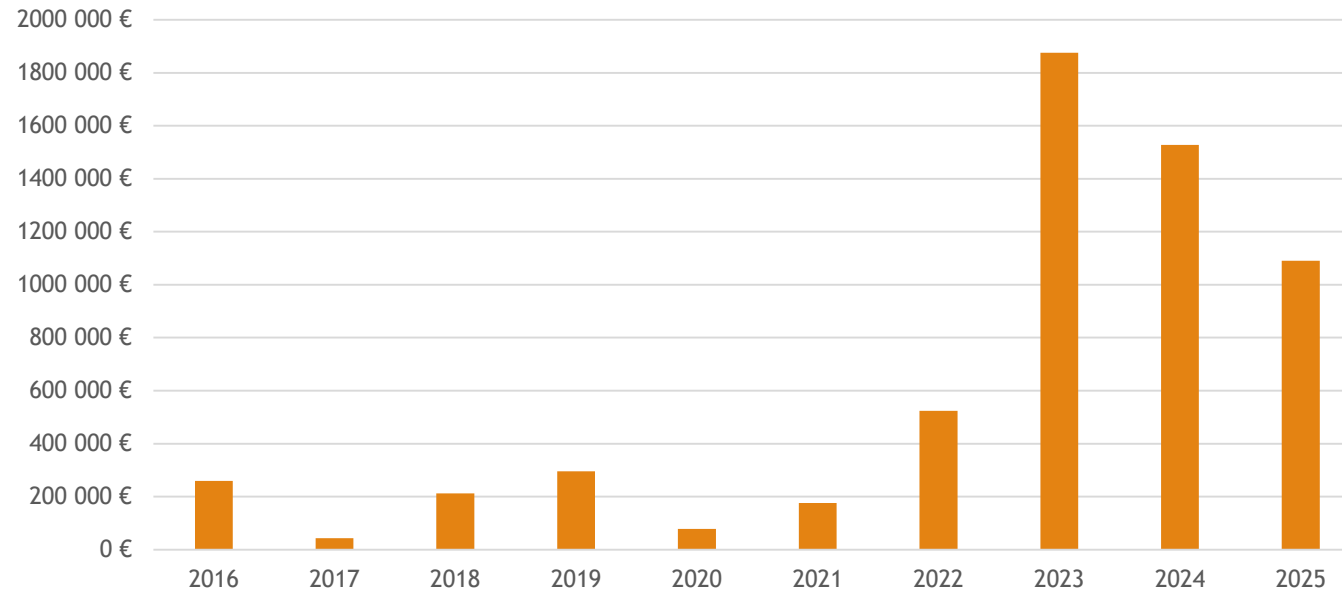
Seuil de prudence à 11.66 %

# Rétrospective 2016-2025

## Trésorerie

Envoyé en préfecture le 24/02/2026  
Reçu en préfecture le 24/02/2026  
Publié le 24/02/2026  
ID : 039-243900354-20260204-DEL2026\_002-DE

Trésorerie au 31 décembre



**2023** : Augmentation des Recettes fiscales ( déplafonnement DGF et forte collecte de taxe de séjour), dividendes Sogestar.

**2024** : Pas de recettes exceptionnelles.

**2025** : Investissements travaux voie verte.

Les dépenses de la collectivité restent stables.

Desoin  
Berser  
Levrault

roulement par  
trimestre :  
123 000 €

# Rétrospective 2016-2025

## Synthèse

► La période 2016-2025 se caractérise par :

La collectivité des Rousses a traversé une décennie financière en deux phases distinctes.

1. Période de défis (2016-2022) : Cette phase a été marquée par :
  - Des déficits persistants et une trésorerie tendue, avec une faible capacité d'autofinancement (CAF nette) limitant les marges de manœuvre ;
  - Des baisses de subventions comme la DGF au niveau national ont accentuer ces tensions ;
  - Des dépenses de fonctionnement fortement impactées par la crise sanitaire en 2021, de fortes tensions mondiales et l'inflation depuis 2022.
2. Redressement spectaculaire (2023-2024) : Un retournement majeur s'est opéré, propulsant le solde financier vers des excédents significatifs, une CAF nette record, et une trésorerie historiquement élevée. Ce dynamisme est le fruit de plusieurs facteurs :
  - Réforme fiscale : La compensation de la taxe d'habitation par une part de TVA a stabilisé et fait croître les recettes principales ;
  - Dynamisme économique local : La croissance de la taxe de séjour, de la CVAE, et un rebond exceptionnel des activités nordiques et estivales ont boosté les revenus ;
  - Apports exceptionnels : Des dividendes massives de la SAEM SOGESTAR en 2023 ;
  - Gel des taux locaux : Malgré ces hausses de recettes, les principaux taux d'imposition locaux ont été gelés depuis 2019, n'alourdissant pas la charge fiscale des contribuables.

La hausse annuelle moyenne des recettes fiscales de 2.87 % sur les cinq dernières années.



# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

**Prospective 2026-2030**

# Prospective 2026-2030

## Les hypothèses des recettes de fonctionnement

### **Evolution de la fiscalité (aucune augmentation des taux):**

Taxe d'Habitation résidences secondaires : +0.8% par an sur les bases

Taxe sur le Foncier Bâti : +0.8% par an sur les bases

Taxe sur Foncier Non Bâti : +1% par an sur les bases

Cotisation Foncière des Entreprises : +0.8% par an sur les bases

Fraction compensatrice CVAE : +0.8% par an sur les bases

TEOM : + 0.8% par an

GEMAPI : +1% par an

Taxe de séjour : produit constant à 270 000 € par an

Taxe sur les remontées mécaniques : Basé sur la moyenne des années 2020 à 2024 déduction faite de l'année covid 2021 (calculée sur la base de 3% du CA HT alpin)

Fraction de TVA : gel à hauteur du montant 2025

**Evolution de la Dotation d'intercommunalité** : + 0 % par an

**Evolution de la Dotation de Compensation** : + 0 % par an

**Dividendes SOGESTAR** : absence de dividendes

**Participations** : participation de la SOGESTAR et de la SOGESTAR SUISSE au service Skibus à hauteur de 78 000 € par an

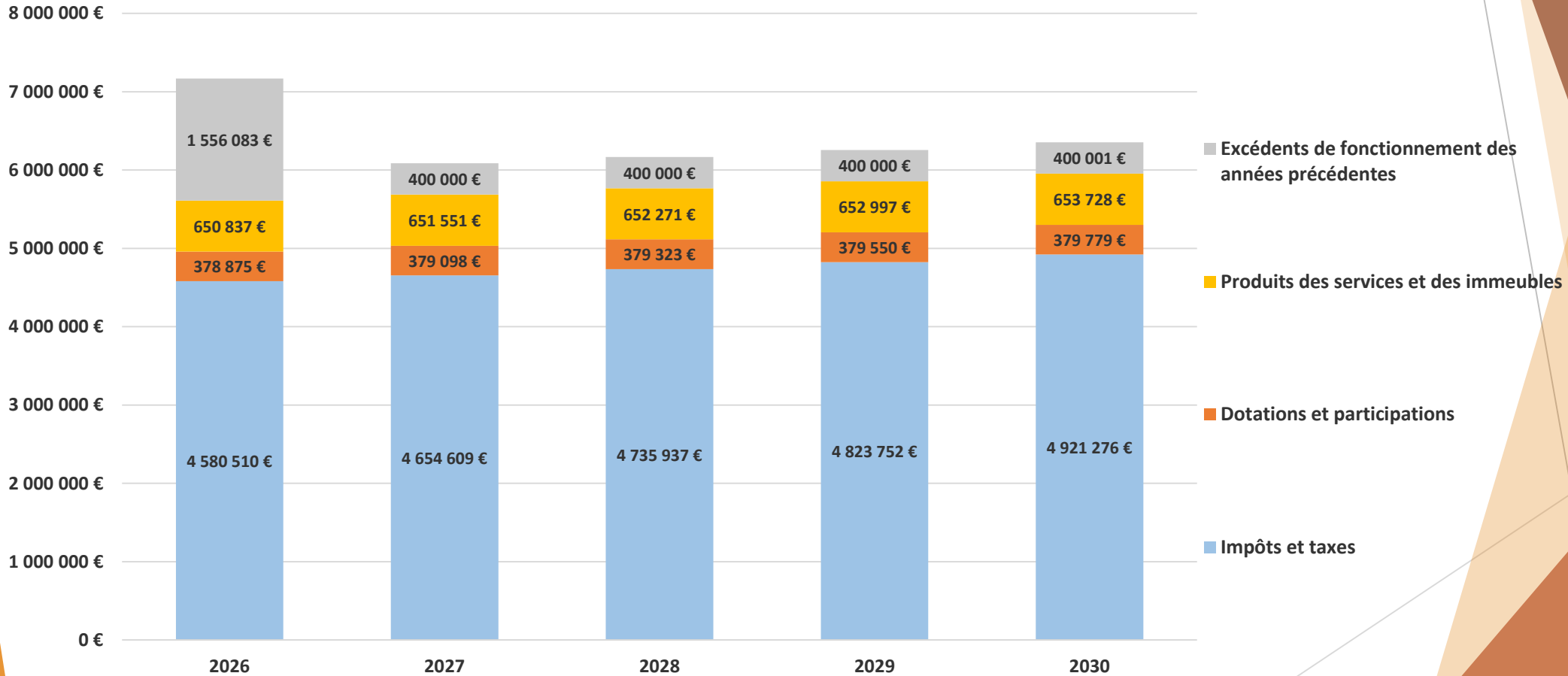
**Produits des services** : + 0 % par an

**Revenus des immeubles (hors maison médicale)** : Indexation annuelle des recettes du BP de + 0.8% par an, absence de recettes du bistrot polaire

# Prospective 2026-2030

Envoyé en préfecture le 24/02/2026  
Reçu en préfecture le 24/02/2026  
Publié le 24/02/2026  
ID : 039-243900354-20260204-DEL2026\_002-DE

## Origine des recettes de fonctionnement



# Prospective 2026-2030

## Les hypothèses des dépenses de fonctionnement

### Année de référence 2025

#### **Charges de la dette** : prise en compte des nouveaux emprunts contractés et simulés :

- Maison Médicale : Prêt de 400 000 € sur 20 ans à 4% annuité de 13 241.75 € (capital + intérêts) en 2026, puis 29 150.16 €.
- Omnibus : Prêt de 350 000 € sur 20 ans à 4 %, annuité de 11 019.87 € (capital + intérêts) en 2026, puis 25 506.40 €.
- Voie verte : Prêt de 400 000 € sur 15 ans à 3.46 %, annuité de 32 388.53 € (capital + intérêts).

**Charges à caractère général** : + 2% par an ;

**Charges de personnel** : + 3% par an pour les cotisations retraites CNRACL jusqu'à 2028;  
+ 2% par an pour les autres charges salariales et ;  
+ 1% par an pour les indemnités des élus.

**Contributions au FNGIR (Fonds national de garantie individuel des ressources), au FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) et dégrèvements :**

FNGIR : maintien à son niveau de 2013 (182 000 € par an)

FPIC : + 2 % par an

# Prospective 2026-2030

## Les hypothèses des dépenses de fonctionnement

**Participation au budget annexe « Activité été-hiver » :** basé sur la prévision budgétaire transmise par la SAEM Sogestar, puis +2 % par an

### **Subventions :**

Convention d'objectifs : Selon convention d'objectif, indexation de la base tarifaire de 710 000 € à 1% par an

Autres subventions : enveloppe annuelle de 25 000 € de subventions diverses + 34 000 € pour TRANS'ORGANISATION + 20 000 € de subvention pour la prochaine coupe du monde de ski de fond, puis une année sur deux (alternance des versements une année sur deux : 66 % en 2026 et 34 % en 2027)

### **Contributions aux organismes de regroupement :**

SMDT : selon éléments communiqués par le SMDT : baisse constatée

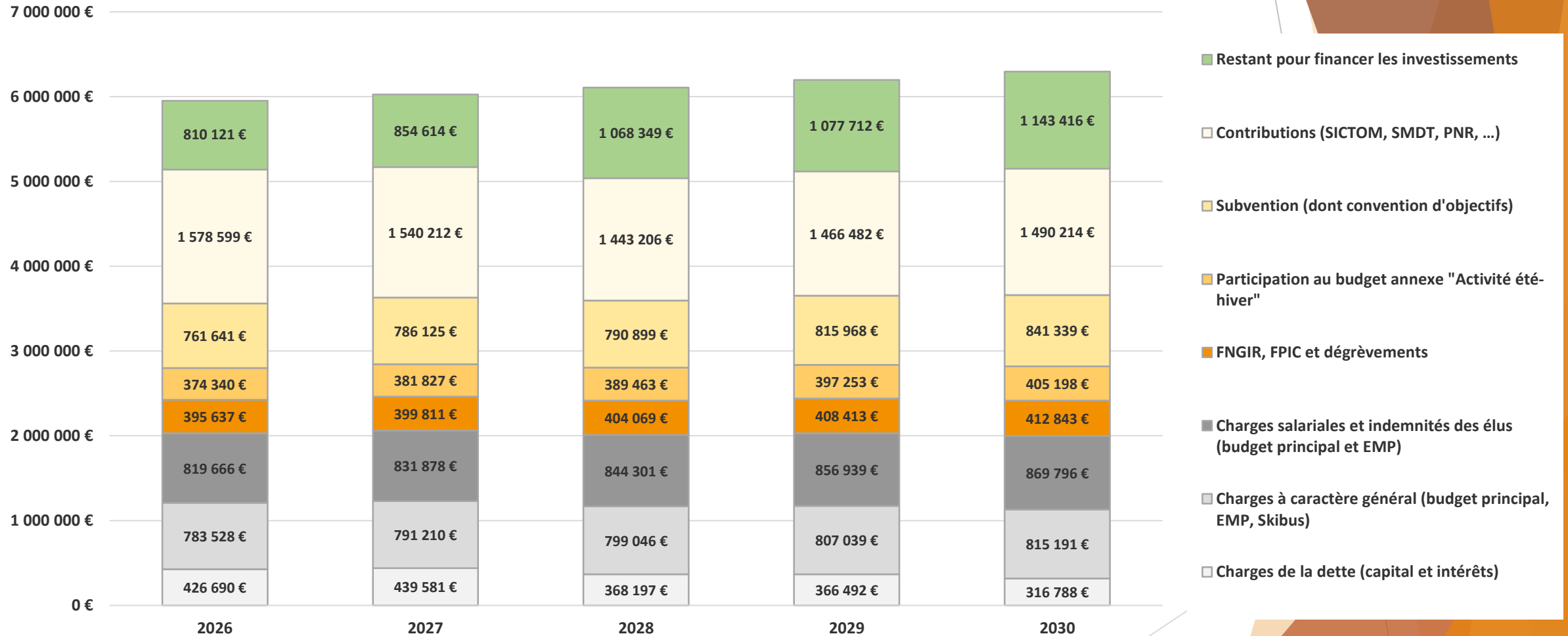
PNR : +1 % par an

SICTOM : +2 % par an

# Prospective 2026-2030

Envoyé en préfecture le 24/02/2026  
 Reçu en préfecture le 24/02/2026  
 Publié le 24/02/2026  
 ID : 039-243900354-20260204-DEL2026\_002-DE

## Ventilation des dépenses de fonctionnement

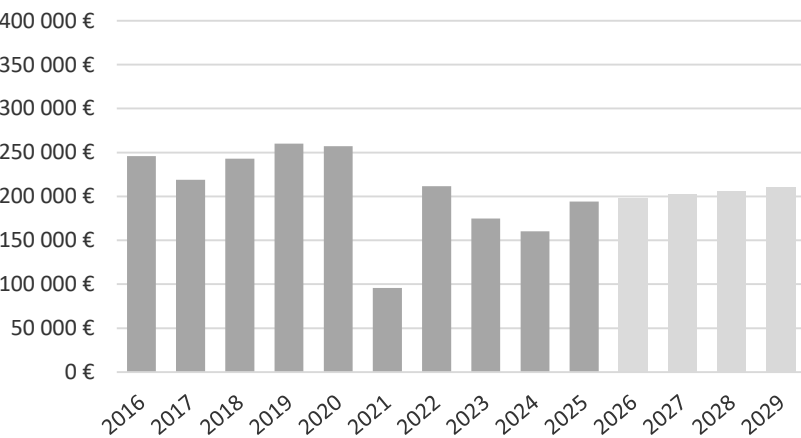


# Prospective 2026-2030

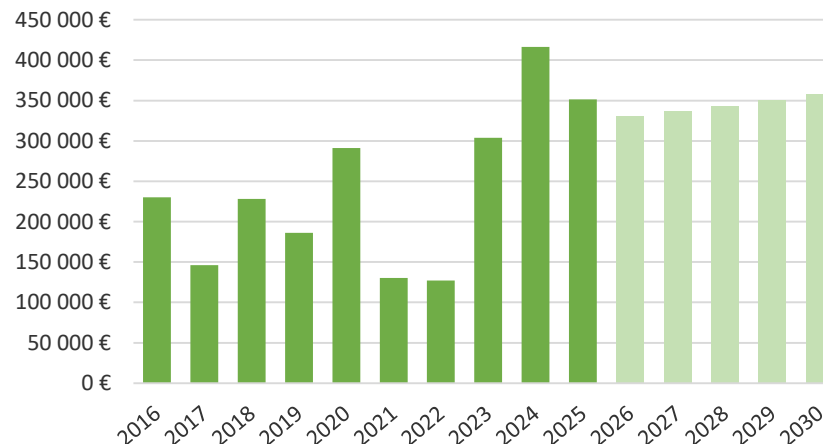
## Evolution des principales dépenses de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 24/02/2026  
Reçu en préfecture le 24/02/2026  
Publié le 24/02/2026  
ID : 039-243900354-20260204-DEL2026\_002-DE

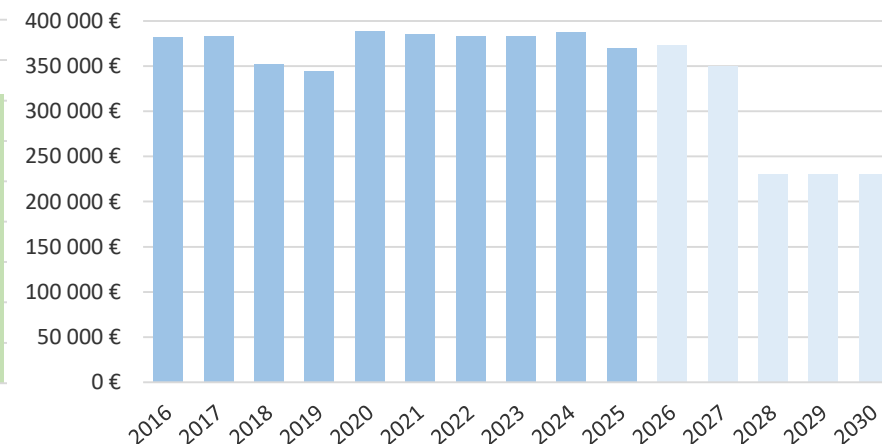
### Skibus / Estibus



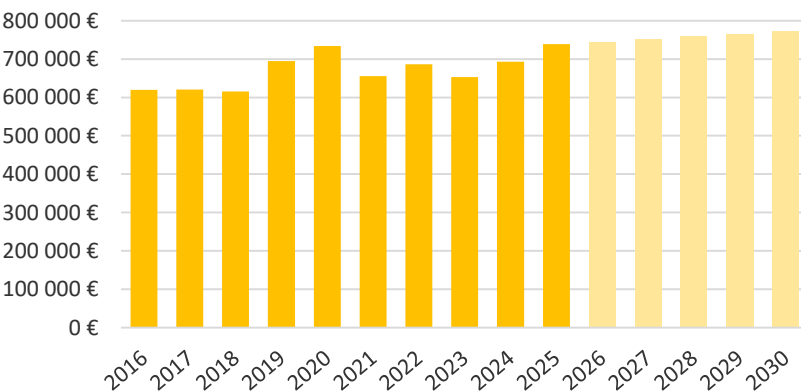
### Activités nordiques et estivales



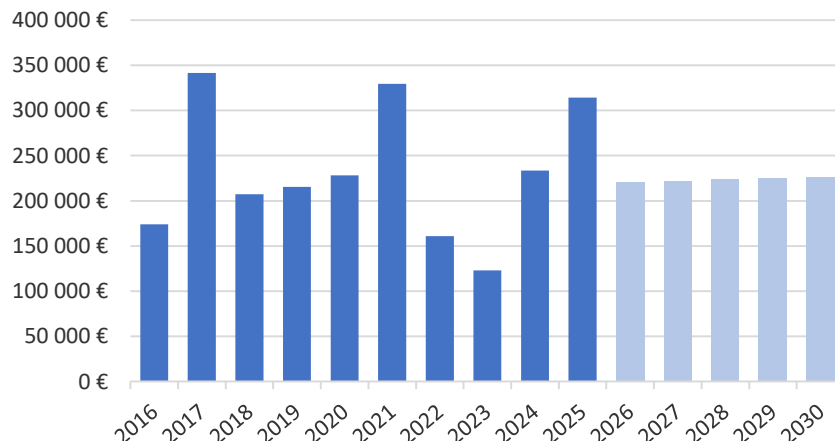
### Ski alpin (SMDT)



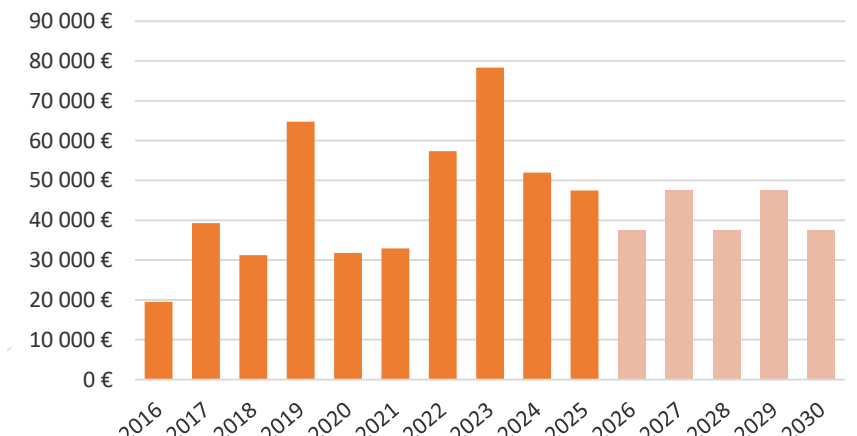
### Office de tourisme (convention d'objectifs et point info de Prémanon)



### Espace des Mondes Polaires



### Autres subventions



# Prospective 2026-2030

Envoyé en préfecture le 24/02/2026

Reçu en préfecture le 24/02/2026

Publié le 24/02/2026

ID : 039-243900354-20260204-DEL2026\_002-DE



## Les ratios financiers

	2026	2027	2028	2029	2030
Recettes courantes de fonctionnement	7 166 305 €	6 085 259 €	6 167 532 €	6 256 299 €	6 354 785 €
Dépenses courantes de fonctionnement	4 588 782 €	4 636 202 €	4 567 688 €	4 640 120 €	4 693 684 €
<b>Épargne de gestion</b>	<b>2 577 524 €</b>	<b>1 449 057 €</b>	<b>1 599 844 €</b>	<b>1 616 179 €</b>	<b>1 661 101 €</b>
<b>Évolution par rapport à l'année N-1</b>	<b>-13.38%</b>	<b>-43.78%</b>	<b>10.41%</b>	<b>1.02%</b>	<b>2.78%</b>
Produits financiers (dividendes SOGESTAR)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Charges financières (intérêts des emprunts)	75 347 €	80 628 €	77 002 €	78 669 €	72 086 €
<b>Épargne brute</b>	<b>2 502 176 €</b>	<b>1 368 429 €</b>	<b>1 522 842 €</b>	<b>1 537 510 €</b>	<b>1 589 016 €</b>
Remboursement du capital de la dette CCSR	351 343 €	358 953 €	291 195 €	287 823 €	244 703 €
<b>Épargne nette</b>	<b>2 150 834 €</b>	<b>1 009 476 €</b>	<b>1 231 647 €</b>	<b>1 249 686 €</b>	<b>1 344 313 €</b>

\* Non prise en compte des dépenses d'investissement et intégration des revenus des immeubles du budget principal

# Prospective 2026-2030

## Programme d'investissements

Envoyé en préfecture le 24/02/2026  
 Reçu en préfecture le 24/02/2026  
 Publié le 24/02/2026  
 ID : 039-243900354-20260204-DEL2026\_002-DE

Capacité maximale  
 d'endettement  
 de 2,5  
 millions d'euros

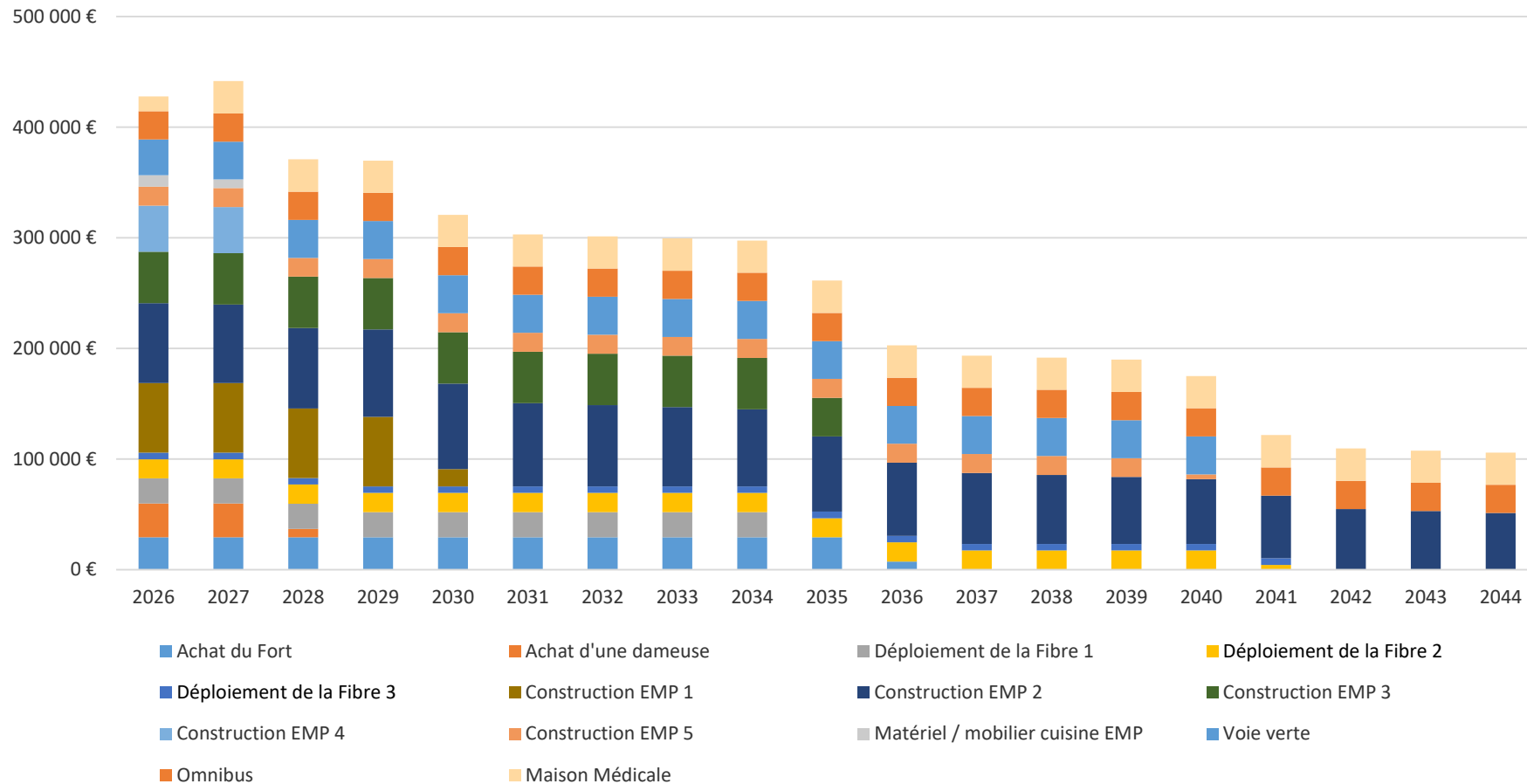
Dépenses d'investissement	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Aménagement d'une voie verte	1 023 425 €	0 €	828 064 €	659 614 €	0 €	2 511 103 €
Restructuration de l'Omnibus	1 647 825 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 647 825 €
Aménagement numérique	152 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	152 000 €
Amélioration du domaine nordique	20 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	40 000 €
Fort des Rousses - Rénovation énergétique	29 700 €	20 000 €	20 000 €	0 €	0 €	69 700 €
Développement des hébergements plein air	35 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	35 000 €
Accueil autour des lacs	20 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	60 000 €
Renforcer l'offre vélo	40 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	60 000 €
Rénovation Maison du tourisme les Rousses	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	25 000 €
Accessibilité Maison du tourisme Bois d'Amont	5 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	5 000 €
Accessibilité autres bâtiments	155 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	155 000 €
Maison médicale	795 000 €	32 000 €	0 €	0 €	0 €	827 000 €
Investissements courants	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	250 000 €
<b>Total</b>	<b>3 977 950 €</b>	<b>127 000 €</b>	<b>923 064 €</b>	<b>734 614 €</b>	<b>75 000 €</b>	<b>5 837 628 €</b>

Recettes d'investissement	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Aménagement d'une voie verte	1 929 761 €	0 €	135 836 €	108 203 €	0 €	2 173 799 €
Restructuration de l'Omnibus	1 404 232 €	5 249 €	0 €	0 €	0 €	1 409 481 €
Aménagement numérique	140 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	140 000 €
Amélioration du domaine nordique	3 281 €	820 €	820 €	820 €	820 €	6 562 €
Fort des Rousses - Rénovation énergétique	10 812 €	7 281 €	7 281 €	0 €	0 €	25 374 €
Développement des hébergements plein air	5 741 €	0 €	0 €	0 €	0 €	5 741 €
Accueil autour des lacs	3 281 €	1 640 €	1 640 €	1 640 €	1 640 €	9 842 €
Renforcer l'offre vélo	6 562 €	820 €	820 €	820 €	820 €	9 842 €
Rénovation Maison du tourisme les Rousses	1 820 €	820 €	820 €	820 €	820 €	5 101 €
Rénovation Maison du tourisme Bois d'Amont	1 820 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 820 €
Accessibilité bâtiments	25 426 €	0 €	0 €	0 €	0 €	25 426 €
Maison médicale	781 600 €	70 523 €	0 €	0 €	0 €	852 123 €
Investissements courants	8 202 €	8 202 €	8 202 €	8 202 €	8 202 €	41 010 €
<b>Total</b>	<b>4 322 538 €</b>	<b>95 356 €</b>	<b>155 419 €</b>	<b>120 506 €</b>	<b>12 303 €</b>	<b>4 706 123 €</b>

<b>Reste à financer par la collectivité</b>	<b>-344 588 €</b>	<b>31 644 €</b>	<b>767 645 €</b>	<b>614 108 €</b>	<b>62 697 €</b>	<b>1 131 505 €</b>
---	-------------------	-----------------	------------------	------------------	-----------------	--------------------

# Prospective 2026-2030

## Evolution des annuités de la dette sur les 20 prochaines années



Inclus les emprunts pour le financement de la maison médicale, la voie verte et l'Omnibus

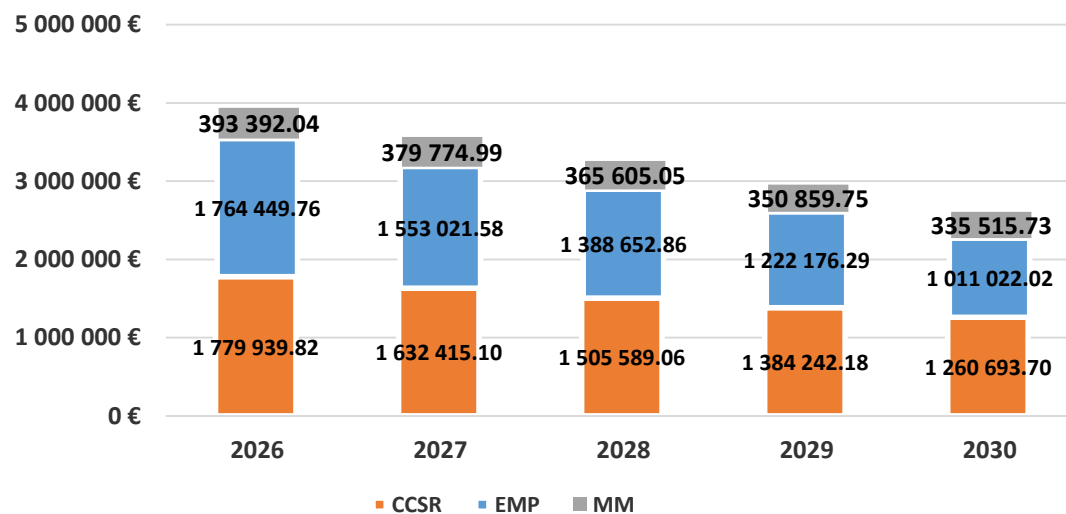
# Prospective 2026-2030

## Evolution de la capacité de désendettement

2026	2027	2028	2029	2030
3 937 782 €	3 565 212 €	3 259 847 €	2 957 278 €	1 697 231 €
3.2 ans	2.8 ans	2.3 ans	2.0 ans	1.1 ans

\*Calculé sur la base de la CAF

Grille d'analyse de la capacité de désendettement communément admise			
< 8 ans	8 - 11 ans	11 - 15 ans	> 15 ans



Capital restant dû au 31 décembre de l'année N

# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

*LE MERCREDI 4 FÉVRIER 2026*

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS**  
-----

**Séance du 04 février 2026 au siège  
de la Communauté de communes**

Nombre de délégués : 22  
Nombre de délégués en exercice : 22  
Nombre de délégués présents : 16  
Nombre de votants : 20

**Date de convocation : 29 janvier 2026**

**Secrétaire de séance : Benoît AUBRY**

**PRÉSENTS** : Benoît AUBRY, Sébastien BENOIT-GUYOD, Annie BERTHET, Robert BONNEFOY, Dominique BONNEFOY-CLAUDET, Antoine DELACROIX, Delphine GALLOIS, Catherine GARNIER, Christiane GROS, Nolwenn MARCHAND, Christophe MATHEZ, Marc NARABUTIN, Bruno PAGET-BLANC, Sandrine PHILIPPE-GRENIER, Michel PUILLET, Sandrine VAUFREY.

**EXCUSÉS AVEC POUVOIR** : Medhi VANDEL (pouvoir à Antoine DELACROIX), Jean-Michel VANINI (pouvoir à Michel PUILLET), Christophe VAZ-TEIXEIRA (pouvoir à Nolwenn MARCHAND), Amélie VION (pouvoir à Christiane GROS).

**EXCUSÉS** : Claire CRETIN, Philippe DEJTER.

**Délibération n°2026/003  
Demande de subvention – Collège des Rousses**

Monsieur le Vice-Président informe que la CCSR a reçu une demande de subvention de 4 000.00 € pour l'organisation des transports liés à l'activité ski du collège des Rousses pour la saison 2025/2026 (**annexe n°3**), comme les années précédentes.

Les membres de la commission « FINANCES, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET NTIC » du 26 janvier 2026 proposent l'attribution d'une subvention de 4 000.00 €.

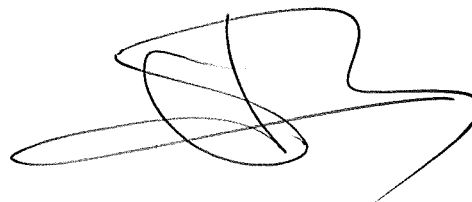
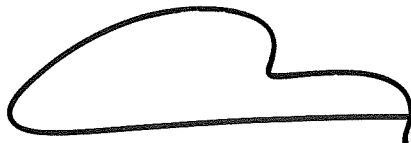
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **ATTRIBUE** à l'unanimité une subvention de 4 000.00 € au Collège des Rousses.

Le Président,

Le secrétaire de séance,

Nolwenn MARCHAND

M. Benoît AUBRY



-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS**  
-----

**Séance du 04 février 2026 au siège  
de la Communauté de communes**

Nombre de délégués : 22  
Nombre de délégués en exercice : 22  
Nombre de délégués présents : 16  
Nombre de votants : 20

**Date de convocation : 29 janvier 2026**

**Secrétaire de séance : Benoît AUBRY**

**PRÉSENTS** : Benoît AUBRY, Sébastien BENOIT-GUYOD, Annie BERTHET, Robert BONNEFOY, Dominique BONNEFOY-CLAUDET, Antoine DELACROIX, Delphine GALLOIS, Catherine GARNIER, Christiane GROS, Nolwenn MARCHAND, Christophe MATHEZ, Marc NARABUTIN, Bruno PAGET-BLANC, Sandrine PHILIPPE-GRENIER, Michel PUILLET, Sandrine VAUFREY.

**EXCUSÉS AVEC POUVOIR** : Medhi VANDEL (pouvoir à Antoine DELACROIX), Jean-Michel VANINI (pouvoir à Michel PUILLET), Christophe VAZ-TEIXEIRA (pouvoir à Nolwenn MARCHAND), Amélie VION (pouvoir à Christiane GROS).

**EXCUSÉS** : Claire CRETIN, Philippe DEJTER.

**Délibération n°2026/004  
Demande de subvention – Mission Locale Jura Sud**

Monsieur le Vice-Président informe que la CCSR a reçu une demande de subvention de 3 958.00 € (0.54 €/hab) de la part de la mission locale pour participer au maintien du travail en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes du territoire (**annexe n°4**).

Les membres de la commission « FINANCES, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET NTIC » du 26 janvier 2026 proposent l'attribution d'une subvention de 3 958.00 €.

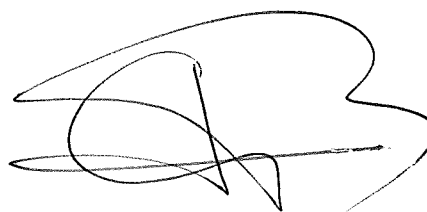
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **ATTRIBUE** à l'unanimité une subvention de 3 958.00 € à la Mission Locale Sud Jura.

Le Président,

Le secrétaire de séance,

Nolwenn MARCHAND

M. Benoît AUBRY



-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS**  
-----

**Séance du 04 février 2026 au siège  
de la Communauté de communes**

Nombre de délégués : 22  
Nombre de délégués en exercice : 22  
Nombre de délégués présents : 16  
Nombre de votants : 20

**Date de convocation : 29 janvier 2026**

**Secrétaire de séance : Benoît AUBRY**

**PRÉSENTS** : Benoît AUBRY, Sébastien BENOIT-GUYOD, Annie BERTHET, Robert BONNEFOY, Dominique BONNEFOY-CLAUDET, Antoine DELACROIX, Delphine GALLOIS, Catherine GARNIER, Christiane GROS, Nolwenn MARCHAND, Christophe MATHEZ, Marc NARABUTIN, Bruno PAGET-BLANC, Sandrine PHILIPPE-GRENIER, Michel PUILLET, Sandrine VAUFREY.

**EXCUSÉS AVEC POUVOIR** : Medhi VANDEL (pouvoir à Antoine DELACROIX), Jean-Michel VANINI (pouvoir à Michel PUILLET), Christophe VAZ-TEIXEIRA (pouvoir à Nolwenn MARCHAND), Amélie VION (pouvoir à Christiane GROS).

**EXCUSÉS** : Claire CRETIN, Philippe DEJTER.

**Délibération n°2026/005  
Demande de subvention – Traversée du Massacre 2026**

Monsieur le Vice-Président informe que la CCSR a reçu une demande de subvention de la part de Haut-Jura Léman (ski club de Prémanon et des Rousses) pour l'organisation de la Traversée du Massacre 2026 qui se déroulera le 1<sup>er</sup> mars 2026, d'un montant de 2 500.00 € (**annexes n°5a et 5b**).

Les membres de la commission « FINANCES, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET NTIC » du 26 janvier 2026 proposent l'attribution d'une subvention de 2 000.00 €.

M. Christophe MATHEZ souligne que le versement des subventions est conditionné à la tenue effective de ces événements.



Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **ATTRIBUE** à l'unanimité une subvention de 2 000.00 € pour l'organisation de la Traversée du Massacre.

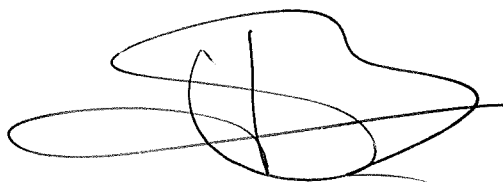
Le Président,

Le secrétaire de séance,

Nolwenn MARCHAND

M. Benoît AUBRY



-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS**  
-----

**Séance du 04 février 2026 au siège  
de la Communauté de communes**

-----  
Nombre de délégués : 22  
Nombre de délégués en exercice : 22  
Nombre de délégués présents : 16  
Nombre de votants : 20

**Date de convocation : 29 janvier 2026**

**Secrétaire de séance : Benoît AUBRY**

**PRÉSENTS** : Benoît AUBRY, Sébastien BENOIT-GUYOD, Annie BERTHET, Robert BONNEFOY, Dominique BONNEFOY-CLAUDET, Antoine DELACROIX, Delphine GALLOIS, Catherine GARNIER, Christiane GROS, Nolwenn MARCHAND, Christophe MATHEZ, Marc NARABUTIN, Bruno PAGET-BLANC, Sandrine PHILIPPE-GRENIER, Michel PUILLET, Sandrine VAUFREY.

**EXCUSÉS AVEC POUVOIR** : Medhi VANDEL (pouvoir à Antoine DELACROIX), Jean-Michel VANINI (pouvoir à Michel PUILLET), Christophe VAZ-TEIXEIRA (pouvoir à Nolwenn MARCHAND), Amélie VION (pouvoir à Christiane GROS).

**EXCUSÉS** : Claire CRETIN, Philippe DEJTER.

**Délibération n°2026/006**

**Demande de subvention – Coupe de France de ski de fond (SAMSE)  
- Haut Jura Ski**

Monsieur le Vice-Président informe que la CCSR a reçu une demande de subvention de 1 500.00 € de la part de l'association Haut-Jura Ski pour l'organisation de la coupe de France de ski de fond (SAMSE) prévue du 13 au 15 mars 2026 (**annexes n°6a et 6b**).

Les membres de la commission « FINANCES, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET NTIC » du 26 janvier 2026 proposent l'attribution d'une subvention de 1 500.00 €.

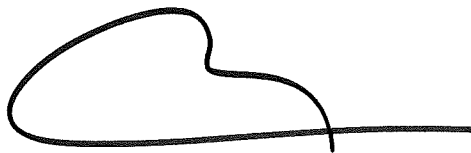

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **ATTRIBUE** à l'unanimité une subvention de 1 500.00 € pour l'organisation de la Coupe de France de ski de fond.

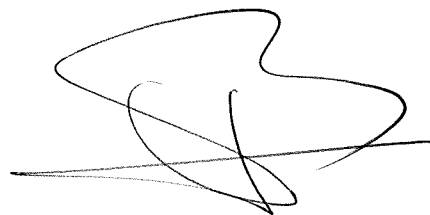
Le Président,

Le secrétaire de séance,

Nolwenn MARCHAND

M. Benoît AUBRY



-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS**  
-----

**Séance du 04 février 2026 au siège  
de la Communauté de communes**

**Nombre de délégués : 22**  
**Nombre de délégués en exercice : 22**  
**Nombre de délégués présents : 16**  
**Nombre de votants : 20**

**Date de convocation : 29 janvier 2026**

**Secrétaire de séance : Benoît AUBRY**

**PRÉSENTS** : Benoît AUBRY, Sébastien BENOIT-GUYOD, Annie BERTHET, Robert BONNEFOY, Dominique BONNEFOY-CLAUDET, Antoine DELACROIX, Delphine GALLOIS, Catherine GARNIER, Christiane GROS, Nolwenn MARCHAND, Christophe MATHEZ, Marc NARABUTIN, Bruno PAGET-BLANC, Sandrine PHILIPPE-GRENIER, Michel PUILLET, Sandrine VAUFREY.

**EXCUSÉS AVEC POUVOIR** : Medhi VANDEL (pouvoir à Antoine DELACROIX), Jean-Michel VANINI (pouvoir à Michel PUILLET), Christophe VAZ-TEIXEIRA (pouvoir à Nolwenn MARCHAND), Amélie VION (pouvoir à Christiane GROS).

**EXCUSÉS** : Claire CRETIN, Philippe DEJTER.

**Délibération n°2026/007**  
**Demande de subvention du Golf-club du Rochat**

Monsieur le Vice-Président informe que la CCSR a reçu une demande de subvention pour l'organisation d'une compétition de golf « Classic Mid-Amateurs & Trophée Seniors » sur les 2 golfs de la station, qui se tiendra les 12 et 13 septembre 2026 (**Annexe n°7**).

Les membres de la commission « FINANCES, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET NTIC » du 26 janvier 2026 proposent l'attribution d'une subvention de 1 000.00 €.

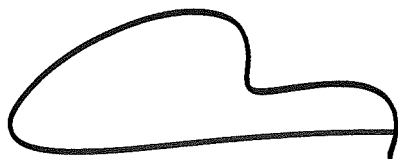
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **ATTRIBUE** à l'unanimité une subvention de 1 000.00 € pour l'organisation de cette compétition.

Le Président,

Le secrétaire de séance,

Nolwenn MARCHAND

M. Benoît AUBRY



-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS**  
-----

**Séance du 04 février 2026 au siège  
de la Communauté de communes**

Nombre de délégués : 22  
Nombre de délégués en exercice : 22  
Nombre de délégués présents : 16  
Nombre de votants : 20

**Date de convocation : 29 janvier 2026**

**Secrétaire de séance : Benoît AUBRY**

**PRÉSENTS** : Benoît AUBRY, Sébastien BENOIT-GUYOD, Annie BERTHET, Robert BONNEFOY, Dominique BONNEFOY-CLAUDET, Antoine DELACROIX, Delphine GALLOIS, Catherine GARNIER, Christiane GROS, Nolwenn MARCHAND, Christophe MATHEZ, Marc NARABUTIN, Bruno PAGET-BLANC, Sandrine PHILIPPE-GRENIER, Michel PUILLET, Sandrine VAUFREY.

**EXCUSÉS AVEC POUVOIR** : Medhi VANDEL (pouvoir à Antoine DELACROIX), Jean-Michel VANINI (pouvoir à Michel PUILLET), Christophe VAZ-TEIXEIRA (pouvoir à Nolwenn MARCHAND), Amélie VION (pouvoir à Christiane GROS).

**EXCUSÉS** : Claire CRETIN, Philippe DEJTER.

**Délibération n°2026/008**

**Aide au développement de la filière nordique, demande de subvention au  
Conseil départemental du Jura pour l'exercice 2026**

Comme chaque année, Monsieur le Vice-Président propose au Conseil communautaire de solliciter une subvention du Conseil départemental du Jura au titre de l'aide au fonctionnement des secteurs nordiques du Jura et l'entretien de la GTJ à ski, pour un montant de 4 303,80 € répartis de la manière suivante (cf. **Annexe n°8**) :

- 1 858,80 € pour l'aide au fonctionnement des domaines nordiques ;
- 2 445,00 € pour l'entretien de la grande traversée du Jura à ski de fond.



Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **SOLLICITE** à l'unanimité, une subvention de 4 303.80 € auprès du Département du Jura.

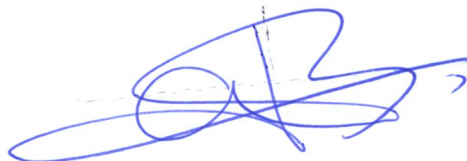
Le Président,

Le secrétaire de séance,

Nolwenn MARCHAND

M. Benoît AUBRY



-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS**  
-----

**Séance du 04 février 2026 au siège  
de la Communauté de communes**

Nombre de délégués : 22  
Nombre de délégués en exercice : 22  
Nombre de délégués présents : 16  
Nombre de votants : 20

**Date de convocation : 29 janvier 2026**

**Secrétaire de séance : Benoît AUBRY**

**PRÉSENTS** : Benoît AUBRY, Sébastien BENOIT-GUYOD, Annie BERTHET, Robert BONNEFOY, Dominique BONNEFOY-CLAUDET, Antoine DELACROIX, Delphine GALLOIS, Catherine GARNIER, Christiane GROS, Nolwenn MARCHAND, Christophe MATHEZ, Marc NARABUTIN, Bruno PAGET-BLANC, Sandrine PHILIPPE-GRENIER, Michel PUILLET, Sandrine VAUFREY.

**EXCUSÉS AVEC POUVOIR** : Medhi VANDEL (pouvoir à Antoine DELACROIX), Jean-Michel VANINI (pouvoir à Michel PUILLET), Christophe VAZ-TEIXEIRA (pouvoir à Nolwenn MARCHAND), Amélie VION (pouvoir à Christiane GROS).

**EXCUSÉS** : Claire CRETIN, Philippe DEJTER.

**Délibération n°2026/009  
Convention Territoriales Globale (CTG)**

M. le Président explique que la convention territoriale globale est arrivée à échéance en 2025. Ainsi, une nouvelle convention a été rédigé pour la période de 2026 à 2029 (**annexe n°9**). Rappelons que la CTG est une démarche partenariale entre la Caisse d'Allocations Familiales du Jura, la Communauté de communes de la Station des Rousses et les communes de Bois d'Amont, Lamoura, Les Rousses et Prémanon.

La majorité du plan d'actions concerne les communes. Cela étant, il y a également les questions de mobilité, du logement et de l'habitat qui sont du ressort de la Communauté de communes. Cette CTG sera ensuite soumise à chaque conseil municipal. Les actions concernent les domaines suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, handicap, parentalité, accès aux droits / inclusion numérique (dont la partie mobilité concerne la CCSR), logement et habitat (du ressort de la CCSR).

Après en avoir délibéré, Conseil communautaire **AUTORISE** à l'unanimité M. Le Président à signer cette nouvelle Convention Territoriale Globale.

Le Président,

Le secrétaire de séance,

Nolwenn MARCHAND

M. Benoît AUBRY





## CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Entre :

- > La Caisse d'Allocations Familiales du Jura représentée par la présidente de son conseil d'administration, Mme Véronique BOUVRET et par son Directeur, M David TORRES, dûment autorisés à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « **la Caisse d'Allocations Familiales du Jura** »

Et

- > La Commune des Rousses représentée par son maire, M Christophe MATHEZ, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

Ci-après dénommée « **la Commune des Rousses** »

- > La Commune de Bois d'Amont représentée par son maire, M Michel PUILLET, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

Ci-après dénommée « **la Commune de Bois d'Amont** »

- > La Commune de Prémanon représentée par son maire, M Nolwenn MARCHAND, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

Ci-après dénommée « **la Commune de Prémanon** »

- > La Commune de Lamoura représentée par son maire, M Antoine DELACROIX, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

Ci-après dénommée « **la Commune de Lamoura** »

- > La Commune de Lajoux représentée par son maire, M Hubert MAITRE, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

Ci-après dénommée « **la Commune de Lajoux** »

- > Et le Syndicat Intercommunal « Les Petites Pousses du Crêt Pela », représenté par son Président, M Guillaume VANNIER , dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil syndical ;

Ci-après dénommée « **le Syndicat Intercommunal « Les Petites Pousses du Crêt Pela »** »

- > Et la Communauté de communes de la Station des Rousses, représentée par son Président, M Nolwenn MARCHAND, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil communautaire ;

Ci-après dénommée « **la Communauté de Communes Station des Rousses »** »

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi

Vu le décret n°2021-1644 du 14 décembre 2021 relatif à la gouvernance des services aux familles et au métier d'assistant maternel

Vu le décret n° 2025-253 du 20 mars 2025 relatif au schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant prévu à l'article L. 214-1-3 du code de l'action sociale et des familles

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la Caf du Jura en date du 9 décembre 2025 figurant en annexe 5-8 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la Commune des Rousses en date du 22 janvier 2026 figurant en annexe 5-2 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la Commune de Bois d'Amont en date du 26 janvier 2026 figurant en annexe 5-3 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la Commune de Prémanon en date du 15 janvier 2026 figurant en annexe 5-4 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Lamoura en date du 15 décembre 2026 figurant en annexe 5-1 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la Commune de Lajoux en date du 21 janvier 2026 figurant en annexe 5-5 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil syndical du Syndicat Intercommunal « Les Petites Pousses du Crêt Pela » en date du 20 janvier 2026 figurant en annexe 5-7 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes Station des Rousses en date du 04 février 2026 figurant en annexe 5-6 de la présente convention.

## PREAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

**Les missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :**

- **Développer des services attentionnés tout au long des parcours de vie de chacun ;**
- **Garantir un accès efficace au juste droit en améliorant le modèle de délivrance des prestations ;**
- **Mobiliser les leviers de performance et accompagner les transformations, grâce à une organisation territorialisée, départementale, solidaire et au plus proche des partenaires locaux.**

**Ces missions passent par les objectifs suivants :**

- > Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance ;
- > Réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires pour favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et l'épanouissement des enfants ;
- > Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes ;
- > Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence ;
- > Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles ;

- > Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap, en lien avec les partenaires ;
- > Sécuriser et accompagner les habitants allocataires dans une relation de confiance centrée sur l'accès aux droits et aux services ;
- > Renforcer les coopérations avec les partenaires locaux.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passe par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

Son plan d'action s'inscrit en cohérence avec les orientations du schéma départemental des services aux familles, animé par le Comité Départemental des Services aux familles, dont la Caf assure le secrétariat général. Ce comité est présidé par le préfet de département et ses Vice-Présidences sont assurées par le président du Conseil Départemental ou un conseiller départemental, un maire ou président d'établissement public de coopération intercommunale du département, et le Président du conseil d'administration de la (CAF) ou un administrateur de ce conseil d'administration désigné par celui-ci.

La collectivité locale peut ainsi s'appuyer sur la CTG pour formaliser ses engagements d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant. Le volet petite enfance et parentalité de la CTG répond aux attendus du schéma d'Autorité Organisatrice et dispense la collectivité signataire de la CTG de réaliser un schéma dès lors que son contenu est ajusté aux attendus définis dans le cadre du décret n° 2025-253 du 20 mars 2025.

La CTG s'appuie également sur une concertation des partenaires et des usagers.

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire de la façon suivante :

- > Les caractéristiques territoriales suivantes : La Communauté de Communes Station des Rousses créée en 1993 est composée de 4 communes : Les Rousses, Bois d'Amont, Prémanon et Lamoura ce qui représente une population de 7300 habitants (2022) .La commune de Lajoux (299 habitants) se situe sur la Communauté de Communes Haut Jura Saint-Claude. Contrairement à la tendance départementale c'est un territoire qui ne cesse de gagner des habitants et ce malgré une évolution à la baisse du nombre de naissances depuis 2020. Malgré un vieillissement de la population, comme au niveau départemental, la population du territoire est globalement plus jeune puisque les moins de 29 ans représentent plus d'un tiers de la population.  
Le territoire comptabilise une part d'actifs importante (85%) et nettement supérieure au département. Le taux de chômage est nettement moins élevé et évolue à la baisse.  
La proportion d'allocataires (taux de couverture de 27%) est nettement moins élevée que pour le département (41%).  
La proportion de familles avec enfants est plus élevée sur le territoire (61%/52% sur le Jura).  
Situé sur le parc Naturel Régional du Haut Jura, c'est un territoire de montagne ce qui en fait un territoire hautement touristique. En proximité directe de la Suisse, le territoire dispose d'une proportion importante de travailleurs frontaliers et la majorité des logements sont des logements secondaires. Il y a très peu de logements vacants, un coût de locatif très élevé et très peu de rotations dans le parc social.
- > L'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles suivantes : Toutes les communes de la CC Station des Rousses proposent un accueil périscolaire et extrascolaire. LA commune de Lajoux propose un accueil périscolaire méridien non déclaré aux services de la SDJES. Elles disposent également d'un mode de garde collectif (EAJE PSU ou MC Paje – hormis Lajoux). L'EPCI ne dispose pas de Relais Petite Enfance, ni de structure parentalité. Le nombre d'assistantes maternelles ne cesse de diminuer (-36% entre 2019 et 2023) et plus de 30% d'entre elles ont plus de 55 ans. Malgré cette tendance, le taux de couverture du territoire en matière de petite enfance est relativement élevé car supérieur à 76% ce qui le place au-dessus des taux nationaux et départementaux.
- > Les territoires (bassins de vie) et les champs d'intervention prioritaires suivants : La commune des Rousses concentre à elle seule plus de 50% des habitants du territoire (3683 habitants).
- > Les objectifs communs de développement et de coordination des actions concernant : l'accès aux droits et aux services, l'accueil des jeunes enfants, l'enfance, la jeunesse, l'accès et le maintien dans le logement, l'accueil d'enfants porteur de handicap et la parentalité.
- > Les degrés d'intervention de chaque signataire sur les champs d'intervention communs : Les compétences entrant dans le champ d'intervention de la Caf sont globalement détenues à l'échelle des communes. Les EPCI détenant la compétence relative à la politique du logement et du cadre de vie.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf du Jura, les Communes des Rousses, de Bois d'Amont, de Prémanon, de Lamoura, de Lajoux, le Syndicat Intercommunal « Les Petites Pousses du Crêt Pela » et la Communauté de communes Station des Rousses souhaitent conclure une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

## ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- > D'identifier, dans le cadre du diagnostic partagé, les besoins prioritaires et les besoins non satisfaits sur les communes ou communauté de communes (Annexe 1) ;
- > De définir un plan d'actions et une programmation permettant d'identifier les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin et de développer des actions nouvelles permettant de pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 2 et 3) ;
- > De suivre la mise en œuvre du plan d'actions et de mesurer les impacts de la démarche (Annexes 4).

## ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la Communauté de Communes Station des Rousses, des communes des Rousses, de Bois d'Amont, de Prémanon, de Lamoura, de Lajoux.

- > **Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance par :**
  - Un égal accès à l'information et une offre d'orientation et d'accompagnement ainsi qu'à l'accès réel de tous les enfants aux modes d'accueil ;
  - A la pérennisation et au développement et des places d'accueil individuel et collectif pour garantir aux familles une offre de qualité, conforme aux exigences de la Charte d'accueil du jeune enfant en tout point du territoire.

**La branche Famille s'est engagée à déployer une réponse diversifiée aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du Service Public de la Petite Enfance. Véritable opportunité de vivifier le projet de territoire et d'accélérer les transformations à l'œuvre, le service public de la petite enfance (SPPE) participe pleinement à l'attractivité des services aux familles. Il se structure autour de trois priorités : lutte contre les inégalités sociales et de destin dès le plus jeune âge, lever tous les freins au développement de l'offre d'accueil et proposer des solutions d'accueil de qualité.**

- > **Réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires par :**
  - Le maintien et le développement des accueils péri et extra scolaires relevant des ACM, des accueils de jeunes et des départs en vacances des enfants en séjour collectif ;
  - L'accessibilité financière des familles et l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs ;

- > **Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes par :**
  - Le développement d'une information adaptée et d'un accompagnement à l'engagement et à la participation des jeunes ;
  - L'autonomie des jeunes via le logement et l'engagement citoyen et l'accès aux droits et aux services des jeunes et de leur famille.
  
- > **Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence par :**
  - Une action coordonnée avec le service public la petite enfance et la démarche « 1 000 premiers jours » dès l'arrivée de l'enfant ;
  - L'accès des parents à une offre de soutien à la parentalité de proximité, diversifiée et innovante notamment pour les parents d'adolescents ;
  
- > **Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles par :**
  - L'évolution des aides personnelles au logement, le renforcement du partenariat avec les bailleurs sociaux et la prévention des expulsions et des impayés locatifs ;
  - La contribution à la lutte contre la non-décence des logements et le soutien au développement de solutions de logements innovants ou adaptés.
  
- > **Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap par :**
  - La mise en œuvre des réformes relevant des politiques du handicap, de l'autonomie et de la solidarité ;
  - Les interventions de travail social en direction des familles en situation de vulnérabilité.
  
- > **Sécuriser et accompagner les habitants allocataires dans une relation de confiance centrée sur l'accès aux droits et aux services par :**
  - Un niveau de service de base plus satisfaisant, s'appuyant sur ses partenaires, dans une démarche d'aller-vers et omnicanal ;
  
- > **Renforcer les coopérations avec les partenaires locaux par :**
  - L'accompagnement des projets de territoires avec les partenaires et les élus ;

### ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COMMUNE (REGROUPEMENT DE COMMUNES OU COMMUNAUTE DE COMMUNES)

Les communes des Rousses, de Bois d'Amont, de Prémanon, de Lamoura et de Lajoux, la Communauté de Communes Station des Rousses et le Syndicat Intercommunal « Les Petites Pousses du Crêt Pela », mettent en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

Celles-ci concernent :

- En réponse aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles, les collectivités locales sont, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, les autorités organisatrices d'accueil du jeune enfant<sup>1</sup> (AO) et contribuent ainsi à **la mise en place du service public de la petite enfance**. A ce titre, elles exercent quatre compétences en fonction du nombre des habitants de leurs territoires :

- Quel que soit le nombre des habitants de leur territoire, **toutes les communes** exerçant la compétence d'AO :
  - **Recensent les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur leur territoire** ; cette compétence vise à identifier les besoins des familles en matière de soutien à la parentalité et d'accueil du jeune enfant (nombre de places d'accueil requises, type d'accueil, accessibilité financière et géographique, etc.) et à recenser l'offre d'accueil, individuel (assistants maternels) ou collective (crèches) présente sur la commune ou l'intercommunalité ;
  - **Informent et accompagnent les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents** ; cette compétence vise à garantir, à la hauteur de ses moyens et de manière adaptée aux besoins de son territoire, la bonne information des parents et des futurs parents sur l'offre d'accueil des jeunes enfants disponible dans la commune (publique et privée) et à organiser et structurer une offre d'accompagnement à la parentalité pour tous les parents
  - **Les communes de plus de 3 500 habitants (Commune des Rousses) exerçant la compétence d'AO planifient, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil du jeune enfant** ; cette compétence vise à fixer des objectifs de création de places d'accueil à court ou moyen terme, en identifiant les zones prioritaires à couvrir et les modalités d'accueil à favoriser au regard des besoins des familles ; cette planification tient compte des priorités partagées par les communes dans le cadre des travaux du comité départemental des services aux familles (Cdsf) et des ressources mobilisables dans le cadre du schéma départemental des services aux familles (Sdsf) ; **pour les communes ou les groupements compétents en cas de transfert de plus de 10 000 habitants, la mission de planification prend notamment la forme du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant prévu à l'article L. 214-2 du Code de l'action sociale et des familles. Les communes (ou les groupements en cas de transfert de la compétence) qui ont conclu avec la Caf une convention territoriale globale (CTG), qui correspond aux attendus du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil, sont dispensées de réaliser un nouveau schéma.**
  - **Soutiennent la qualité des modes d'accueil** : cette compétence vise à œuvrer à la montée en qualité de tous les modes d'accueil, individuels et collectifs, publics et privés. Elles s'assurent que le référentiel de qualité d'accueil soit mis en œuvre par tous les professionnels, diffusent la compréhension des droits et des besoins de l'enfant, et cherchent à renforcer la cohésion de la communauté éducative au sein du territoire (entre les différents lieux d'accueil, et avec l'éducation nationale) ; **pour exercer cette compétence, les communes (ou leur groupement lorsque la compétence leur a été transférée) de plus de de 10 000 habitants doivent se doter d'un relais petite enfance à compter du 1er janvier 2026.**

La CTG constitue un cadre structurant sur lequel les communes peuvent s'appuyer pour exercer leurs compétences d'AO. La CTG assure une vision cohérente et opérationnelle de l'offre d'accueil et dispense les collectivités de réaliser un schéma d'AO dans la mesure où, sur le champ de la petite enfance en particulier, elle comporte :

- Le diagnostic des besoins (Annexe 1) ;

---

<sup>1</sup> Loi plein emploi du 18 décembre 2024.

- La liste des équipements et services soutenus par chaque collectivité locale exerçant une compétence d'AO (Annexe 2) ;
- Le plan d'actions de la CTG (Annexe 3) ;
- Les modalités de concertation et les partenariats à développer et les ressources de coopération et d'ingénierie mobilisées (Annexe 4).
- Les indicateurs de suivi et d'évaluation (article 9 de la présente convention).

#### ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS

Les principaux enjeux dégagés du diagnostic partagé (annexe 1) sont : :

- > Maintenir voire augmenter l'offre de service petite enfance et enfance sur le territoire afin de mieux répondre aux besoins des familles
- > Maintenir une offre de service petite enfance et enfance de qualité
- > Développer des actions/l'offre d'accueil) à destination des adolescents
- > Garantir l'intégration de tous les enfants y compris ceux ayant des besoins spécifiques
- > Garantir un accueil de qualité aux enfants à besoins spécifiques
- > Permettre aux habitants des communes d'accéder aux services et de réaliser leurs démarches administratives
- > Permettre aux plus modestes et aux saisonniers de se loger sur le territoire
- > Accompagner les parents et futurs parents dans leur rôle au quotidien
- > Améliorer la connaissance des dispositifs/actions parentalité

Les objectifs conjoints sont :

- > En matière de réponse aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance ;
- > En matière de réduction des inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires ;
- > En matière de soutien des parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence ;
- > En matière d'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles ;
- > En matière de solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap, en lien avec les partenaires ;
- > En matière de sécurisation et d'accès aux droits et aux services ;
- > En matière de coopération avec les partenaires locaux ;

Les annexes 2 et 3 à la présente convention précisent les moyens mobilisés **par chacun des partenaires signataires** dans le cadre des champs d'intervention conjoint. Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

#### ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

La Caf du Jura et les communes des Rousses, de Bois d'Amont, de Prémanon, de Lamoura, de Lajoux, le Syndicat Intercommunal « Les Petites Pousses du Crêt Pela » et la Communauté de Communes

Station des Rousses s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf du Jura et des collectivités à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

La Caf du Jura s'engage à répartir des financements bonifiés directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire ctg » et du bonus trajectoire de développement.

De son côté, les collectivités s'engagent à poursuivre leur soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de leur contribution pour les équipements et services listés en annexe 2.

**Lorsqu'il se matérialise par le versement d'une subvention, le soutien financier de la collectivité territoriale doit permettre d'équilibrer un coût de fonctionnement garantissant la qualité du service attendu.** Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

## ARTICLE 6 - MODALITES DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé, à parité, de représentants de la Caf du Jura et des Communes des Rousses, de Bois d'Amont, de Prémanon, de Lamoura, de Lajoux, du Syndicat Intercommunal « Les Petites Pousses du Crêt Pela » et de la Communauté de Communes Station des Rousses.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les deux signataires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.
- Le comité de pilotage est présidé par la Caf du Jura

Le secrétariat permanent est assuré par la Caf du Jura.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixés d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 4 de la présente convention.

Dans le cadre du Copil de la CTG, chaque collectivité locale exerçant la compétence de planification de l'offre en tant qu'Autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant établit et actualise périodiquement son schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant qu'elle transmet au comité départemental des services aux familles (CDSF). La Caf du Jura apporte son soutien à la collectivité locale dans la vérification de la compatibilité (contenu et durée) de son schéma avec le schéma départemental des services aux familles.

Avec l'accord express des collectivités locales, la Caf du Jura peut transmettre au CDSF les éléments de la CTG correspondant au schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant, ainsi que son bilan intermédiaire et final.

### ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNEES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du Rgpd.

### ARTICLE 8 - COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

### ARTICLE 9 – SUIVI, BILAN ET EVALUATION

Les signataires s'engagent à mettre en œuvre une démarche à visée évaluative structurée autour de deux dimensions complémentaires :

## **1. Le suivi continu du plan d'action**

Un tableau de suivi partagé est mis en place dès le démarrage de la CTG dans le but de :

- Actualiser régulièrement les informations (idéalement chaque trimestre)
- Suivre l'état d'avancement des actions
- Rendre compte des modalités de mise en œuvre, des avancements et des difficultés

## **2. Le pilotage de la démarche évaluative avec la ou les collectivité(s) territoriale(s) en associant ses partenaires (associations, gestionnaires d'équipement, partenaires institutionnels, etc.)**

Le pilotage s'organise autour de trois temps complémentaires en comité de pilotage :

- Des points d'étape annuels pour présenter l'état d'avancement du plan d'action et procéder à des ajustements mineurs si nécessaire.
- Un échange plus approfondi avec la collectivité territoriale à mi-parcours permettant d'examiner les avancées et les difficultés, et de décider d'éventuels ajustements mineurs, ou plus significatifs qui pourraient nécessiter un avenant à la CTG. Cet échange se traduit par la formalisation d'un bilan intermédiaire.
- Un échange associant les partenaires de la collectivité territoriale en fin de période pour analyser les résultats obtenus, évaluer le fonctionnement de la démarche CTG et préparer le renouvellement. Cette réflexion permet de formaliser un bilan final.

Cette organisation permet de maintenir une dynamique partenariale tout au long de la CTG, avec une mobilisation renforcée sur des moments-clés.

Une attention particulière est progressivement portée à l'évaluation des changements engendrés, non pas par chaque dispositif ou action pris isolément, mais par les effets de de l'ensemble de ces actions et dispositifs sur le territoire. Cette approche permet d'évaluer le maillage territorial, la réponse aux besoins des habitants et de valoriser la vision globale et territoriale spécifique à la CTG. Il est ainsi attendu que la démarche à visée évaluative rende compte non seulement des réalisations (ce qui a été fait) mais aussi des changements territoriaux (ce qui a évolué pour les habitants du territoire).

Sous la responsabilité du COPIL CTG et avec l'aide de la Caf si nécessaire, les chargés de coopération ou les personnes désignées pour suivre la CTG au sein de la collectivité, conduisent l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre en :

- Développant des partenariats afin de collecter des données et de l'information
- Concevant les indicateurs de suivi
- Conduisant les analyses statistiques, cartographiques, quantitatives et qualitatives et des dispositifs d'évaluation
- Exploitant et communiquant les résultats avec l'aide de la Caf si nécessaire.

Lorsque la CTG tient lieu de schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant, ces bilans intermédiaire et final permettent de répondre aux exigences réglementaires prévues à l'article L. 214-2 du CASF. Ainsi, a minima les parties relatives au champ d'intervention « petite enfance » de ces bilans sont communiquées au CDSF. Ces bilans sont soit transmis par courrier ou mail par les signataires de la CTG au CDSF, soit la Caf les transmet au CDSF avec l'accord des signataires de la CTG.

## **ARTICLE 10 - DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2029.

La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

## ARTICLE 11 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

## ARTICLE 12 : LA FIN DE LA CONVENTION

### - Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

### - Résiliation de plein droit sans mise en demeure

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

### - Résiliation par consentement mutuel

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

### - Effets de la résiliation

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties. La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

## ARTICLE 13 : LES RECOURS

### - Recours contentieux

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

## ARTICLE 14 : CONFIDENTIALITE

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

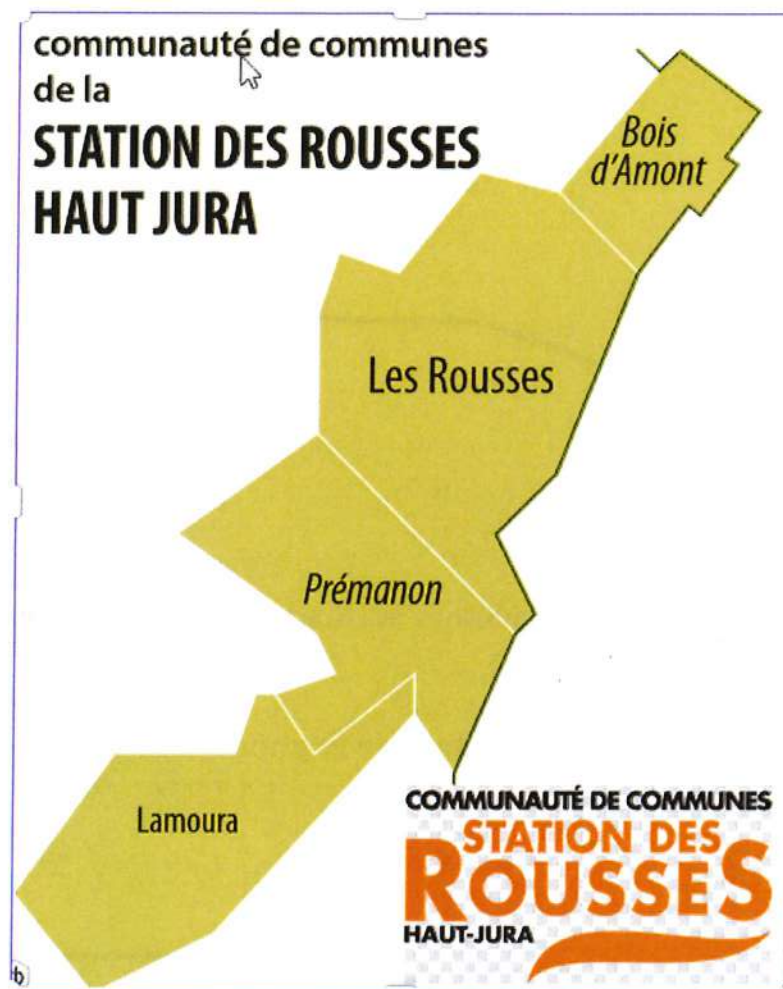
Fait aux Rousses, Le 23 Février 2026

En autant d'exemplaires originaux que de signataires.

<b>La Caf du Jura</b>		<b>La Commune des Rousses</b>
Le Directeur	La Présidente	Le Maire
		
<b>La Commune de Bois d'Amont</b>		<b>La Commune de Prémanon</b>
Le Maire		Le Maire
		
<b>La Commune de Lamoura</b>		<b>La Commune de Lajoux</b>
Le Maire		Le Maire
		
<b>Le Syndicat Intercommunal « Les Petites Pousses du Crêt Pela »</b>		<b>La Communauté de Communes Station des Rousses</b>
Le Président		Le Président
		

## Portrait de territoire de la Communauté de Communes Station des Rousses/ Commune de Lajoux

### Cartes et présentation



La Station des Rousses se situe au sud-est du département du Jura, à proximité de la frontière Suisse (à 45 km de Genève). Elle s'étend sur un plateau, à 1 120 m d'altitude en moyenne, au coeur du Parc naturel régional du Haut-Jura. Son territoire couvre une superficie de près de 10 000 hectares sur 25 km de distance, pour une population de 7 212 habitants (nombre de résidents permanents 2021). La commune des Rousses concentre à elle seule plus de 50% des habitants du territoire (3683).

La Communauté de communes de la Station des Rousses Haut-Jura a été créée en 1993 et comprend les communes de Bois d'Amont, Les Rousses, Prémanon et Lamoura. Les 4 communes se sont unies pour gérer ensemble les activités de la station et le développement touristique du territoire.

La commune de Lajoux se situe sur le territoire la communauté de Communes Haut Jura St Claude. Elle est d'une superficie de 24km<sup>2</sup> pour un peu moins de 300 habitants.

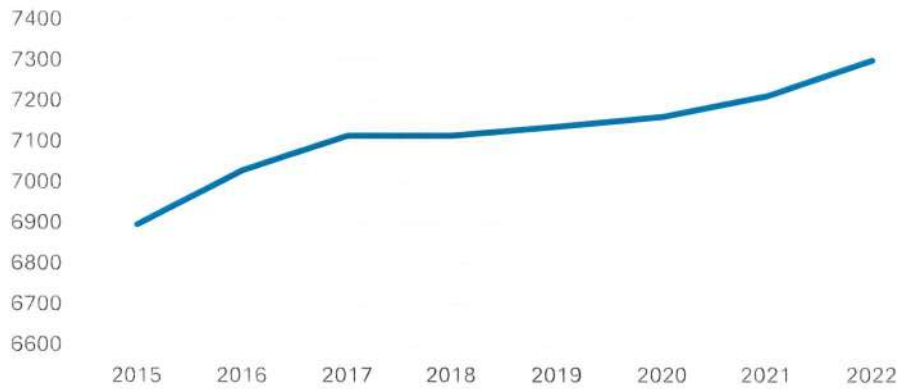
La Communauté de communes et la commune de Lajoux font partie intégrante du Syndicat mixte chargé de la gestion du Parc naturel régional du Haut-Jura (siège situé sur la Commune de Lajoux).

**Population** (source : données INSEE)

	Communauté de Communes Station des Rousses			Département du Jura		
	2015	2021	Evolution	2015	2021	Evolution
Population/Evolution	6 897	7 212	+ 315 / + 4.56%	260 587	258 555	-2032 / -0.78%

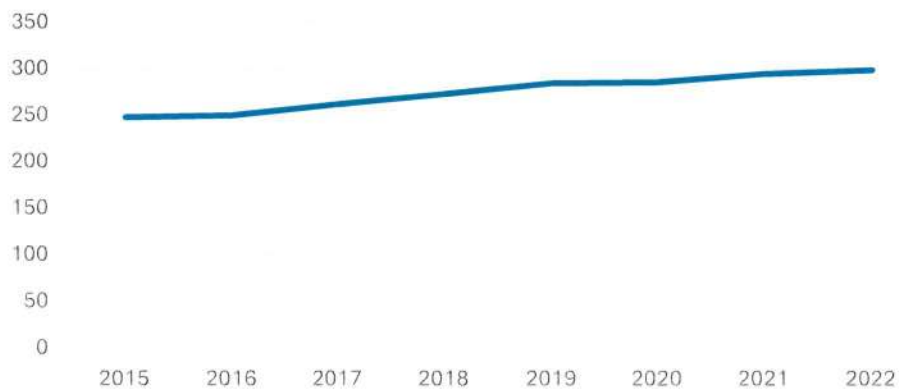
Contrairement au département, le territoire de la Station des Rousses voit sa population augmenter entre 2015 et 2021.

Evolution de la population - STATION DES ROUSSES



Entre 2015 et 2022, la population de la Station des Rousses n'a cessé de croître puisque le territoire a gagné 403 habitants en 8 ans (+5.84%).

Evolution de la population - COMMUNE DE LAJOUX



Entre 2015 et 2022, la population de la Commune de Lajoux n'a cessé de croître puisque le territoire a gagné 51 habitants en 8 ans (+20.56%).



**L'évolution du nombre de naissances est très irrégulière.** Avec un pic enregistré en 2017 (90), le nombre des naissances ne cesse de diminuer depuis 2020.

En ce qui concerne la commune de Lajoux l'évolution des naissances est tout aussi irrégulière avec un pic à 5 naissances en 2017 et 2020. Une seule naissance en 2018.

**Répartition de la population par tranche d'âges** (source : données INSEE)

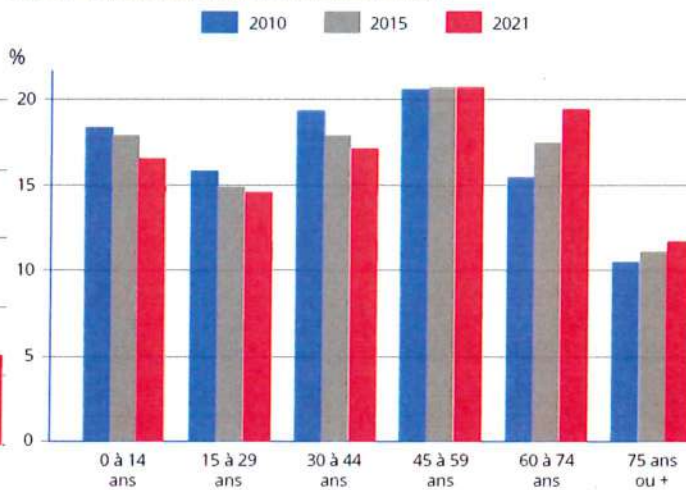
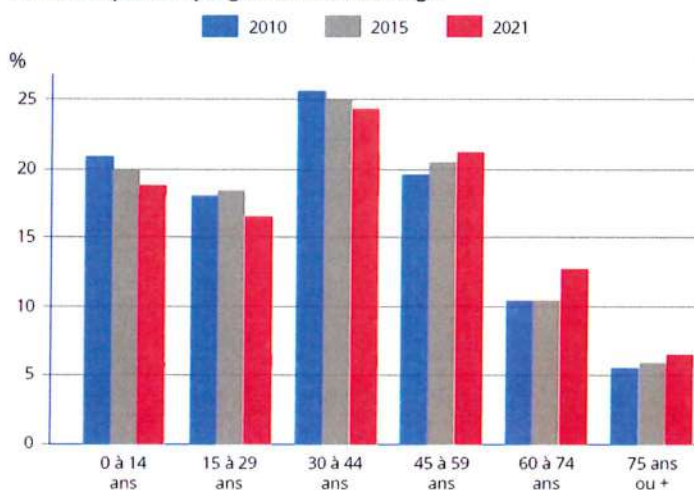
	Communauté de Communes Station des Rousses						Département du Jura					
	2010	%	2015	%	2021	%	2010	%	2015	%	2021	%
Ensemble	6 357		6 897		7 212		261 534		260 587		258 555	
0-14 ans	1 327	20.87	1 364	19.78	1 352	18.75	48 149	18.41	46 516	17.85	42 717	16.52
15-29 ans	1 144	18.00	1 269	18.40	1 188	16.47	41 291	15.79	38 870	14.92	37 775	14.61
30-44 ans	1 629	25.62	1 722	24.97	1 751	24.28	50 421	19.28	46 675	17.91	44 093	17.05
45-59 ans	1 244	19.57	1 410	20.44	1 530	21.22	53 837	20.59	54 054	20.74	53 404	20.66
60-74 ans	661	10.40	723	10.48	921	12.77	40 443	15.46	45 657	17.52	50 212	19.42
75 ans ou plus	352	5.54	410	5.93	469	6.51	27 391	10.47	28 813	11.06	30 354	11.74

**Communauté de Communes Station des Rousses**

**Département du Jura**

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



Comme au niveau départemental, on relève un vieillissement de la population puisque les plus de 60 ans représentent en 2021, 19.28 % de la population contre 16.41 en 2015. Néanmoins la part des plus de 60 ans et

l'évolution de cette tranche d'âge sont moins marquées puisqu'au niveau départemental les plus de 60 ans représentent plus de 31% de la population en 2021 (31.16% / 28.58 % en 2015).

**La population est donc globalement plus jeune sur la Station des Rousses, les moins de 29 ans représentant plus d'un tiers de la population en 2021 (35.22 / 31.16% sur le département).** Part néanmoins en baisse par rapport à 2015 tout comme au niveau départemental (38.18% / 32.77% pour le Jura).

**La part des 30/44 ans est nettement plus représentée en 2021 sur le territoire (plus de 24%) qu'au niveau départemental (17%).**

A contrario la part des plus de 75 ans est nettement moins représentée (6.51%/11.74% sur le Jura en 2021).

	Commune des Rousses				Commune de Prémanon				Commune de Lamoura				Commune de Bois d'Amont				Commune de Lajoux			
	2011	%	2022	%	2011	%	2022	%	2011	%	2022	%	2011	%	2022	%	2011	%	2022	%
Ensemble	3150		3702		1075		1244		541		659		1669		1695		255		299	
0-14 ans	623	20	641	17	256	24	271	22	110	20	140	21	340	20	316	19	51	20	41	14
15-29 ans	592	19	664	18	177	17	168	13	81	15	84	13	264	16	249	15	41	16	36	12
30-44 ans	743	23	868	24	339	31	341	27	124	23	175	27	386	23	409	24	58	23	64	21
45-59 ans	652	21	807	22	186	17	281	23	134	25	118	18	358	22	355	21	61	24	80	27
60-74 ans	361	11	497	13	75	7	135	11	68	13	113	17	180	11	240	14	29	11	60	20
75 ans ou plus	179	6	225	6	42	4	49	4	25	4	29	4	140	8	126	7	15	6	18	6

Les 4 communes connaissent toutes une progression de leur nombre d'habitants contrairement à la tendance départementale.

La population des séniors est également moins représentée qu'au niveau départemental (entre 15% et 21%/31% sur le Jura en 2022). La commune de Lajoux se démarque sensiblement avec 26% de plus de 60 ans.

La part des 0-14 ans diminue sensiblement sur les communes des Rousses et de Prémanon, est globalement stable sur la commune de Bois d'Amont alors qu'elle diminue de façon relativement importante sur la commune de Lajoux. Seule la commune de Lamoura voit cette catégorie de population augmenter légèrement. La part des 30/44 ans est nettement plus représentée sur les communes du territoire (entre 24% et 27%) qu'au niveau départemental (17% en 2021). Elle progresse sur les communes des Rousses et de Bois d'Amont (+1 point) mais surtout sur la commune de Lamoura (+4 points). Alors qu'elle diminue les communes de Prémanon et Lajoux (-4 points/- 3 points).

## Composition des familles (source : données INSEE)

	Communauté de Communes Station des Rousses				Département du Jura			
	2015		2021		2015		2021	
Ensemble	1 958	%	2 084	%	73 639	%	73 586	%
Couples avec enfants	926	47.27	860	41.25	29 304	40.00	27 334	37.15
Familles monoparentales	205	10.46	342	16.40	9 471	13.00	10 345	14.06
Couples sans enfants	828	42.27	883	42.35	34 865	47.00	35 906	48.79

	Communauté de Communes Station des Rousses				Département du Jura			
	2015		2021		2015		2021	
Ensemble	1 958	%	2 084	%	73 639	%	73 586	%
Aucun enfant	908	46.35	978	46.93	38 954	52.9	40 050	54.42
1 enfant	466	23.79	488	23.42	14 738	20.00	14 384	19.55
2 enfants	455	23.23	499	23.94	13 624	18.50	13 533	18.39
3 enfants	107	5.46	109	5.23	5 065	6.90	4 465	6.07
4 enfants ou plus	23	1.17	10	0.48	1 259	1.70	1 154	1.57

**Les familles du territoire sont majoritairement des familles avec enfants (57.65 %)** et cette part reste stable par rapport à 2015. Elles sont plus représentées qu'au niveau départemental (51.20% en 2021) et cette part diminue sensiblement entre 2015 et 2021 (- 2 points).

On constate néanmoins que la part des couples avec enfants diminue de 6 points en 6 ans alors que la part des familles monoparentales augmente d'autant sur la même période. Le Jura enregistre les mêmes tendances sur la période mais de façon moins prononcée.

Tout comme à l'échelle départementale, on constate que **les familles monoparentales sont de plus en plus représentées**. Elles le sont plus sur la Station des Rousses qu'à l'échelle départementale et cette catégorie a fortement progressé entre 2015 et 2021.

**Les familles ont entre 1 et 2 enfants et représentent près de 50% des familles du territoire et cette part reste très stables.**

Au niveau départemental, en 2015 et 2021, les familles avec 1 ou 2 enfants représentent globalement 38% des familles.

Tout comme au niveau départemental il y a peu de familles avec 3 enfants (6 %) et très peu de familles ont 4 enfants sur la station des Rousses

### Logement (source : données INSEE)

	Communauté de Communes Station des Rousses				Département du Jura			
	2015		2021		2015		2021	
<b>Ensemble</b>	<b>6 667</b>	<b>%</b>	<b>7 116</b>	<b>%</b>	<b>147 299</b>	<b>%</b>	<b>151 865</b>	<b>%</b>
<b>Résidences principales</b>	<b>3 132</b>	<b>46.98</b>	<b>3 341</b>	<b>46.95</b>	<b>117 887</b>	<b>80.03</b>	<b>121 244</b>	<b>79.84</b>
<i>Dont propriétaires</i>	1 951	62.29	2 220	66.45	77 109	65.41	80 405	66.32
<i>Dont locataires</i>	1 072	34.23	1 030	30.83	38 143	32.36	38 281	31.57
Dont logés gratuitement	109	3.48	91	2.72	2 635	2.23	2 558	2.11
<b>Résidences secondaires et logements occasionnels</b>	<b>3 249</b>	<b>48.73</b>	<b>3 444</b>	<b>48.40</b>	<b>15 082</b>	<b>10.24</b>	<b>15 991</b>	<b>10.53</b>
<b>Logements vacants</b>	<b>286</b>	<b>4.29</b>	<b>331</b>	<b>4.65</b>	<b>14 329</b>	<b>9.73</b>	<b>14 630</b>	<b>9.63</b>

**La typologie principale de logement sur le territoire est la résidence secondaire (plus de 48%).** Cette proportion est quatre fois plus importante qu'au niveau départemental Elle reste stable entre 2015 et 2021 comme pour le Jura.

Ces résidences sont **majoritairement habitées par des propriétaires** (66% en 2020) et cette proportion est du même ordre de ce qu'on relève au niveau du département. La tendance à la hausse entre 2015 et 2021 mais cette progression est plus marquée sur la Station des Rousses (+ 4 points /+ 1 point sur le Jura)

La part des logements vacants est nettement plus faible (4.65%) que ce qu'on relève au niveau départemental (un peu moins de 10%). Avec une tendance à la stabilité sur les 2 échelles.

## Les aides Caf en matière de logement (source : données CAF- année 2021)

	<b>Communauté de Communes Station des Rousses</b>	<b>Département du Jura</b>
Nombre d'allocataires avec aide au logement	154	14 680
Nombre de personnes couvertes par une aide au logement	247	27 393
Loyer moyen des allocataires AL	451 €	463 €
Taux d'allocataires avec aide au logement seule	48%	37%
Nombre d'allocataires couverts en parc locatif social (location en public)	78 (50.65 %)	6 056 (41.25%)
Nombre d'allocataires couverts en accession	1 (0.65 %)	352 (2.40%)
Nombre d'allocataires couverts en parc locatif privé	75 (48.70%)	8 272 (56.35 %)
Montant des aides au logement versées/an	28 651 €	3 013 014 €
Moyenne des revenus mensuels	1 023 €	971 €
Montant moyen d'aide au logement versé	186 €	205 €

On relève que la proportion d'allocataires ne percevant que des aides au logement est nettement plus élevée qu'au niveau du département (48% / 37%) et que le loyer moyen des personnes couvertes par l'allocation logement est sensiblement moins élevé.

La majorité des personnes couvertes par une aide au logement se trouve dans le parc locatif public (50.65%) ce qui est plus important qu'au niveau départemental (41%).

Il y a très peu de personnes couvertes en accession (moins de 1% sur l'EPCI / 2.40 % sur le département).

Il y a de fait moins de personnes couvertes en parc locatif privé (moins de 49%) qu'au niveau du département (+ de 56%)

Le montant moyen de l'aide au logement est inférieur de près de 20€/ mois

## Emplois par catégorie socioprofessionnelle en 2021



**La catégorie socio professionnelle la plus représentée sur le territoire est de loin celle des employés, catégorie qui concentre à elle seule 35% des emplois. Catégorie nettement plus représentée qu'au niveau départemental. (27%)** Suivie par les professions intermédiaires (28%/26% sur le Jura)

Les catégories ouvriers (21%), cadres (8%), et agriculteurs (1%) sont moins représentées qu'à l'échelle départementales (respectivement 27%/11%/3%). La catégories artisans/commerçants/chef d'entreprises se situe globalement à 8% comme au niveau départemental.

## Chômage (source : données INSEE)

	Communauté de Communes Station des Rousses			Département du Jura		
	2015	2021	Evolution	2015	2021	Evolution
Ensemble	4 698	4 836	+138/+2.93%	157 331	152 990	-4341/-2.75%
Actifs en %	85.7	84.8	-0.9 / -1.05%	75.4	76.2	+0.8 / +1.06%
Actifs ayant un emploi en %	78.6	79.8	+1.2/ +1.52%	67.1	69.4	+2.3 / +3.42%
Chômeurs en %	7.1	5.1	-2/ -28.16%	8.2	6.8	-1.4 / -17.07%
Inactifs en %	14.3	15.2	+0.9/ +6.29%	24.6	23.8	-0.8 / -3.25%

Le territoire comptabilise une **part d'actifs importante (presque 85%)** et supérieure à celle départementale (9 points d'écart en 2021). Les actifs ayant un emploi sont également plus représentés (+ 10 points). Néanmoins cette part diminue sensiblement sur l'EPCI alors qu'elle progresse dans les mêmes proportions sur le département.

La proportion de chômeurs est nettement moins importante (presque 2 points d'écart) sur le territoire de Station des Rousses et elle diminue beaucoup plus fortement entre 2015 et 2021 (-28%/-17% sur le Jura).

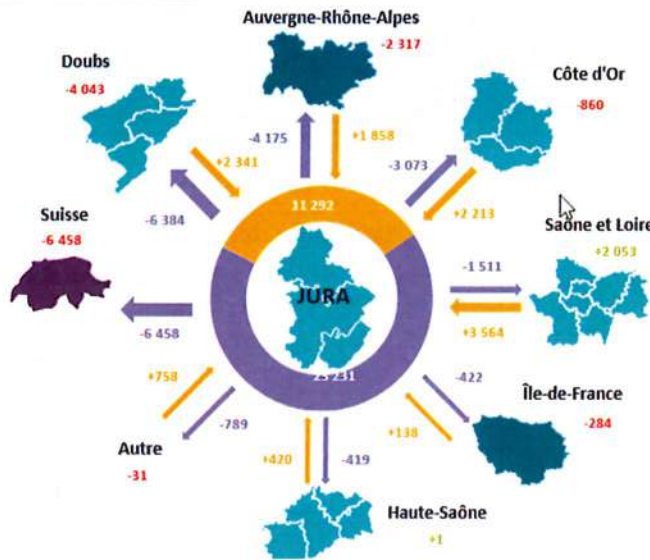
La part d'inactif est de fait moins importante qu'au niveau départemental mais elle progresse sensiblement (+ 1 point) contrairement au niveau départemental (- 1 point).

	Communauté de Communes Station des Rousses			Département du Jura		
	2015	2021	Evolution	2015	2021	Evolution
Nombre de chômeurs	333	245	- 88/ -6.42%	12 955	10 68	- 2487/ -19.19%
Taux de chômage en %	8.3	6.0	-2.3/ -27.71%	10.9	9.00	-1.9/-21.11%

**Le taux de chômage est nettement moins élevé sur la CC Station des Rousses et il diminue de façon plus marquée entre 2015/2021 (-27%) qu'au niveau départemental (-21%)**

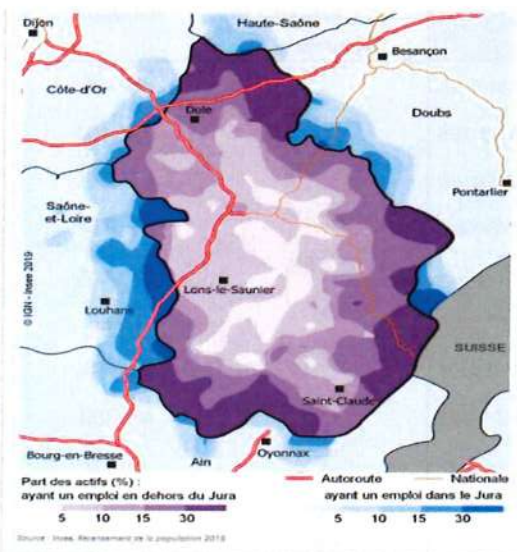
# Flux de mobilité des déplacements domicile/travail (données 2021) : (source : données INSEE)

## DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL EN 2021

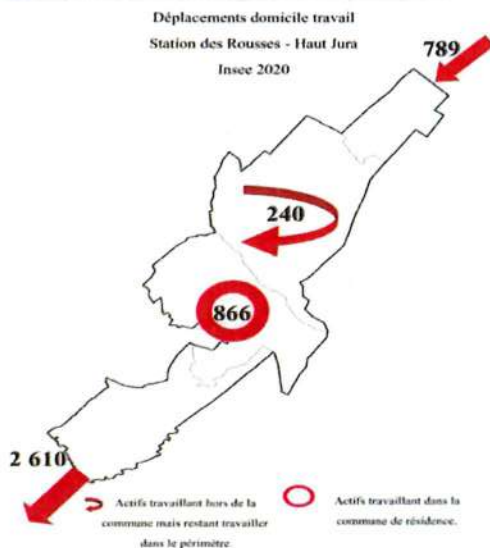


Guide de lecture : Les flux en violet correspondent aux personnes qui résident dans le département et travaillent à l'extérieur, ceux en orange, aux personnes qui résident à l'extérieur et travaillent dans le département. Le solde de ces flux est affiché en vert si positif et en rouge si négatif

Sur les 107 473 actifs résidant au sein du département, 78% d'entre eux y travaillent alors que **22% occupent un emploi en dehors du périmètre départemental** (9% en BFC). 95 532 emplois sont recensés dans le Jura. 88% des actifs occupant ces emplois y résident, 12% viennent de l'extérieur (5% en BFC). Le Jura affiche un solde migratoire négatif de 11 939. En ne comptant pas les 6 499 personnes qui travaillent à l'étranger, le solde du flux migratoire serait de -5 440.



La Communauté de Communes Station des Rousses est un territoire frontalier de la Suisse ce qui engendre de fait une importante mobilité des travailleurs entre ces 2 territoires. Sur ce territoire plus de 30% des actifs travaillent en dehors du Jura



Près de 70% des actifs du territoire travaillent en dehors de l'EPCI. Plus de 41% des actifs travaillant sur le territoire ne résident pas sur l'EPCI

# Portrait des allocataires du territoire de la Communauté de Communes Station des Rousses (source : données Caf)

## Nombres d'allocataires (données 2021)

	Communauté de Communes Station des Rousses	Département du Jura
Nombre d'allocataires	712	43 745
Nombre de personnes couvertes	1 930	107 401
Taux de couverture	27.10%	41.30%

La proportion d'allocataires (taux de couverture) est nettement moins élevée sur la Communauté de Communes que pour le département.

## Composition de la population allocataire :

DONNEES ALLOCATAIRES AU 31/12/2021	Communauté de Communes Station des Rousses	Département du Jura
Nb d'allocataires	712	43 745
Nb personnes couvertes	1 930	107 401
<i>Taux de couverture</i>	27.10%	41.30%
Nb de familles allocataires avec enfant(s)	439	22 744
<i>Part des familles allocataires avec enfant(s)</i>	61.65%	52.00%
Nb de familles allocataires avec 3 enfants et plus	64	4 936
<i>Part des familles avec 3 enfants et plus</i>	14.58%	21.70%
Nb d'enfants 0-24 ans	848	45 309
Nb d'enfants 0-2 ans	151	6 016
	17.80%	13.30%
Nb d'enfants 3-5 ans	133	6 314
	15.70%	13.90%
Nb d'enfants 6-11 ans	274	14 917
	32.30%	32.90%
Nb d'enfants 12-15 ans	189	10 308
	22.30%	22.80%
Nb d'enfants de 16-19 ans	96	7 218
	11.30%	15.90%
Nb d'enfants de 20-24 ans	5	536
	0.60%	1.20%
Nombre de familles allocataires monoparentales	85	6 403
<i>Part des familles monoparentales parmi les familles avec enfants</i>	19.36%	28.15%
Nombre d'allocataires de moins de 25 ans	64	4 700

<i>Part des allocataires de moins de 25 ans</i>	9.00%	10.80%
Nombre de bénéficiaires de la PPA	185	14 942
Part des bénéficiaires PPA parmi les allocataires	26.00%	34.20%
Nombre de bénéficiaires de l'AAH	28	5 167
<i>Part des bénéficiaires AAH parmi les allocataires</i>	3.90%	11.80%
Nombre de bénéficiaires du Rsa	52	3 571
<i>Part des bénéficiaires du Rsa parmi les allocataires</i>	7.30%	8.20%

La proportion de familles avec enfants (61.65%) est nettement plus élevée sur la Station des Rousses que sur le département (52%).

On relève également une part plus importante d'enfants de 0 à 2 ans (17.80% / 13.30% au niveau départemental)

**La part des familles monoparentales avec enfants est par contre nettement moins importantes au niveau de l'EPCI (19.36%) qu'au niveau départemental (28.15%).**

La part des bénéficiaires RSA , PPA et AAH (respectivement 7.30%/ 26% et 3.90%) et est moins importante qu'au niveau départemental (8.20%/34.20% et 8.2%).

## Evolution du public potentiel :

39

Indicateurs	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution*
Familles Caf & Msa avec enfants <3 ans	6 053	5 910	5 846	5 741	5 591	-2,0%
Enfants Caf & Msa < 3ans	6 567	6 381	6 346	6 221	6 018	-2,2%
Enfants Caf & Msa de 3 à 5 ans	7 097	6 915	6 661	6 448	6 275	-3,0%
Part des familles monoparentales Caf & Msa avec enfants <3 ans	10,9%	10,6%	11,4%	11,8%	11,7%	1,8%
Familles Caf & Msa <3 ans employant une salariée à domicile en emploi direct	5	0	0	3	2	-20,5%
Enfants Caf & Msa <3 ans d'allocataires bénéficiaires du CMG garde à domicile en emploi direct	41	36	43	24	17	-19,8%
Familles utilisant 1 structure Paje (micro crèche, garde à domicile ou crèche familiale hors PSU)	121	150	193	234	239	18,6%
Enfants Caf & Msa <3 ans d'allocataires du CMG structure de la Paje	98	118	183	211	229	23,6%
Taux de familles Caf avec enfants <3 ans dont tous les parents travaillent	59,5%	59,1%	62,8%	63,8%	65,0%	2,2%
Enfants Caf <3 ans dont tous les parents travaillent	3 659	3 535	3 725	3 717	3 634	-0,2%
Part des premières naissances chez les enfants Caf et Msa <1 an	40,3%	41,1%	35,7%	40,2%	41,1%	0,5%
Enfants Caf & Msa < 3 ans avec RSA, PPA ou AAH	1 711	1 673	1 630	1 610	1 481	-3,5%

### CC DE LA STATION DES ROUSSES-HAUT JURA

Indicateurs	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution*
Familles Caf & Msa avec enfants <3 ans	137	144	142	140	136	-0,2%
Enfants Caf & Msa < 3ans	149	156	157	156	150	0,2%
Enfants Caf & Msa de 3 à 5 ans	140	149	139	122	130	-1,8%
Part des familles monoparentales Caf & Msa avec enfants <3 ans	8,0%	9,7%	13,4%	5,7%	4,4%	-13,9%
Familles Caf & Msa <3 ans employant une salariée à domicile en emploi direct	NS	NS	NS	NS	NS	NS
Enfants Caf & Msa <3 ans d'allocataires bénéficiaires du CMG garde à domicile en emploi direct	NS	NS	NS	NS	NS	NS
Familles utilisant 1 structure Paje (micro crèche, garde à domicile ou crèche familiale hors PSU)	NS	NS	NS	8	9	NS
Enfants Caf & Msa <3 ans d'allocataires du CMG structure de la Paje	NS	NS	NS	9	10	NS
Taux de familles Caf avec enfants <3 ans dont tous les parents travaillent	68,4%	66,9%	67,2%	77,8%	73,3%	1,7%
Enfants Caf <3 ans dont tous les parents travaillent	96	99	96	115	105	2,3%
Part des premières naissances chez les enfants Caf et Msa <1 an	42,9%	25,0%	27,5%	45,2%	38,6%	-2,6%
Enfants Caf & Msa < 3 ans avec RSA, PPA ou AAH	7	16	16	13	9	6,5%

Le territoire voit **son nombre d'enfants de moins de 3 ans et de familles avec enfants de moins de 3 ans rester stable** alors qu'il a plutôt tendance à diminuer au niveau départemental.

Contrairement au département, le territoire enregistre une très nette baisse du nombre de familles monoparentales avec enfants de moins de 3 ans et de plus ces familles monoparentales sont nettement moins représentées (4.4 % de monoparents sur Jura Station des Rousses en 2023 / 11.7 % sur le Jura). Néanmoins le constat fait plus haut (§ composition des familles) montrait une nette progression des familles monoparentales entre 2015 et 2021.

Les familles Caf sont très majoritairement composées de parents qui travaillent (plus de 73% en 2023) et cette donnée est très largement supérieure à la tendance départementale (65%).

La part des premières naissances a fortement diminué durant la période COVID pour repartir à la hausse sur 2022 avec des évolutions beaucoup plus marquées sur le territoire qu'au niveau du département. On relève un fort pic de premières naissances sur 2022 (plus de 45%).

La part des premières naissances sur le territoire est en 2023 est néanmoins moins importante que ce qu'on relevait avant le COVID ce qui n'est pas le cas au niveau départemental.

**Le nombre d'enfants de moins de 3 ans bénéficiaires des minima sociaux RSA, AAH, PPA a plutôt tendance à progresser** alors qu'il diminue au niveau départemental.

## Evolution de l'offre d'accueil des jeunes enfants :

39

Indicateurs	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution*
Enfants < 3 ans CMG garde à domicile et structure PAJE	61	48	63	41	23	-21,6% ▼
Enfants < 3 ans CMG structure micro crèches PAJE	78	106	163	194	223	30,0% ▲
Part des assistantes maternelles en activité de 55 ans et plus au 31/12	31,2%	31,5%	31,5%	33,0%	33,7%	0,6 ▲
Assistants maternelles de plus de 55 ans en activité au 31/12	401	365	347	344	333	-4,5% ▼
Enfants de 2 ans scolarisés	287	213	282	273	0	0,0% ▬
Enfants inscrits de moins de 6 ans en EAJE	2 599	2 314	2 233	2 277	2 135	-4,8% ▼
Places agréées PMI en EAJE pour 100 enfants Caf & MSA <3 ans	12,9	13,7	13,8	14,4	14,8	3,6% ▲
Assistants maternelles en activité pour 1 E.T.P. animatrice RPE	83,4	65,9	61,5	57,5	52,9	-10,8% ▼
Assistants maternelles agréées actives au moins un mois dans l'année	1 503	1 380	1 277	1 229	1 141	-6,7% ▼
Assistants maternelles en activité pour 100 enfants Caf & MSA <3 ans	19,6	18,2	17,3	16,7	16,4	-4,3% ▼
Assistants maternelles agréées en activité au 31/12	1 284	1 160	1 100	1 041	989	-6,3% ▼

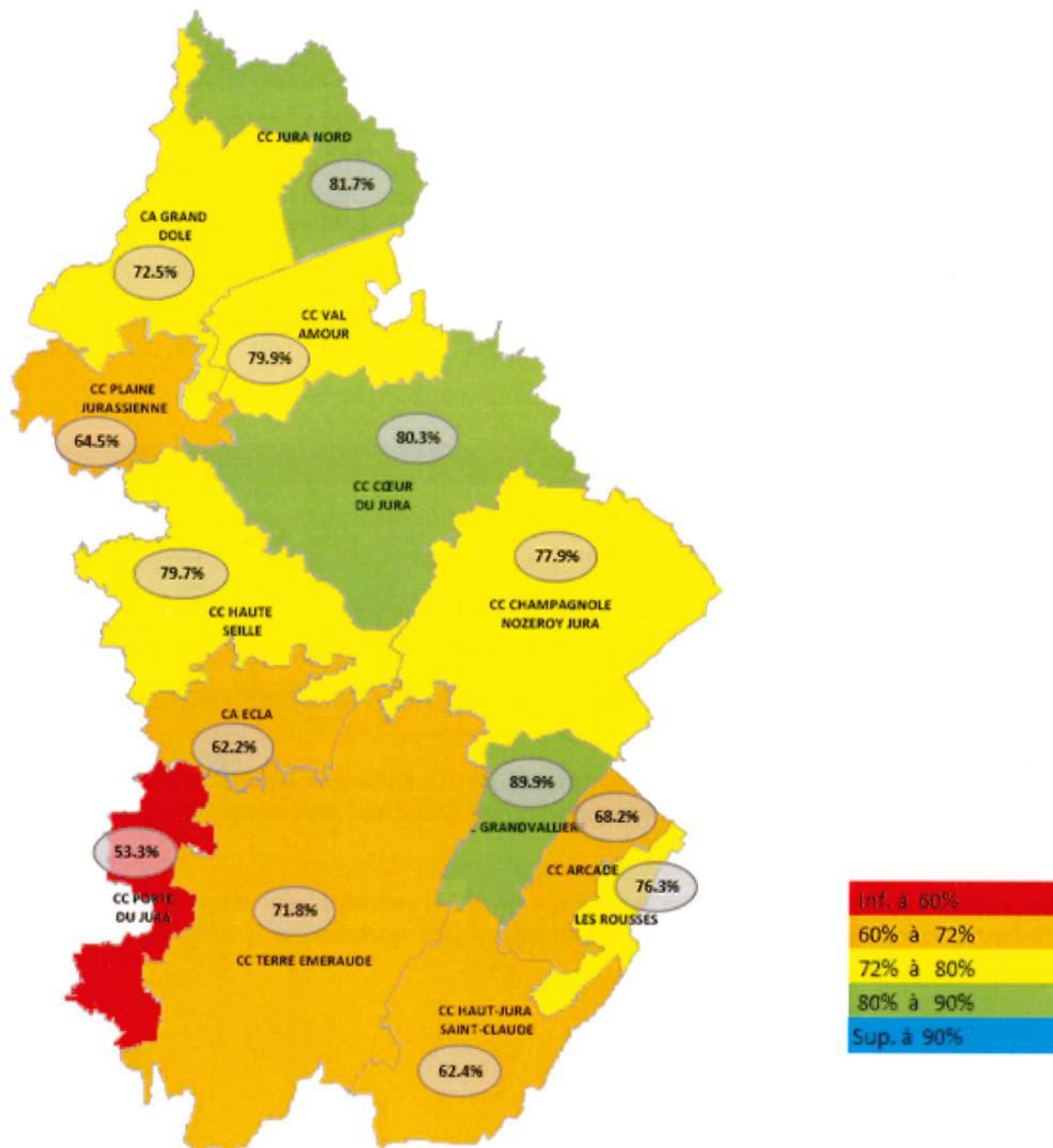
### CC DE LA STATION DES ROUSSES-HAUT JURA

Indicateurs	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution*
Enfants < 3 ans CMG garde à domicile et structure PAJE	NS	NS	NS	NS	NS	NS
Enfants < 3 ans CMG structure micro crèches PAJE	NS	NS	NS	9	10	NS
Part des assistantes maternelles en activité de 55 ans et plus au 31/12	28,9%	28,1%	19,2%	NS	29,2%	0,1 ▲
Assistants maternelles de plus de 55 ans en activité au 31/12	11	9	5	NS	7	-10,7% ▼
Enfants de 2 ans scolarisés	NS	NS	NS	NS	ND	ND
Enfants inscrits de moins de 6 ans en EAJE	116	112	107	132	118	0,4% ▬
Places agréées PMI en EAJE pour 100 enfants Caf & MSA <3 ans	36,9	35,3	35,0	42,9	44,7	4,9% ▲
Assistants maternelles en activité pour 1 E.T.P. animatrice RPE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0% ▬
Assistants maternelles agréées actives au moins un mois dans l'année	43	39	34	36	30	-8,6% ▼
Assistants maternelles en activité pour 100 enfants Caf & MSA <3 ans	25,5	20,5	16,6	16,7	16,0	-11,0% ▼
Assistants maternelles agréées en activité au 31/12	38	32	26	26	24	-10,9% ▼

On relève que malgré la présence de 2 MC PAJE sur le territoire (Bois d'Amont ouverte en 2022 et Prémamanon ouverte en 2020 ?) il y a seulement 10 enfants bénéficiaires du CMG PAJE structure ce qui questionne sur la fréquentation de ces 2 structures.

Le territoire a peu d'assistantes maternelles en activité (24 fin 2024) et 30% d'entre elles ont plus de 55 ans. De plus, la baisse du nombre d'AM en activité est nettement plus marquée sur le territoire qu'au niveau départemental

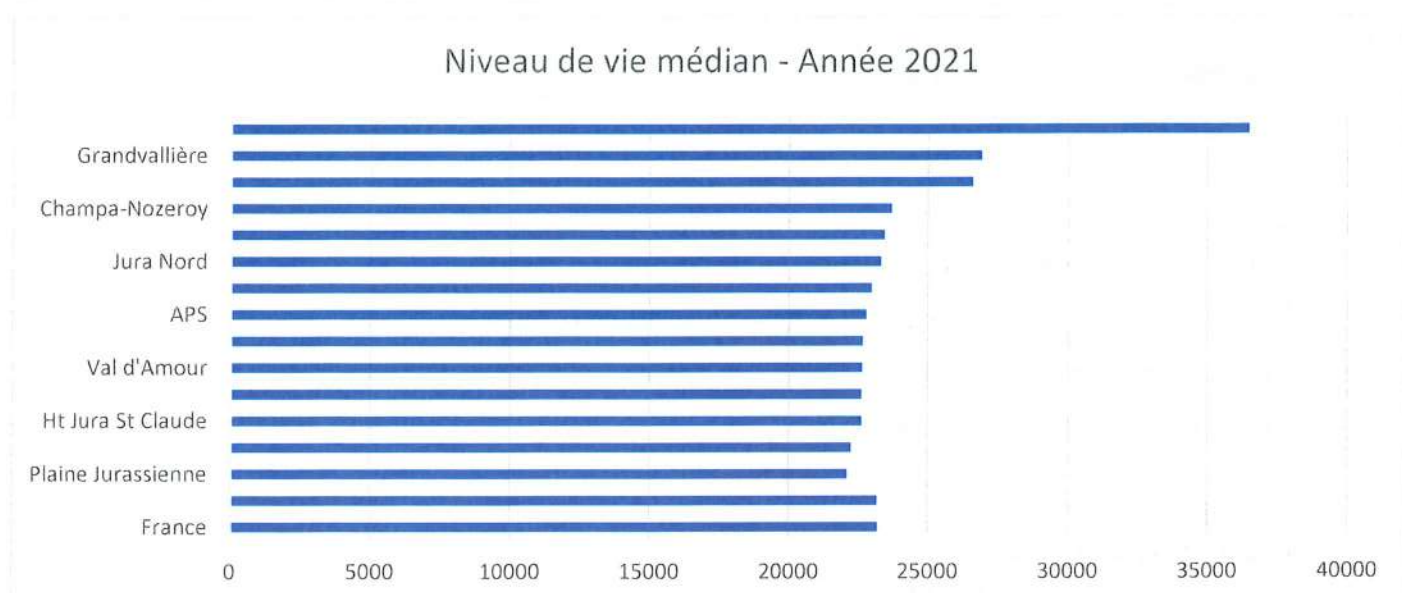
## Taux de couverture 2022 (source :donnée Caf) :



Le taux de couverture 2022 du territoire de la Station des Rousses est de 76.30% Le territoire est au-dessus des taux nationaux (60.30%) et départementaux (72.50%).

Le taux de couverture 2022 du territoire de Haut Jura St Claude est de 62.40% Le territoire est au-dessus des taux nationaux et départementaux.

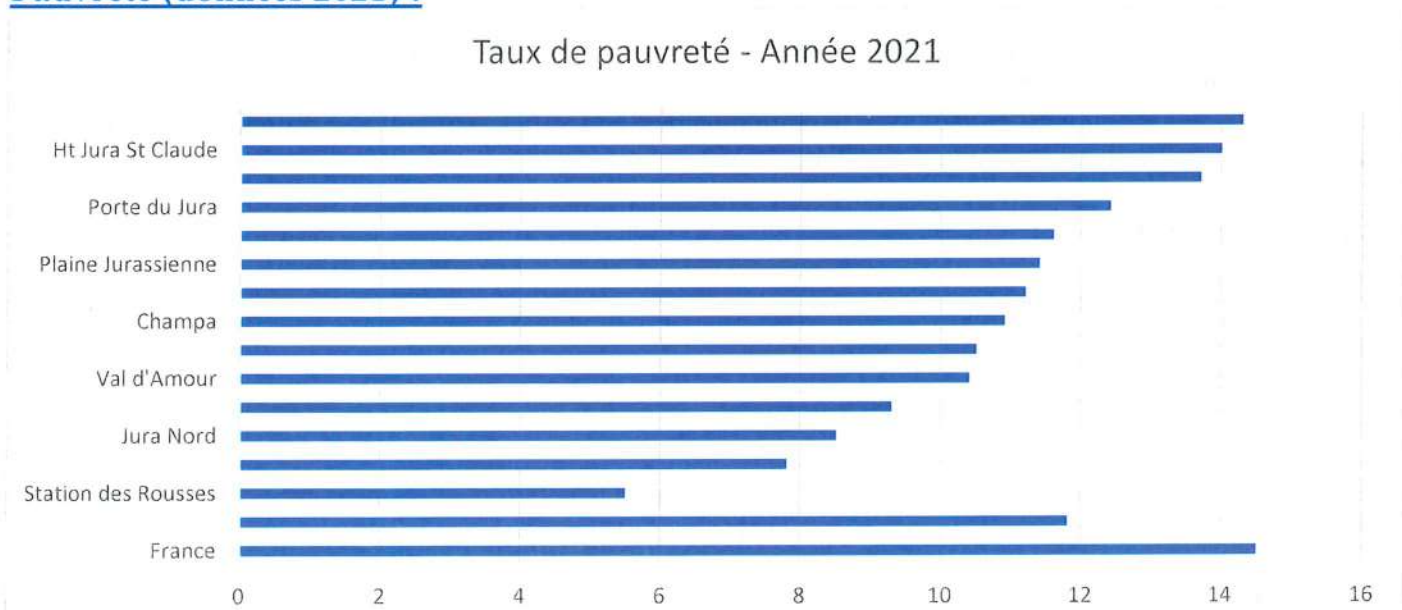
## Niveau de vie médian (données 2021) : (source : données INSEE)



Avec un niveau de vie médian 2021 de 36 470 €, la CC Station Des Rousses se situe très au-dessus des revenus médians départementaux (23 140 €) et nationaux (23 160 €). C'est l'EPCI qui dispose du revenu médian le plus élevé sur le département.

La commune de Lajoux est située sur le territoire de Ht Jura St Claude dont le revenu médian est globalement aux niveaux Départemental et National.

## Pauvreté (données 2021) :



Avec un taux de pauvreté 2021 de 5.5% la CC Station des Rousses se situe bien en deçà des taux de pauvreté départementaux (11.8%) et nationaux (14.5%). C'est l'EPCI qui dispose du taux de pauvreté le plus bas sur le département.

Le territoire de Ht Jura St Claude avec un taux de pauvreté de 14% est l'un des EPCI où le taux de pauvreté est le plus élevé du département, proche du taux national, il est par contre bien plus élevé que le taux départemental.

# L'Offre de service de la Communauté de Communes Station des Rousses/ Commune de Lajoux

(source : EPCI / annuaire-éducation/

Caf)

## La carte scolaire : (sources : communes/ annuaire éducation année scolaire 2022-2023)

### Communes des Rousses :

- Une école maternelle publique : 95 élèves répartis dans 4 classes
- Une école élémentaire publique : 166 élèves répartis dans 7 classes
- Une école primaire privée « Notre-Dame des Neiges » : 77 élèves (34 maternelles et 43 élémentaires)
- Un collège « Le Rochat » : 406 élèves

### Commune de Prémanon :

- Une école primaire publique : 131 élèves (42 élèves de maternelles répartis dans 2 classes et 89 élèves élémentaires répartis dans 4 classes)
- Une école primaire privée « les jeunes pousses » : Fermée

### Commune de Bois d'Amont :

- Une école primaire publique : 176 élèves (60 élèves de maternelles répartis dans 2 classes et 116 élèves élémentaires répartis dans 6 classes)

### Commune de Lamoura

- Une école primaire publique : 63 élèves (48 élèves de maternelles répartis dans 2 classes et 15 élèves élémentaire dans 1 classe)

La commune de Lamoura est en RPI avec la commune de Lajoux. Elle accueille les enfants de maternelles et du CP, Lajoux accueillant les enfants du CE1 au CM2.

### Commune de Lajoux :

- Une école primaire publique : 52 élèves élémentaires (à compter du CE1) répartis dans 2 classes

## L'accès aux droits et inclusion numérique: (sources : Caf et communes)

Pas de France Service sur le territoire. La population, pour la réalisation de ses démarches administratives, se rend sur la structure existante sur la commune des Hauts de Bienne.

La médiathèque des Rousses dispose d'un ordinateur avec connexion internet en libre service et le secrétariat de mairie peut accompagner les personnes pour certaines démarches administratives.

## La petite enfance: (source : Caf et communes)

Les 4 communes du territoire (Station des Rousses) disposent à minima d'une structure d'accueil de jeunes enfants :

- Un multi-accueil de 50 places (depuis novembre 2024/ 40 places auparavant) sur la commune des Rousses géré en direct par la commune
- Un multi-accueil PSU sur la commune de Lamoura de 15 places géré par la commune de Septmoncel/Les Molunes

- Une crèche PSU sur la commune de Prémanon de 12 places gérée en direct par la commune
- Une micro-crèche PAJE sur la commune de Prémanon de 12 places gérée par l'Association « l'Arbre de vie »
- Une micro-crèche PAJE sur la commune de Bois d'Amont de 12 places gérée par l'Association « Les Petits Boisseliers »

Soit un total de 101 places d'accueil collectif sur tout l'EPCI fin 2024.

Pas de RPE sur le territoire. Un partenariat a été mis en place entre le RPE géré par la commune des Hauts de Bienne et la commune de Prémanon. La commune des Rousses a dénoncé son partenariat au moment de la signature de la première CTG.

La commune des Rousses relaie aux administrés la liste des assistant(e)s maternelles dressée par le département.

Aucune MAM implantée sur l'EPCI.

Pas d'EAJE, de MC PAJE ou de MAM sur la commune de Lajoux

### L'enfance et la Jeunesse: (source :Caf et communes)

Chaque commune dispose d'accueil de loisirs avec une offre périscolaire et extrascolaire.

#### **Commune des Rousses :**

- Un accueil de loisirs périscolaire municipal ouvert matin, midi soir et les mercredis
- Un accueil de loisirs extrascolaire municipal ouvert durant les vacances scolaires (fermeture de 3 semaines l'été et 2 semaines à Noël)

Durant la pause méridienne, mise en place d'un club « ado » par le périscolaire. Par ailleurs la commune subventionne les associations à hauteur de 22 €/jeune Rousseland de moins de 16 ans. De plus, une ludothèque a été créée au sein de la médiathèque.

#### **Commune de Bois d'Amont :**

- Un accueil de loisirs périscolaire municipal ouvert matin, midi soir et les mercredis
- Un accueil de loisirs extrascolaire municipal ouvert durant les vacances scolaires

L'accueil de loisirs a récemment mis en place un accueil pré-ado pour les CM2/6è avec un animateur détaché.

#### **Commune de Prémanon :**

- Un accueil de loisirs périscolaire municipal ouvert matin, midi soir et les mercredis
- Un accueil de loisirs extrascolaire gestion associative (Association Prémonval) ouvert durant les vacances scolaires (hormis les vacances d'hiver et de Noël). Accueil de loisirs bénéficiant d'une subvention de la commune de Prémanon.

#### **Communes de Lamoura/Lajoux :**

- Un accueil de loisirs périscolaire municipal ouvert matin, midi soir et les mercredis - Lamoura
- Un accueil de loisirs extrascolaire municipal ouvert durant les vacances scolaires d'hiver et d'été - Lamoura

La commune de Lajoux organise de la restauration scolaire non déclarée aux services de la SDJES.

## L'animation de la Vie Sociale (sources : caf et communes)

Pas de structure identifiée et labelisée sur le territoire

## La parentalité (source : caf et communes)

Pas de structure identifiée sur le territoire

Des actions ont été financées dans le cadre du REAAP avec un portage par la commune de Prémanon et plus particulièrement de la directrice de la crèche.

La nouvelle directrice de la crèche des Rousses projette la mise en place de rencontres avec les parents sur différents thèmes liés à la parentalité, en partenariat avec le référent Santé et Accueil Inclusif (RSAI).

## Le tissu associatif (sources : annuaire-mairie)

La Communauté de Communes et la commune de Lajoux dispose d'un important tissu associatif sur son territoire puisqu'elle comptabilise environ **180 associations** (Cf liste des associations en annexe 1 Bis) intervenant dans divers domaines :

- Culture, pratiques d'activités artistiques, pratiques culturelles (30)
- Clubs de loisirs, relations (11)
- Action socioculturelle (10)
- Préservation du patrimoine (3)
- Sports, activités de plein air (57)
- Chasse, pêche (9)
- Amicales (8)
- Éducation, formation (7)
- Santé (3)
- Associations caritatives, humanitaires (7)
- Défense d'intérêts économiques (6)
- Environnement, cadre de vie (6)
- Aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques, vie locale (1)
- Sécurité, protection civile (3)
- Armée, anciens combattants (2)
- Information communication (1)
- Services familiaux (3)
- Interventions sociales (2)
- Logement (1)
- Tourisme (1)
- Activités religieuses spirituelles (1)

## Les équipements sportifs et de loisirs (sources : communes)

### Commune des Rousses :

- Equipements sportifs : Gymnase (gym, karaté, aikido, stand de tir, terrain multisport), terrain de foot, City stade et skate park, Centre Sportif, Golfs, halle couverte et terrains de tennis
- Equipements de loisirs : terrain de pétanque, Centre Equestre, Sentiers VTT et de randonnée, Base de loisirs au lac Des Rousses, Parcours d'orientation Baliséor, Sentier thématique Baludik, mini-golf, Jardin de Rouxy (été), 3 aires de jeux pour enfants Domaines de skis alpin et fond, piste de raquette à neige. La présence du lac permet aussi la réalisation d'activités nautiques et la pêche.
- Un Pump track, un bike park et des agrès de cross fit sont aménagés autour du Fort des Rousses

### **Commune de Bois d'Amont :**

- Equipements sportifs : Un stade de football, un stade d'entraînement de football, 3 terrains de tennis, un skate park, une piste de ski alpin Les Marmousets, des pistes de ski de fond
- Equipements de loisirs : une aire de jeux, un terrain de pétanque, sentiers de randonnées VTT.

### **Commune de Prémanon :**

- Equipements sportifs : domaine de ski alpin et de ski de fond, itinéraires de randonnée, salle polyvalente, stade nordique des Tuffes
- Equipements de loisirs : patinoire, aire de jeux, terrain de sports (ex : terrain de tennis), terrain de pétanque, jardin des randonneurs, pistes de luge

### **Commune de Lamoura :**

- Equipements sportifs : Pistes de ski alpin sur le domaine de la Serra, pistes de ski de fond sur toute la commune, sentiers de randonnées et de Vtt, espace communal où est pratiqué la gym, la zumba, le yoga.
- Equipements de loisirs : aire de jeux adaptée aux petits, un terrain multisports, terrain de pétanque, le lac et la pêche

## **Les équipements culturels** (sources : communes)

### **Commune des Rousses :**

Cinéma, Salle des fêtes de l'Omnibus , Eglise, Espace Jeanne Fournier (expositions), salle des fêtes de la Doye et la Médiathèque

### **Commune de Bois d'Amont :**

Une salle de spectacle « La Tourbière », une bibliothèque municipale, un cinéma itinérant.

### **Commune de Prémanon :**

Musée de l'Espace des Mondes Polaires et salle de conférences, Bibliothèque gérée par l'association « les Mots mêlés »

### **Commune de Lamoura :**

Le musée du lapidaire, une église, espace communal utilisé pour des événements divers (mariage, anniversaire, conférence, projections diverses, représentations...)

# Intervention financière des Collectivités – Territoire de la Communauté de Communes Station des Rousses

(sources : données Caf et communes)

	Equipement	Type de financement	Coût 2024
PETITE ENFANCE	Multi-accueil des Rousses	Gestion directe – Commune des Rousses	791 368 €
	Micro-crèche de Lamoura	Gestion directe – Commune de Septmoncel/Les Molunes	225 790 €
	Crèche de Prémanon	Gestion directe – Commune de Prémanon	271 803 €
	MC PAJE de Prémanon	Gestion associative privée	
	MC PAJE de Bois d'Amont	Gestion associative privée	
ENFANCE	Accueil de loisirs périscolaire des Rousses	Gestion directe - Commune des Rousses	164 594 €
	Accueil de loisirs extrascolaire des Rousses	Gestion directe - Commune des Rousses	75 760 €

	Accueil de loisirs périscolaire de Bois d'Amont	Gestion directe - Commune de Bois d'Amont	395 195 €
	Accueil de loisirs extrascolaire de Bois d'Amont	Gestion directe - Commune de Bois d'Amont	98 797 €
	Accueil de loisirs périscolaire de Prémanon	Gestion directe - Commune de Prémanon	208 533 €
	Accueil de loisirs extrascolaire de Prémanon	Gestion associative Prémonval – subvention de fonctionnement de la commune	0 €
	Accueil de loisirs périscolaire de Lamoura	Gestion directe - Commune de Septmoncel/Les Molunes	148 694 €
	Accueil de loisirs extrascolaire de Lamoura	Gestion directe - Commune de Septmoncel/Les Molunes	22 731 €

# L'Offre de service de la Caf (source : données Caf)

Depuis 2009, la Cnaf a mis en place un socle national d'intervention. Le but est de proposer :

- Les mêmes interventions sur tout le territoire
- Un accompagnement aux familles confrontées à un événement de vie fragilisant
- Une complémentarité avec les Service Prestations et Action Sociale
- Un parcours attentionné et un référent unique
- Une intervention sociale individuelle et/ou collective

## **Les interventions dans le domaine social, les offres de service des travailleurs Sociaux :**

Les travailleurs sociaux de la Caf du Jura proposent une offre de service sur le territoire à destination des familles en difficultés, des partenaires et des futurs allocataires. Les principaux domaines d'intervention sont :

- La parentalité : séparation, séances d'informations collectives (parents près la séparation), conciliation parentale, parcours naissance, décès d'un conjoint/d'un enfant
- 
- Le logement : impayés de loyers, décence
  
- L'insertion sociale : inclusion numérique, accès aux droits, jeunesse

## **Thématique parentalité :**

### **Parcours séparation :**

#### **Offre de service séparation : accompagnement individuel**

- Proposer un accompagnement individuel social global portant sur l'accès aux droits, les démarches administratives et juridiques, le budget, le logement, la parentalité. Accompagner les familles lors d'un divorce ou d'une séparation au sujet de la garde des enfants, de la pension alimentaire, de son recouvrement...

*Le Public : Pour les allocataires avec charge d'enfant qui déclare ou envisage une séparation*

**En 2024 sur le département:** 1046 parents rencontrés (stable par rapport à 2023) : 11.5% de parents ciblés (interne) ou orientés (partenaires) mais plus des 2/3 se manifestent spontanément (68.5%). Deux tiers des parents séparés ont bénéficié d'un accompagnement des TS Caf.

Dans la typologie des accompagnements, on relève une stabilité des RDV informations/conseils (800 environ sur 2023 et 2024) et des RDV accompagnement (2200). A contrario on relève une nette progression des RDV à domicile par rapport à 2023 (170 soit + 42%).

#### **2/ Offre de service parents après la séparation : Séances d'information collectives**

- Donner une information aux parents sur leurs droits, leurs devoirs et les conséquences de la séparation. Offre complémentaire de l'offre individuelle

Le Public : Pour les parents séparés ou en cours de séparation

**En 2024 sur le département:** Continuité de l'action menée en partenariat avec le CIDF et l'ASEAJ. 2 Séances réalisées sous forme hybride à Dole et St Claude avec 7 parents en présentiel et 3 en distanciel. 2 séances ont également été réalisées en partenariat avec Femmes Debout en présence de 7 parents. A noter que 3 séances ont dû être annulées.

## **Accompagnement des familles endeuillées :**

### **1/ Un accompagnement individuel**

- Proposer un accompagnement social global portant sur l'accès aux droits, les démarches administratives et juridiques, le budget, la parentalité, la prise en compte des aspects psychologiques de l'évènement

Le Public : Pour les allocataires déclarant les décès d'un enfant âgé de moins de 25 ans ou une naissance sans vie ou pour les familles endeuillées par la perte d'un parent, d'un conjoint

**En 2024 sur le département :** 51 familles rencontrées suite au décès d'un conjoint. Taux d'accompagnement stable. 70% ont sollicité directement les services de la Caf et la majorité des familles sont rencontrées avant l'enregistrement du décès par la Caf. 6 familles ont bénéficié d'une aide pour financer les frais d'obsèques ou un accompagnement psychologique.

31 familles rencontrées suite au décès d'un enfant dont la grande majorité sous leur impulsion, le TS caf étant bien identifié comme interlocuteur spécialisé sur cette thématique. Taux d'accompagnement stable de plus de 90% (52 dans le cadre de RDV physiques). 24 allocations décès d'enfants ont été versées.

### **2/ Une action collective « Ciné échange »**

- Proposer la diffusion du film « Et je choisis de vivre » et un temps d'échange pour lever le tabou du deuil et mieux accompagner les familles confrontées au décès

## **Parcours naissance : Offre naissance**

- Proposer un accompagnement individuel social global portant sur l'accès aux droits, les démarches administratives et juridiques, le budget, la parentalité, l'accès aux services. Accompagner l'arrivée du premier enfant ou les naissances multiples.

Le Public : Pour les futurs parents résidant dans le Jura déclarant une première grossesse (QF < 900 €) ou une naissance multiple ou parents recueillant un enfant dans le cadre d'une adoption ou tiers recueillant un enfant.

**En 2024 sur le département :** 48 familles rencontrées (+17 par rapport à 2023), 73% sollicitent directement le service social de la Caf. 4 familles concernées par une naissance multiple

## **Parcours logement :**

### **1/ Un accompagnement individuel « Impayé de loyer et impayé de prêt accession »**

- Proposer un accompagnement social global portant sur l'accès aux droits, les démarches administratives et juridiques, le budget, prévenir la suspension de l'aide au logement et l'engagement d'une procédure

d'expulsion. Accompagner les familles en situation d'impayés de loyer ou d'accession à la propriété et prévenir les expulsions

*Le Public : Pour les allocataires se trouvant en situation d'impayé de loyer ou de remboursement de prêt immobilier et bénéficiaires de l'allocation logement familiale (ALF) ou de l'allocation logement sociale (ALS)*

**En 2024 sur le département :** 86 familles ont été concernées par l'offre / 75 rencontrées (30% ALS/70% ALF)

Des enquêtes expulsions sont réalisées par les travailleurs sociaux de la Caf lorsqu'ils sont intervenus dans le cadre d'impayés de loyers.

*Le responsable de l'Unité des Travailleurs Sociaux participe aux Commissions de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives (les CCAPEX) organisées par la préfecture sur les communes de Lons Le Saunier, Dole, Saint-Claude et Champagnole.*

Réunions	Année 2022		Année 2023	
	Nombre de réunions	Nombre de dossiers	Nombre de réunions	Nombre de dossiers
DTS LONS	10	137	11	146
MDS SAINT CLAUDE	6	86	8	69
DTS DOLE	6	63	6	100
DTS CHAMPAGNOLE	5	56	6	62
	27	342	31	377

## **2/ Un accompagnement individuel « Offre de service décence »**

- Contribuer à l'amélioration des conditions de logement et des conditions de vie quotidienne. Accompagner les familles résidant dans un logement non décent et contribuer à la lutte contre la non-décence du logement

*Le Public : Pour les allocataires bénéficiaires d'ALF ou d'ALS dans le secteur locatif ou en accession occupant un logement non décent*

Les commissions décence regroupent différents partenaires intervenant dans le domaine du logement (ADIL, SOLIHA, AJENA, CAF...). Le responsable UTS y participe. Cette commission permet de recenser les logements indécents du département par le renseignement de la base ORTHI.

**En 2024 sur le département :** 11 situations de non-décence (5 RV info-conseil, 6 accompagnements) 10 commissions décence / 29 dossiers examinés (12 logements classés non-décents, 5 classés en non-décence provisoire avec une médiation en cours ou à venir. 4 diagnostics en cours

## **Insertion sociale :**

### **Accès aux droits et autonomie numérique/ Formation partenaire :**

**En 2024 sur le département :** 19 interventions conduites, 176 personnes rencontrées avec une moyenne de 9 personnes/intervention

### **Thématique accompagnement des jeunes :**

- Développer l'autonomie administrative des jeunes de 16 à 25 ans (dispositif MILO). Ce dispositif développé en partenariat avec les missions locales.
- *Le Public : Pour les jeunes qui ont des difficultés d'accès à l'emploi, d'insertion professionnelle. Ils visent également à faciliter leur accès aux droits et encourager leur autonomie dans les démarches administratives*

13 interventions conduites au titre du contrat engagement jeune (CEJ) soit 63 jeunes rencontrés. Interventions basées sur le volontariat des jeunes.

### **Retour des travailleurs sociaux Caf :**

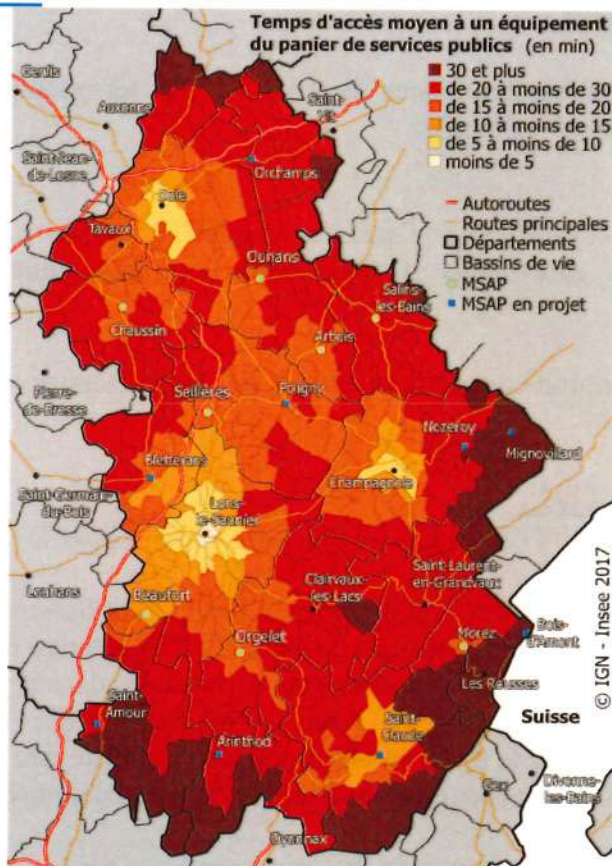
La problématique rencontrée sur le territoire est celle de la précarité locative pour le public rencontré dans le cadre des missions des TS CAF.

Cela va de la recherche d'un logement au montant des loyers pratiqués qui ont fortement augmenté ces dernières années (de plus en plus de locations saisonnières ; des loyers dans le privé tenant compte de la proximité de la suisse et des travailleurs frontaliers ...et donc peu de rotations dans le parc social)

Cette problématique est très présente pour les familles en cours de séparation et qui souhaitent rester sur le territoire ; c'est souvent le cas lorsque le couple a mis en place une résidence alternée et dont un des parents n'est pas frontalier et en précarité économique (bénéficiaire RSA, chômage indemnisé, ...)

Une autre problématique est celle du recouvrement des pension alimentaires par les services de l'ARIPA lorsque le parent débiteur frontalier ne répond pas à la proposition de procédure amiable et décide de fermer tous ses comptes bancaires en France, empêchant toute procédure de paiement direct (même si une avance ASFR est versé au parent créancier, souvent, les montants des pensions alimentaires fixées par jugement sont supérieurs à l'ASF )

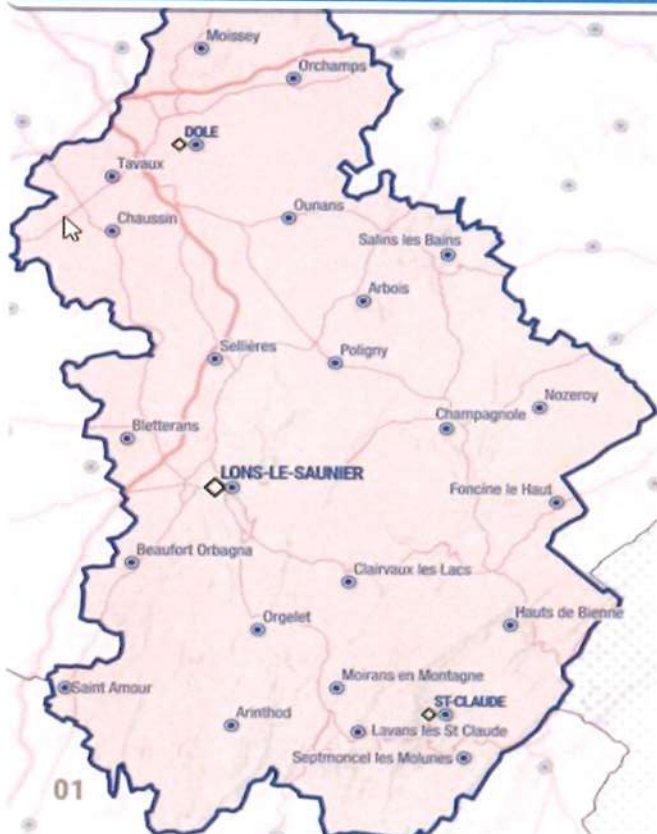
## Accès aux services :



Source : Insee, BPE 2014 et organismes partenaires - Distancier Metric

La CAF et la CPAM, implantées dans trois villes seulement (Dole, Lons-le-Saunier, Saint-Claude) les territoires situés au Nord, au sud et à l'est du département en sont les plus éloignés.

## Intervention de la Caf sur le territoire (source : données Caf)



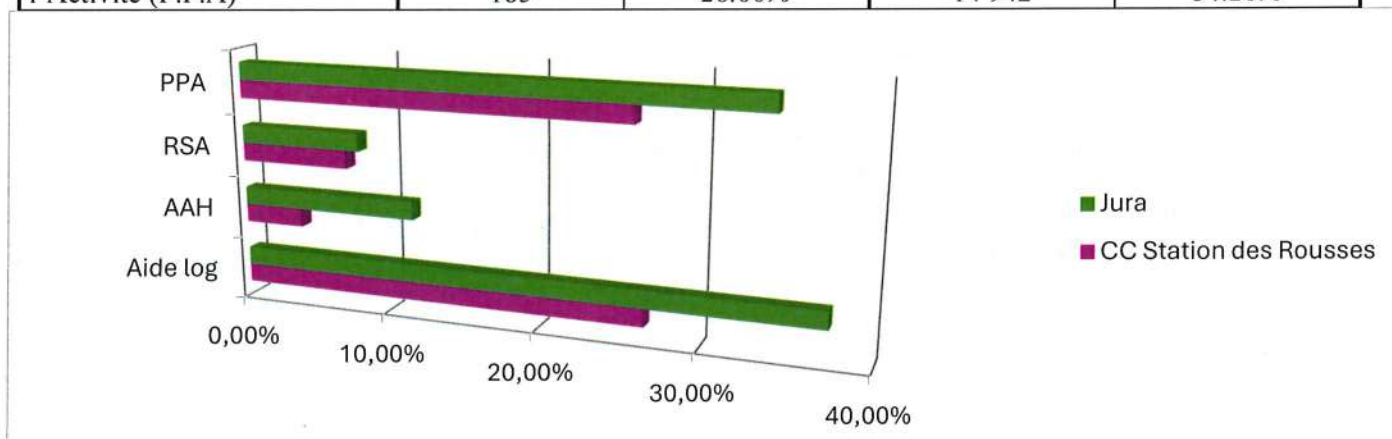
L'implantation massive des France Services sur le département a nettement amélioré cette accessibilité aux services publics mais le territoire de la Station des Rousses ne dispose pas de ce type de service sur son territoire. Les plus proches se situent sur les communes des Hauts de Bienné ou de St Claude.

La Caisse d'Allocations Familiales a plusieurs niveaux d'intervention sur le territoire :

- Le versement de prestations légales aux allocataires
- Le versement de prestations extra-légales aux familles (aides individuelles, aides aux vacances...)
- Le versement d'aides au fonctionnement (prestations de service ou subventions) ou d'investissement (sous forme de subventions et/ou de prêts).

**Les prestations légales versées aux allocataires (données 2024) :**

	Communauté de Communes Station des Rousses		Département du Jura	
	2021	%	2021	%
Nombre d'allocataires	712		43 745	
Nombre d'Aides au Logement (A.L.)	190	26.70%	16 404	37.50%
Nombre d'Allocations Adultes Handicapés (A.A.H)	28	3.90%	5 167	11.80%
Nombre de Revenus de Solidarité Active (R.S.A)	52	7.30%	3 571	8.20%
Nombre de Primes Pour l'Activité (P.P.A)	185	26.00%	14 942	34.20%



Ce qui ressort visuellement c'est que la représentativité du territoire est proche de celle du département mais pour autant sur toutes les prestations les allocataires de la CC Station des Rousses sont nettement moins représentés qu'au niveau départemental.

**Les aides au fonctionnement (prestations de service, subventions) et à l'investissement (subventions) :**

	Equipement	Financements perçus en 2024					Fréquentation / Activité
		Bonus territoire	PSU ( + journées pédagogiques et heures préparation) – PSO	Autres bonus (handicap, Mixité, mission renforcée)	Subvention de fonctionnement (FILAJ – alsh/ FPT- Plan mercredi)	Familles	
<b>PETITE ENFANCE</b>	Multi-accueil des Rousses	99 232 €	188 680 €	0 €		198 206 €	63 545 HF 58 055 HR 74 enfants accueillis
	Micro-crèche de Lamoura	33 600 €	62 389 €	3 100 €		59 912 €	19 534 HF 18 998 HR 20 enfants accueillis dont 1 bénéficiaire Aeeh
	Crèche de Prémanon	42 053 €	69 600 €	0 €		67 405 €	21 696 HF 20 310 HR 27 enfants accueillis
	MC PAJE de Prémanon						
	MC PAJE de Bois d'Amont						
	Accueil de loisirs périscolaire des Rousses	10 304 €	21 749 €	641 €	4 268.33 €	90 038 €	37 550 HR 250 enfants accueillis dont 1 bénéficiaire Aeeh
	Accueil de loisirs extrascolaire des Rousses	4 142 €	11 254 €	584 €	332.74 €	43 695 €	18 404 HF 18 163 HR 214 enfants accueillis dont 1 bénéficiaire Aeeh
	Accueil de loisirs périscolaire de Bois d'Amont	26 256 €	42 549 €	0 €	4 147.69 #	188 000 €	66 934 HR 6 873 TAP 193 enfants accueillis

Accueil de loisirs extrascolaire de Bois d'Amont	5 226 €	9 555 €	0 €	293.06 €	47 000 €	15 625 HF 15 275 HR 133 enfants accueillis
Accueil de loisirs périscolaire de Prémanon	9 286 €	29 121 €	0 €	940.18 €	135 647 €	43 272 HR 7 380 TAP 146 enfants accueillis
Accueil de loisirs extrascolaire de Prémanon	470 €	1 727 €	0 €	62.25 €	8 252 €	2 824 HF/HR 80 enfants accueillis
Accueil de loisirs périscolaire de Lamoura	13 341 €	20 640 €	1 456.88 €	5 388.14 €	101 875 €	35 637 HR 112 enfants accueillis dont 1 bénéficiaire Aeeh
Accueil de loisirs extrascolaire de Lamoura	2 206 €	2 647 €	108 €	91.73 €	11 065 €	4 328 HF/HR 99 enfants accueillis dont 1 bénéficiaire Aeeh

### **Subventions d'investissements :**

#### **Commune des Rousses :**

##### **2024 :**

- 13 600 € accordés et versés sur les fonds nationaux FPT pour l'achat de mobilier pour l'EAJE

##### **2021 :**

- 660 000 € accordés et versés sur les fonds nationaux plan crèche pour la création d'un EAJE de 50 places

#### **Commune de Bois d'Amont:**

##### **2021 :**

- 300 000 € accordés (292 557 € versés) sur les fonds nationaux plan mercredi pour la création d'un accueil de loisirs
- 53 218 € accordés (53 128 € versés) sur les fonds locaux Caf pour la création d'un accueil de loisirs

#### **Commune de Bois Prémanon:**

##### **2024 :**

- 18 505 € accordés et versés sur les fonds nationaux FME pour l'aménagement de la cour de l'EAJE

#### **Commune de Lamoura :**

##### **2024 :**

- 2159 € accordés (1872 €) versés sur les fonds nationaux FPT pour de l'équipement informatique et logiciel

##### **2021 :**

- 160 000 € accordés et versés sur les fonds nationaux plan crèche pour la création d'une MC de 12 places

## Evolution du financement et de la fréquentation des structures :

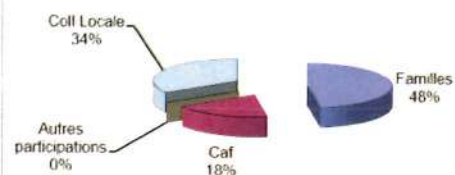


### RECAPITULATIF FINANCEMENT et FREQUENTATION ALSH périscolaire De Bois D'Amont Mairie de Bois d'Amont

ANNEE 2024

TOTAL CHARGES	395 194,80 €	
Familles	188 000,00 €	47,57%
Caisse d'Allocations Familiales	72 877,74 €	18,44%
PSO	42 546,98 €	10,77%
Bonus territoire	26 256,10 €	6,64%
Bonus handicap	0,00 €	0,00%
FILA7	1 345,52 €	0,34%
Plan mercredi	2 729,14 €	0,69%
Autres participations (Etat, autres pdts )	0,00 €	0,00%
Reste à charge de la collectivité	134 317,06 €	34,0%
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>395 194,80 €</b>	<b>100%</b>

Répartition du financement 2024



### EVOLUTION DU FINANCEMENT

	2022		2023		2024	
Familles	121 157,00 €	54,6%	149 072,19 €	63,9%	188 000,00 €	47,6%
CAF	45 802,06 €	20,6%	63 531,32 €	27,2%	72 877,74 €	18,4%
PSO	25 224,35 €	11,4%	38 306,11 €	16,4%	42 546,98 €	10,8%
Bonus Territoire	18 371,60 €	8,3%	22 110,40 €	9,5%	26 256,10 €	6,6%
Bonus handicap	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%
FILA7	851,46 €	0,4%	918,58 €	0,4%	1 345,52 €	0,3%
Plan mercredi	1 354,65 €	0,6%	2 196,23 €	0,9%	2 729,14 €	0,7%
Autres (pdts financiers/exceptionnels, MSA...)	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%
Collectivité locale	55 049,94 €	24,8%	20 575,66 €	8,8%	134 317,06 €	34,0%
<b>TOTAL CHARGES/PRODUITS</b>	<b>222 009,00 €</b>	<b>100%</b>	<b>233 179,17 €</b>	<b>100%</b>	<b>395 194,80 €</b>	<b>100%</b>

## EVOLUTION DE LA REPARTITION DES CHARGES

	2022		2023		2024	
Frais de personnel	177 832,00 €	80,1%	159 405,70 €	68,4%	313 353,60 €	79,3%
Autres charges	44 177,00 €	19,9%	73 773,47 €	31,6%	81 841,20 €	20,7%
<b>TOTAL</b>	<b>222 009,00 €</b>	<b>100%</b>	<b>233 179,17 €</b>	<b>100%</b>	<b>395 194,80 €</b>	<b>100%</b>

## EVOLUTION DE L'ACTIVITE (tx ressortissants RG : 98%)

	2022	2023	2024
Nbre d'heures réalisées péri	37 350	57 870	66 934
Nbre d'heures réalisées TAP	9 326	10 563	6 873
Nombre d'enfants accueillis	171,00	183,00	193,00

	2022	2023	2024
Nombre d'heures réalisées	46 676	68 433	73 807
Part° totale des familles	121 157,00 €	149 072,19 €	188 000,00 €
Part° horaire des familles	2,60 €	2,18 €	2,55 €

### Analyse :

Activité qui a augmenté d'année en année (+ 58% entre 2022 et 2024) avec un nombre d'enfants accueillis qui augmente également (+ 22 enfants entre 2022 et 2024).

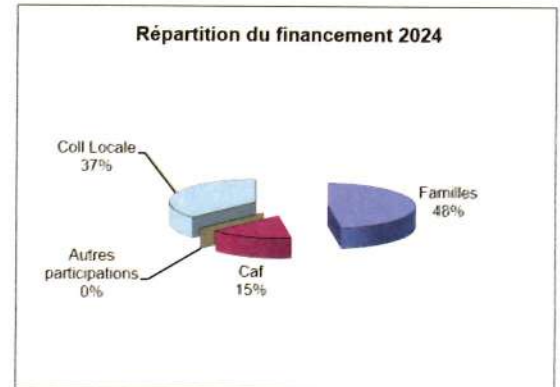
En parallèle on relève une augmentation assez importante des coûts de fonctionnement entre 2023 et 2024 qui peut s'expliquer par l'intégration dans les nouveaux locaux voire d'une clé de répartition qui a été revue puisque cette augmentation des coûts ne se retrouve pas sur la partie extrascolaire.

Les familles sont la principale source de financement de la structure même si cette part diminue fortement sur 2024 en lien avec l'augmentation des coûts qui se traduit de fait par une augmentation conséquente du reste à charge communal.

Le financement Caf augmente en lien avec l'évolution de l'activité mais elle arrive en troisième position en ce concerne le financement de la structure.

**ANNEE 2024**

<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>98 797,06 €</b>	
Familles	47 000,00 €	47,57%
Caisse d'Allocations Familiales	15 074,49 €	15,26%
PSO	9 555,00 €	9,67%
Bonus territoire	5 226,43 €	5,29%
Bonus handicap	0,00 €	0,00%
FILAJ	293,06 €	0,30%
Autres participations (msa)	0,00 €	0,00%
Financement collectivité (sub + MAD)	36 722,57 €	37,2%
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>98 797,06 €</b>	<b>100%</b>



**EVOLUTION DU FINANCEMENT**

	<b>2022</b>		<b>2023</b>		<b>2024</b>	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Familles	60 578,00 €	50,8%	74 536,09 €	63,7%	47 000,00 €	47,6%
CAF	11 160,64 €	9,4%	13 461,78 €	11,5%	15 074,49 €	15,3%
PSO	6 509,44 €	5,5%	8 835,73 €	7,5%	9 555,00 €	9,7%
Bonus Territoire	4 401,38 €	3,7%	4 401,20 €	3,8%	5 226,43 €	5,3%
Bonus handicap	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%
FILAJ	249,82 €	0,2%	224,85 €	0,2%	293,06 €	0,3%
Autres (msa)	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%
Collectivité locale (sub + MAD)	47 574,36 €	39,9%	29 058,41 €	24,8%	36 722,57 €	37,2%
<b>TOTAL CHARGES /PRODUITS</b>	<b>119 313,00 €</b>	<b>100%</b>	<b>117 056,28 €</b>	<b>100%</b>	<b>98 797,06 €</b>	<b>100%</b>

## EVOLUTION DE LA REPARTITION DES CHARGES

	2022		2023		2024	
Frais de personnel	88 915,00 €	74,5%	79 702,85 €	68,1%	78 338,00 €	79,3%
Autres charges	30 398,00 €	25,5%	37 353,43 €	31,9%	20 459,06 €	20,7%
<b>TOTAL</b>	<b>119 313,00 €</b>	<b>100%</b>	<b>117 056,28 €</b>	<b>100%</b>	<b>98 797,06 €</b>	<b>100%</b>

## EVOLUTION DE L'ACTIVITE (tx ressortissants RG : 98%)

	2022	2023	2024
Nbre d'heures réalisées	11 242	14 361	15 275
Nbre d'heures facturées	11 472	14 952	15 625
Nombre d'enfants accueillis	129,00	151,00	133,00

	2022	2023	2024
Nombre d'heures facturées	11 472	14 952	15 625
Part° totale des familles	60 578,00 €	74 536,09 €	47 000,00 €
Part° horaire des familles	5,28 €	4,99 €	3,01 €

### Analyse :

Activité qui a augmenté d'année en année (+ 36% entre 2022 et 2024) avec un nombre d'enfants accueillis fluctuant.

On relève à contrario une baisse du coût de fonctionnement qui s'explique sans doute par la révision de la clé de répartition puisqu'on relève une très nette augmentation sur le périscolaire.

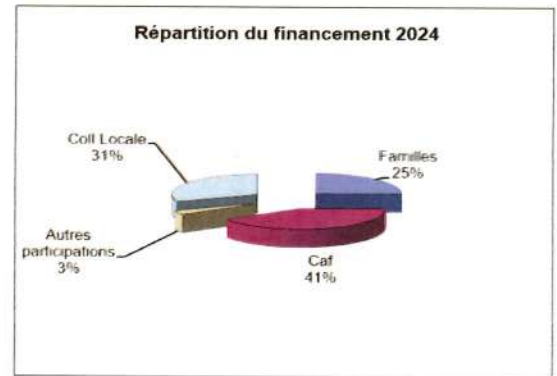
Les familles sont la principale source de financement de la structure mais les participations ne sont pas corrélées avec l'évolution de la fréquentation.

Le financement Caf augmente en lien avec l'évolution de l'activité mais elle arrive en troisième position en ce concerne le financement de la structure.

**RECAPITULATIF FINANCEMENT et FREQUENTATION**  
**MAC De Prémanon**  
**Mairie de Prémanon**

Familles	67 405,00 €	24,80%
Caisse d'Allocations Familiales	111 653,16 €	41,08%
PSU/Heures concertation/Journées pédagogiques	69 600,46 €	25,61%
Bonus territoire	42 052,70 €	15,47%
Bonus handicap/bonus mixité	0,00 €	0,00%
Bonus attractivité	0,00 €	0,00%
Autres participations (pdts financiers/exceptionnels, MSA...)	8 714,22 €	3,21%
Reste à charge de la collectivité	84 030,94 €	30,9%
<b>PRIX DE REVIENT TOTAL</b>	<b>271 803,32 €</b>	<b>100%</b>

2 803,51 €



**EVOLUTION DU FINANCEMENT**

	2022		2023		2024	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Familles	48 436,04 €	22,4%	75 114,43 €	26,4%	67 405,00 €	24,8%
CAF	70 353,09 €	32,6%	108 583,17 €	38,2%	111 653,16 €	41,1%
PSU/Heures concertation/Journées pédagogiques	39 514,37 €	18,3%	66 530,37 €	23,4%	69 600,46 €	25,6%
Bonus Territoire	30 838,72 €	14,3%	42 052,80 €	14,8%	42 052,70 €	15,5%
Bonus handicap/mixité	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%
Bonus attractivité	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%
Bonus trajectoire	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%
Autres (pdts financiers/exceptionnels, MSA...)	22 385,12 €	10,4%	14 144,22 €	5,0%	8 714,22 €	3,2%
Collectivité locale	74 818,09 €	34,6%	86 515,33 €	30,4%	84 030,94 €	30,9%
<b>TOTAL</b>	<b>215 992,34 €</b>	<b>100%</b>	<b>284 357,15 €</b>	<b>100%</b>	<b>271 803,32 €</b>	<b>100%</b>

**EVOLUTION DE L'ACTIVITE (tx ressortissants RG : 88%)**

		2022	2023	2024
<b>Données structure</b>	Nbre de jours d'ouverture	161	229	224
	Amplitude d'ouverture	11,00	11,00	11,00
	<b>Capacité théorique</b>	35 420	50 380	49 280
	<b>Capacité théorique modulée</b>	26 565	37 785	36 960
<b>Taux d'occupation</b>	<b>Nbre d'heures réalisées</b>	14 878	23 627	20 310
	Taux d'occupation réel	<b>42,00%</b>	<b>46,90%</b>	<b>41,21%</b>
	Taux d'occupation réel mod	<b>56,01%</b>	<b>62,53%</b>	<b>54,95%</b>
	<b>Nbre d'heures facturées</b>	16 706	25 441	21 636
	Taux d'occupation financier	<b>47,2%</b>	<b>50,5%</b>	<b>44,0%</b>
	Taux d'occupation financier modulé	<b>62,9%</b>	<b>67,3%</b>	<b>55,0%</b>
<b>Taux de facturation</b>	Ratio h facturées / présence	<b>112,29%</b>	<b>107,68%</b>	<b>106,82%</b>
<b>Evolution HR/HF/Enfants</b>	Nombre d'enfants inscrits	30	24	27
	Nombre d'enfants inscrits/place	<b>2,00</b>	<b>1,60</b>	<b>1,80</b>
	Nbre heures de présence	14 878	23 627	20 310
	Nbre d'heures réelles par place	<b>992</b>	<b>1 575</b>	<b>1 354</b>
	Nbre heures facturées	16 706	25 441	21 636
	Nbre d'heures facturées par place	1 114	1 696	1 446
<b>Tarif horaire moyen</b>	Nombre d'heures facturées	16 706	25 441	21 636
	Part' totale des familles	48 436,04 €	75 114,43 €	67 405,00 €
	Part' horaire des familles	2,90 €	2,95 €	3,11 €

## EVOLUTION DE LA REPARTITION DES CHARGES

	2022		2023		2024	
Frais de personnel	181 362,30 €	84,0%	263 669,50 €	92,7%	243 481,82 €	89,6%
Autres charges	34 630,04 €	16,0%	20 687,65 €	7,3%	28 321,50 €	10,4%
<b>TOTAL</b>	<b>215 992,34 €</b>	<b>100%</b>	<b>284 357,15 €</b>	<b>100%</b>	<b>271 803,32 €</b>	<b>100%</b>

## EVOLUTION COUT PAR PLACE ET PRIX DE REVIENT HORAIRE

	2022	2023	2024
budget global	215 992 €	284 357 €	271 803 €
Nombre de pla	15	15	15
Coût par place	14 399 €	18 957 €	18 120 €
prix de revient	14,52 €	12,04 €	13,38 €
Prix plafond P	9,10 €	9,71 €	10,05 €

### Analyse :

Reprise de la structure en gestion directe par la commune courant 2022.

On relève une activité irrégulière avec un taux d'occupation très en dessous des préconisations et ce malgré la modulation de l'agrément.

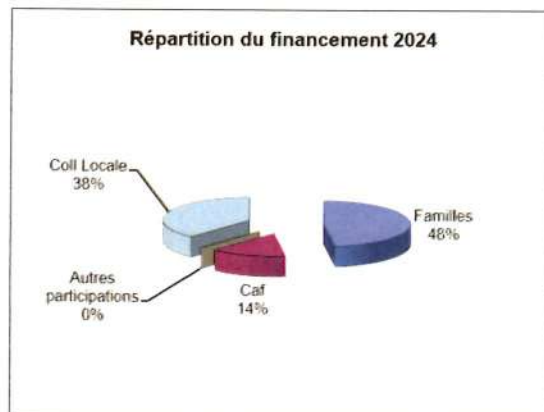
Le coût de fonctionnement de la structure reste contenu (2022 n'étant pas représentatif car ne concerne pas une année complète).

Le taux de facturation est optimisé en restant globalement aux environs de 106/107 %.

L'activité a diminué entre 2023 et 2024 du fait d'une baisse de la demande. Pour autant on relève plus d'enfants inscrits en 2024 qu'en 2023. La baisse d'activité se justifie donc aussi par un ajustement des contrats des familles et donc des contrats moins importants en termes de jours et d'heures. Le recours à l'occasionnel peut permettre de compenser cette baisse d'activité.

**RECAPITULATIF FINANCEMENT et FREQUENTATION**  
**ALSH De Prémanon**  
**Mairie de Prémanon**

Familles	135 645,87 €	47,84%
Caisse d'Allocations Familiales	39 347,11 €	13,88%
PSO	29 121,28 €	10,27%
Bonus territoire	9 285,65 €	3,27%
Bonus handicap	0,00 €	0,00%
FILAJ	940,18 €	0,33%
Autres participations (Etat, autres pdts )	0,00 €	0,00%
Reste à charge de la collectivité	108 540,43 €	38,3%
<b>PRIX DE REVIENT TOTAL</b>	<b>283 533,41 €</b>	<b>100%</b>



**EVOLUTION DU FINANCEMENT**

	2022		2023		2024	
Familles	100 675,28 €	39,3%	116 616,17 €	40,6%	135 645,87 €	47,8%
CAF	28 846,70 €	11,3%	34 947,60 €	12,2%	39 347,11 €	13,9%
PSO	21 469,97 €	8,4%	26 776,77 €	9,3%	29 121,28 €	10,3%
Bonus Territoire	6 646,59 €	2,6%	7 388,88 €	2,6%	9 285,65 €	3,3%
Bonus handicap	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%
FILAJ	730,14 €	0,3%	781,95 €	0,3%	940,18 €	0,3%
Autres (pdts financiers/exceptionnels, MSA...)	6 888,60 €	2,7%	6 599,10 €	2,3%	0,00 €	0,0%
Collectivité locale	119 807,09 €	46,8%	128 939,18 €	44,9%	108 540,43 €	38,3%
<b>TOTAL</b>	<b>256 217,67 €</b>	<b>100%</b>	<b>287 102,05 €</b>	<b>100%</b>	<b>283 533,41 €</b>	<b>100%</b>

**EVOLUTION DE L'ACTIVITE (tx ressortissants RG : 98%)**

	2022	2023	2024
Nbre d'heures réalisées péri	34 372	40 894	43 272
Nbre d'heures réalisées TAP	5 413	6 933	7 380
Nombre d'enfants accueillis	157,00	150,00	146,00

	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Nombre d'heures réalisées	39 785	47 827	50 752
Part° totale des familles	100 675,00 €	116 616,17 €	135 645,87 €
Part° horaire des familles	2,53 €	2,44 €	2,67 €

### **EVOLUTION DE LA REPARTITION DES CHARGES**

	<b>2022</b>		<b>2023</b>		<b>2024</b>	
Frais de personnel	178 285,80 €	69,6%	199 902,35 €	69,6%	188 491,24 €	66,5%
Autres charges	77 931,87 €	30,4%	87 199,70 €	30,4%	95 042,17 €	33,5%
<b>TOTAL</b>	<b>256 217,67 €</b>	<b>100%</b>	<b>287 102,05 €</b>	<b>100%</b>	<b>283 533,41 €</b>	<b>100%</b>

### **LE BUDGET GLOBAL ET LE PRIX DE REVIENT HORAIRE**

	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
budget global	256 218 €	287 102 €	283 533 €
Nbre heures de présence	39 785	47 827	50 752
prix de revient horaire	6,44 €	6,00 €	5,59 €

#### **Analyse :**

Activité périscolaire en très nette augmentation dans un contexte budgétaire maîtrisé.

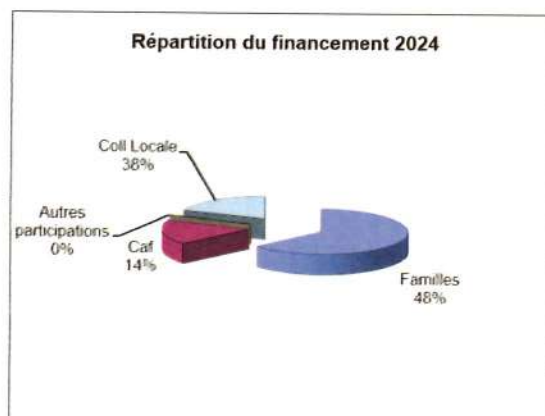
Les principaux financeurs de la structure sont les familles et le montant des participations augmente en lien avec la progression de l'activité.

Le reste à charge de la commune a baissé entre 2023 et 2024.

## RECAPITULATIF FINANCEMENT et FREQUENTATION ALSH Prémonval



Familles	8 252,00 €	63,42%
Caisse d'Allocations Familiales	2 259,66 €	17,37%
PSO	1 726,93 €	13,27%
Bonus territoire	470,48 €	3,62%
Bonus handicap	0,00 €	0,00%
FILAJ	62,25 €	0,48%
Autres participations (département)	0,00 €	0,00%
Financement collectivité (sub + MAD)	2 500,00 €	19,2%
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>13 011,66 €</b>	<b>100%</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>12 850,00 €</b>	



### EVOLUTION DU FINANCEMENT

	2022		2023		2024	
TOTAL CHARGES	37 120,00 €		15 780,00 €		12 850,00 €	
Familles	8 412,00 €	24,5%	9 081,00 €	58,9%	8 252,00 €	63,4%
CAF	2 452,97 €	7,1%	2 470,39 €	16,0%	2 259,66 €	17,4%
PSO	1 865,68 €	5,4%	1 876,83 €	12,2%	1 726,93 €	13,3%
Bonus Territoire	547,78 €	1,6%	529,12 €	3,4%	470,48 €	3,6%
Bonus handicap	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%
FILAJ	39,51 €	0,1%	64,44 €	0,4%	62,25 €	0,5%
Autres (département)	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%
Collectivité locale (sub + MAD)	23 490,37 €	68,4%	3 874,04 €	25,1%	2 500,00 €	19,2%
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>34 355,34 €</b>	<b>100%</b>	<b>15 425,43 €</b>	<b>100%</b>	<b>13 011,66 €</b>	<b>100%</b>
Déficit/Bénéfice	2 764,66 €		354,57 €		161,66 €	

## EVOLUTION DE L'ACTIVITE (tx ressortissants RG : 98%)

	2022	2023	2024
Nbre d'heures réalisées	3 288	3 176	2 824
Nbre d'heures facturées	3 288	3 176	2 824
Nombre d'enfants accueillis	60,00	63,00	80,00

	2022	2023	2024
Nombre d'heures facturées	3 288	3 176	2 824
Part° totale des familles	8 412,00 €	9 081,00 €	8 252,00 €
Part° horaire des familles	2,56 €	2,86 €	2,92 €

## EVOLUTION DE LA REPARTITION DES CHARGES

	2022		2023		2024	
Frais de personnel	11 040,00 €	29,7%	9 210,00 €	58,4%	9 000,00 €	70,0%
Autres charges	26 080,00 €	70,3%	6 570,00 €	41,6%	3 850,00 €	30,0%
<b>TOTAL</b>	<b>37 120,00 €</b>	<b>100%</b>	<b>15 780,00 €</b>	<b>100%</b>	<b>12 850,00 €</b>	<b>100%</b>

## LE BUDGET GLOBAL ET LE PRIX DE REVIENT HORAIRE

	2022	2023	2024
budget global	37 120 €	15 780 €	12 850 €
Nbre heures réalisées	3 288	3 176	2 824
prix de revient horaire	11,29 €	4,97 €	4,55 €

### Analyse :

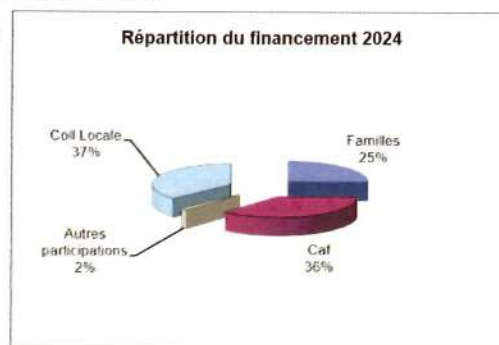
On relève une baisse des coûts de fonctionnement notamment entre 2022 et 2023 ce qui questionne puisque sur ces 2 exercices l'activité est sensiblement identique. Cette baisse de coût se justifie principalement par la baisse des autres charges. A noter néanmoins que le prix de revient 2022 était anormalement élevé. Ceux de 2023 et 2024 étant globalement dans la norme. 2022 apparaît d'autant plus en anomalie que les autres charges sont plus élevées que les charges de personnel. L'activité ne cesse néanmoins de diminuer alors que le nombre d'enfants différents accueillis progresse.



**RECAPITULATIF FINANCEMENT et FREQUENTATION**  
**MAC Des Rousses**  
**Mairie des Rousses**

ANNEE 2024

	<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>791 367,80 C</b>	
↳ Familles	198 206,37 €		25,05%
Caisse d'Allocations Familiales	287 911,95 €		36,38%
PSU/Heures concertation/journées pédagogiques	188 679,55 €		23,84%
Bonus territoire	99 232,40 €		12,54%
Bonus handicap/bonus mixité	0,00 €		0,00%
Bonus attractivité	0,00 €		0,00%
Autres participations (MSA )	11 348,59 €		1,43%
Reste à charge de la collectivité	293 900,89 €		37,1%
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>791 367,80 C</b>		<b>100%</b>



**EVOLUTION DU FINANCEMENT**

	<b>2022</b>		<b>2023</b>		<b>2024</b>	
Familles	214 991,00 €	36,8%	202 629,09 €	29,3%	198 206,37 €	25,0%
CAF	290 838,76 €	49,7%	320 347,30 €	46,3%	287 911,95 €	36,4%
PSU/Heures concertation/Journées pédagogiques	197 206,36 €	33,7%	226 714,90 €	32,8%	188 679,55 €	23,8%
Bonus Territoire	93 632,40 €	16,0%	93 632,40 €	13,5%	99 232,40 €	12,5%
Bonus handicap/mixité	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%
Bonus attractivité	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%
Bonus trajectoire	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%
Autres (pôts financiers/exceptionnels, MSA...)	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	11 348,59 €	1,4%
Collectivité locale	78 900,24 €	13,5%	168 595,17 €	24,4%	293 900,89 €	37,1%
<b>TOTAL CHARGES/PRODUITS</b>	<b>584 730,00 €</b>	<b>100%</b>	<b>691 571,56 €</b>	<b>100%</b>	<b>791 367,80 €</b>	<b>100%</b>

**EVOLUTION DE LA REPARTITION DES CHARGES**

	<b>2022</b>		<b>2023</b>		<b>2024</b>	
Frais de personnel	544 257,00 €	93,1%	623 324,39 €	90,1%	684 146,22 €	86,5%
Autres charges	40 473,00 €	6,9%	68 247,17 €	9,9%	107 221,58 €	13,5%
<b>TOTAL</b>	<b>584 730,00 €</b>	<b>100%</b>	<b>691 571,56 €</b>	<b>100%</b>	<b>791 367,80 €</b>	<b>100%</b>

**EVOLUTION COUT PAR PLACE ET PRIX DE REVIENT HORAIRE**

	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
budget global	584 730 €	691 572 €	791 368 €
Nombre de places	40	40	42
Coût par place	14 618 €	17 289 €	18 842 €
prix de revient horaire	8,59 €	10,44 €	13,63 €
Prix plafond PSU	8,42 €	8,98 €	9,30 €

**EVOLUTION DE L'ACTIVITE (tx ressortissants RG : 93%)**

		2022	2023	2024	
+ Données structure	Nombre de places	40	40	42	Moyenne annuelle
	Nbre de jours d'ouverture	229	225	214	
	Amplitude d'ouverture	11,50	11,50	11,50	
	Capacité théorique	105 340	103 500	103 362	
	Capacité théorique modulée	105 340	103 500	103 362	
Taux d'occupation	Nbre d'heures réalisées	68 065	66 222	58 055	
	Taux d'occupation réel	64,61%	63,98%	56,17%	
	Taux d'occupation réel modulé	64,61%	63,98%	56,17%	
	Nbre d'heures facturées	73 994	72 370	63 545	
	Taux d'occupation financier	70,2%	69,9%	61,5%	
	Taux d'occupation financier modulé	70,2%	69,9%	61,5%	
Taux de facturation	Ratio h facturées / présence	108,71%	109,28%	109,46%	
Evolution HR/HF/Enfants	Nombre d'enfants inscrits	83	78	74	
	Nombre d'enfants inscrits/place	2,08	1,95	1,76	
	Nbre heures de présence	68 065	66 222	58 055	
	Nbre d'heures réelles par place	1 702	1 656	1 382	
	Nbre heures facturées	73 994	72 370	63 545	
	Nbre d'heures facturées par place	1 850	1 809	1 513	
Tarif horaire moyen	Nombre d'heures facturées	73 994	72 370	63 545	
	Part <sup>e</sup> totale des familles	214 991,00 €	202 628,09 €	198 206,37 €	
	Part <sup>e</sup> horaire des familles	2,91 €	2,80 €	3,12 €	

**Analyse :**

Augmentation de la capacité d'accueil (50 places à compter de novembre 2024).

Augmentation constante du coût de fonctionnement de la structure qui se traduit par une augmentation très nette du coût de revient horaire. Augmentation qui se justifie aussi par une baisse de l'activité, une baisse du nombre d'enfants accueillis.

Baisse d'activité très nette entre 2023 et 2024 qui n'est pas en cohérence avec l'augmentation de la capacité d'accueil qui s'explique par une baisse drastique de la demande, d'une révision des contrats des familles à la baisse consécutivement aux difficultés du marché de l'emploi Suisse (secteur de l'horlogerie).

Le taux d'occupation réel est tombé en dessous de 60% en 2024.

Le taux de facturation est stable de l'ordre de 108/109% mais supérieur au taux de 107% qui permet de toucher le financement maximal PSU.

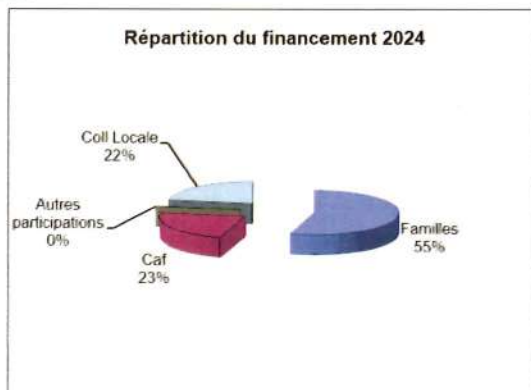
La Caf était sur 2022 et 2023 le principal financeur de la structure. Ce n'est plus le cas en 2024 puisque c'est la collectivité qui compense en plein l'augmentation des charges. Son reste à charge ayant progressé de 272% entre 2022 et 2024.

A revoir les clés de ventilation des dépenses entre les structures ce qui pourrait justifier du moins pour partie l'augmentation conséquente des charges.

**RECAPITULATIF FINANCEMENT et FREQUENTATION  
ALSH périscolaire Des Rousses  
Mairie des Rousses**

**ANNEE 2024**

<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>164 593,69 €</b>	
Familles	90 037,64 €	54,70%
Caisse d'Allocations Familiales	37 421,45 €	22,74%
PSO	21 748,50 €	13,21%
Bonus territoire	10 303,86 €	6,26%
Bonus handicap	641,25 €	0,39%
FILAJ	1 197,85 €	0,73%
Plan mercredi	3 529,99 €	2,14%
Autres participations	0,00 €	0,00%
Reste à charge de la collectivité	37 134,60 €	22,6%
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>164 593,69 €</b>	<b>100%</b>



**EVOLUTION DU FINANCEMENT**

		<b>2022</b>		<b>2023</b>		<b>2024</b>	
PSO	Familles	69 346,00 €	40,6%	75 390,79 €	42,5%	90 037,64 €	54,7%
	CAF	47 957,31 €	28,1%	37 812,84 €	21,3%	37 421,45 €	22,7%
		32 106,57 €	18,8%	21 153,49 €	11,9%	21 748,50 €	13,2%
	Bonus Territoire	13 710,51 €	8,0%	10 336,79 €	5,8%	10 303,86 €	6,3%
	Bonus handicap	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	641,25 €	0,4%
	FILAJ	1 159,74 €	0,7%	1 169,47 €	0,7%	1 197,85 €	0,7%
	Plan mercredi	980,49 €	0,6%	5 153,09 €	2,9%	3 529,99 €	2,1%
	Autres participations	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%
	Collectivité locale	53 345,69 €	31,3%	64 215,82 €	36,2%	37 134,60 €	22,6%
<b>TOTAL CHARGES/PRODUITS</b>		<b>170 649,00 €</b>	<b>100%</b>	<b>177 419,45 €</b>	<b>100%</b>	<b>164 593,69 €</b>	<b>100%</b>

## EVOLUTION DE LA REPARTITION DES CHARGES

	2022		2023		2024	
Frais de personnel	159 713,00 €	93,6%	160 867,64 €	90,7%	147 536,51 €	89,6%
Autres charges	10 936,00 €	6,4%	16 551,81 €	9,3%	17 057,18 €	10,4%
<b>TOTAL</b>	<b>170 649,00 €</b>	<b>100%</b>	<b>177 419,45 €</b>	<b>100%</b>	<b>164 593,69 €</b>	<b>100%</b>

## LE BUDGET GLOBAL ET LE PRIX DE REVIENT HORAIRE

	2022	2023	2024
budget global	170 649 €	177 419 €	164 594 €
Nbre heures de présence	69 346	37 671	37 551
prix de revient horaire	2,46 €	4,71 €	4,38 €

## EVOLUTION DE L'ACTIVITE (tx ressortissants RG : 98%)

	2022	2023	2024
Nbre d'heures réalisées péri	55 065	37 671	37 551
Nbre d'heures réalisées TAP	4 510	0	0
Nombre d'enfants accueillis	345,00	250,00	250,00

	2022	2023	2024
Nombre d'heures réalisées	59 575	37 671	37 551
Part <sup>o</sup> totale des familles	69 346,00 €	75 390,79 €	90 037,64 €
Part <sup>o</sup> horaire des familles	1,16 €	2,00 €	2,40 €

### Analyse :

Baisse visuelle de l'activité entre 2022 et 2023 qui peut s'expliquer par une déclaration erronée sur 2022 (intégration des heures périscolaire méridiennes à tort).

Sur 2023 et 2024 l'activité est stable.

Les charges sont également très stables sur les 3 exercices.

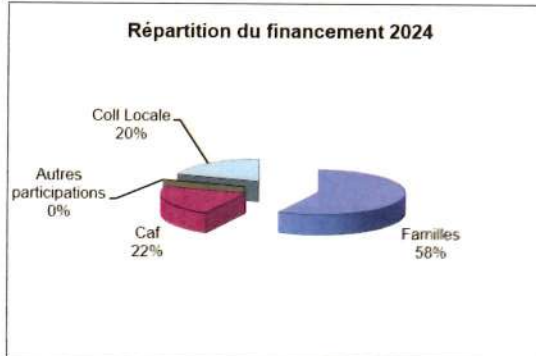
Le reste à charge de la collectivité a été divisé par 2 entre 2023 et 2024. Ce sont globalement les familles qui compensent (+ 15000 €). L'activité étant stable on peut le justifier soit par une modification du barème tarifaire soit par l'accueil de familles avec des ressources plus élevées.

La participation caf est stable en lien avec l'évolution de l'activité.

**RECAPITULATIF FINANCEMENT et FREQUENTATION  
ALSH Extrascolaire Des Rousses  
Mairie des Rousses**

**ANNEE 2024**

<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>75 759,72 C</b>	
Familles	43 695,26 €	57,68%
Caisse d'Allocations Familiales	16 719,03 €	22,07%
PSO	11 254,41 €	14,86%
Bonus territoire	4 142,40 €	5,47%
Bonus handicap	583,88 €	0,77%
FILAJ	738,34 €	0,97%
Autres participations (msa)	161,15 €	0,21%
Financement collectivité (sub + MAD)	15 184,28 €	20,0%
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>75 759,72 C</b>	<b>100%</b>



**EVOLUTION DU FINANCEMENT**

	<b>2022</b>		<b>2023</b>		<b>2024</b>	
Familles	43 014,00 €	72,0%	42 443,43 €	64,3%	43 695,26 €	57,7%
CAF	12 989,88 €	21,7%	13 626,97 €	20,6%	16 719,03 €	22,1%
PSO	9 482,72 €	15,9%	10 032,09 €	15,2%	11 254,41 €	14,9%
Bonus Territoire	3 267,28 €	5,5%	3 267,32 €	4,9%	4 142,40 €	5,5%
Bonus handicap	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	583,88 €	0,8%
FILAJ	239,88 €	0,4%	327,56 €	0,5%	738,34 €	1,0%
Autres (msa)	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	161,15 €	0,2%
Collectivité locale (sub + MAD)	3 723,12 €	6,2%	9 959,80 €	15,1%	15 184,28 €	20,0%
<b>TOTAL CHARGES /PRODUITS</b>	<b>59 727,00 €</b>	<b>100%</b>	<b>66 030,20 €</b>	<b>100%</b>	<b>75 759,72 €</b>	<b>100%</b>

## EVOLUTION DE LA REPARTITION DES CHARGES

	2022		2023		2024	
Frais de personnel	52 596,00 €	88,1%	59 001,01 €	89,4%	66 789,09 €	88,2%
Autres charges	7 131,00 €	11,9%	7 029,19 €	10,6%	8 970,63 €	11,8%
<b>TOTAL</b>	<b>59 727,00 €</b>	<b>100%</b>	<b>66 030,20 €</b>	<b>100%</b>	<b>75 759,72 €</b>	<b>100%</b>

## LE BUDGET GLOBAL ET LE PRIX DE REVIENT HORAIRE

	2022	2023	2024
budget global	59 727 €	66 030 €	75 760 €
Nbre heures réalisées	17 047	17 140	18 163
prix de revient horaire	3,50 €	3,85 €	4,17 €

	2022	2023	2024
Nombre d'heures facturées	16 712	16 977	18 404
Part° totale des familles	43 014,00 €	42 443,43 €	43 695,26 €
Part° horaire des familles	2,57 €	2,50 €	2,37 €

### Analyse :

Activité stable entre 2022 et 2023, en légère augmentation sur 2024.

Le coût de fonctionnement progresse sensiblement mais peu se justifier par l'évolution de l'activité.

La participation des familles reste stable et elles restent le principal financeur de la structure.

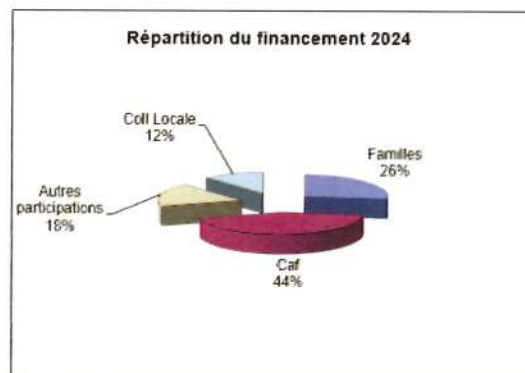
La participation caf évolue sensiblement à la hausse en lien avec l'activité. Elle est le second financeur.

Le reste à charge de la collectivité reste peu élevé mais a quand même bien augmenté sur les 3 années (+ 307%).

**RECAPITULATIF FINANCEMENT et FREQUENTATION**  
**MC Lamoura**  
**Mairie de Septmoncel-Les Molunes**

Familles	59 912,37 €	26,53%
Caisse d'Allocations Familiales	99 118,55 €	43,90%
<i>PSU/Heures concertation/journées pédagogiques</i>	<i>62 418,58/</i>	<i>27,84%</i>
<i>Bonus territoire</i>	<i>33 600,00/</i>	<i>14,88%</i>
<i>Bonus handicap/mixité</i>	<i>3 033,33/</i>	<i>1,37%</i>
<i>Bonus attractivité</i>	<i>0,00/</i>	<i>0,00%</i>
Autres participations (autres pdts, pdts activités annexes/exceptionnels, MSA...)	39 658,07 €	17,56%
Reste à charge de la collectivité	27 100,61 €	12,0%
<b>PRIX DE REVIENT TOTAL</b>	<b>225 789,60 €</b>	<b>100%</b>

2 800,00 €



**EVOLUTION DU FINANCEMENT**

	2022		2023		2024	
Familles	6 245,87 €	12,2%	63 420,67 €	30,4%	59 912,37 €	26,5%
CAF	10 402,68 €	20,4%	98 843,33 €	47,5%	99 118,55 €	43,9%
<i>PSU/Heures concertation/journées pédagogiques</i>	<i>4 802,68/</i>	<i>9,4%</i>	<i>53 508,45/</i>	<i>25,7%</i>	<i>62 418,58/</i>	<i>27,6%</i>
<i>Bonus Territoire</i>	<i>5 600,00/</i>	<i>11,0%</i>	<i>33 600,00/</i>	<i>16,1%</i>	<i>33 600,00/</i>	<i>14,9%</i>
<i>Bonus handicap/mixité</i>	<i>0,00/</i>	<i>0,0%</i>	<i>11 734,33/</i>	<i>5,6%</i>	<i>3 033,33/</i>	<i>1,4%</i>
<i>Bonus attractivité</i>	<i>0,00/</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,00/</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,00/</i>	<i>0,0%</i>
<i>Bonus trajectoire</i>	<i>0,00/</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,00/</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,00/</i>	<i>0,0%</i>
Autres (pdts financiers/exceptionnels, MSA...)	212,15 €	0,4%	9 608,40 €	4,6%	39 658,07 €	17,6%
Collectivité locale	34 225,79 €	67,0%	36 434,20 €	17,5%	27 100,61 €	12,0%
<b>TOTAL</b>	<b>51 086,49 €</b>	<b>100%</b>	<b>208 306,60 €</b>	<b>100%</b>	<b>225 789,60 €</b>	<b>100%</b>

### EVOLUTION DE L'ACTIVITE (tx ressortissants RG : 88%)

		2022	2023	2024
<b>Données structure</b>	Nbre de jours d'ouverture	29	221	221
	Amplitude d'ouverture	11,00	11,00	11,00
	Capacité théorique	3 828	29 172	29 172
	Capacité théorique modulée	3 828	29 172	29 172
<b>Taux d'occupation</b>	Nbre d'heures réalisées	1 892	19 088	18 998
	Taux d'occupation réel	49,43%	65,43%	65,12%
	Taux d'occupation réel mod	49,43%	65,43%	65,12%
	Nbre d'heures facturées	2 034	20 888	19 534
	Taux d'occupation financier	53,1%	71,6%	67,0%
	Taux d'occupation financier modulé	53,1%	71,6%	67,0%
<b>Taux de facturation</b>	Ratio h facturées / présence	107,51%	109,43%	102,82%
<b>Evolution HR/HF/Enfants</b>	Nombre d'enfants inscrits	15	16	20
	Nombre d'enfants inscrits/place	1,00	1,07	1,33
	Nbre heures de présence	1 892	19 088	18 998
	Nbre d'heures réelles par place	158	1 591	1 583
	Nbre heures facturées	2 034	20 888	19 534
	Nbre d'heures facturées par place	170	1 741	1 628
<b>Tarif horaire moyen</b>	Nombre d'heures facturées	2 034	20 888	19 534
	Part° totale des familles	6 242,87 €	63 420,67 €	59 912,37 €
	Part° horaire des familles	3,07 €	3,04 €	3,07 €

### EVOLUTION DE LA REPARTITION DES CHARGES

	2022		2023		2024	
Frais de personnel	37 813,50 €	74,0%	176 836,87 €	84,9%	154 089,71 €	68,2%
Autres charges	13 272,99 €	26,0%	31 469,73 €	15,1%	71 699,89 €	31,8%
<b>TOTAL</b>	<b>51 086,49 €</b>	<b>100%</b>	<b>208 306,60 €</b>	<b>100%</b>	<b>225 789,60 €</b>	<b>100%</b>

### EVOLUTION COUT PAR PLACE ET PRIX DE REVIENT HORAIRE

	2022	2023	2024
budget global	51 086 €	208 307 €	225 790 €
Nombre de places	12	12	12
Coût par place	4 257 €	17 359 €	18 816 €
prix de revient horaire	27,00 €	10,91 €	11,88 €
Prix plafond PSU	8,42 €	8,98 €	10,05 €

#### Analyse :

Structure qui a ouvert ses portes en novembre 2022. Année non représentative.

Activité stable entre 2023 et 2024 dans un contexte budgétaire globalement maîtrisé.

Les frais de personnel apparaissent en anomalie sur 2024 car elles représentent moins de 70%. A contrario on relève une importante progression des autres charges qui ont plus que doublées.

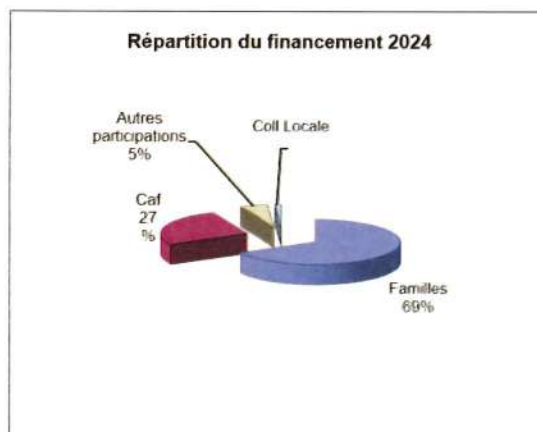
Le taux de facturation est très fluctuant.

Le nombre d'enfants accueillis a augmenté mais cela ne s'est pas traduit par une augmentation d'activité ce qui peut sans doute s'expliquer par des contrats revus à la baisse.

Le reste à charge de la commune diminue en 2024 ce qui peut se justifier par une somme importante en autres produits qui ne semble pas forcément justifiée.

**RECAPITULATIF FINANCEMENT et FREQUENTATION  
ALSH périscolaire de Lamoura  
Mairie de Septmoncel-les Molunes**

Familles	101 875,02 €	68,51%
Caisse d'Allocations Familiales	40 825,47 €	27,46%
PSO	20 639,95 €	13,88%
Bonus territoire	13 340,50 €	8,97%
Bonus handicap	1 456,88 €	0,98%
FILAJ	660,99 €	0,44%
Plan mercredi	4 727,15 €	3,18%
Autres participations (Etat, MSA, entreprise, autres pdts, pdts exceptionnels )	7 835,71 €	5,27%
Reste à charge de la collectivité	-1 842,02 €	-1,2%
<b>PRIX DE REVIENT TOTAL</b>	<b>148 694,18 €</b>	<b>100%</b>



### EVOLUTION DU FINANCEMENT

	2022		2023		2024	
Familles	71 981,01 €	56,5%	90 798,99 €	67,0%	101 875,02 €	68,5%
CAF	28 853,38 €	22,7%	34 598,06 €	25,5%	40 815,47 €	27,4%
PSO	16 115,84 €	12,7%	18 937,23 €	14,0%	20 639,95 €	13,9%
Bonus Territoire	11 659,15 €	9,2%	11 658,92 €	8,6%	13 340,50 €	9,0%
Bonus handicap	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	1 456,88 €	1,0%
FILAJ	536,53 €	0,4%	587,00 €	0,4%	660,99 €	0,4%
Plan mercredi	541,86 €	0,4%	3 414,91 €	2,5%	4 717,15 €	3,2%
Autres participations (Etat, MSA, entreprise, autres pdts, pdts exceptionnels )	4 004,91 €	3,1%	6 925,14 €	5,1%	7 835,71 €	5,3%
Collectivité locale	22 492,29 €	17,7%	3 198,15 €	2,4%	-1 842,02 €	-1,2%
<b>TOTAL</b>	<b>127 331,59 €</b>	<b>100%</b>	<b>135 520,34 €</b>	<b>100%</b>	<b>148 694,18 €</b>	<b>100%</b>

### EVOLUTION DE L'ACTIVITE (tx ressortissants RG : 98%)

	2022	2023	2024
Nbre d'heures réalisées péri	26 972	33 724	35 637
Nbre d'heures réalisées TAP	2 918	0	0
Nombre d'enfants accueillis	111,00	111,00	112,00

	2022	2023	2024
Nombre d'heures réalisées	29 889	33 724	35 637
Part° totale des familles	71 981,01 €	90 798,99 €	101 875,02 €
Part° horaire des familles	2,41 €	2,69 €	2,86 €

## EVOLUTION DE LA REPARTITION DES CHARGES

	2022		2023		2024	
Frais de personnel	73 661,16 €	57,8%	80 812,83 €	59,6%	89 523,60 €	60,2%
Autres charges	53 670,43 €	42,2%	54 707,51 €	40,4%	59 170,58 €	39,8%
<b>TOTAL</b>	<b>127 331,59 €</b>	<b>100%</b>	<b>135 520,34 €</b>	<b>100%</b>	<b>148 694,18 €</b>	<b>100%</b>

## LE BUDGET GLOBAL ET LE PRIX DE REVIENT HORAIRE

	2022	2023	2024
budget global	127 332 €	135 520 €	148 694 €
Nbre heures de présence	29 889	33 724	35 637
prix de revient horaire	4,26 €	4,02 €	4,17 €

### Analyse :

Evolution de l'activité dans un contexte budgétaire maîtrisé.

Les familles sont le principal financeur de la structure avec un montant qui augmente en lien avec l'activité.

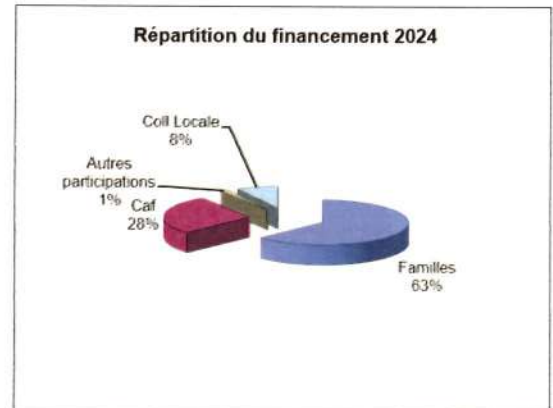
La participation communale qui ne cesse de diminuer et qui finit anormalement en négative sur 2024 ce qui questionne sur la ventilation des charges possiblement entre le péri et l'extrascolaire.

La ventilation des charges entre le personnel et les autres charges reste cohérente.

Le financement caf évolue à la hausse consécutivement à l'évolution de l'activité. Elle est le second financeur de la structure.

**RECAPITULATIF FINANCEMENT et FREQUENTATION**  
**ALSH extrascolaire de Lamoura**  
**Mairie de Septmoncel-les Molunes**

Familles	13 766,78 €	62,68%
Caisse d'Allocations Familiales	6 181,29 €	28,14%
PSO	3 365,81 €	15,32%
Bonus territoire	2 471,75 €	11,25%
Bonus handicap	252,00 €	1,15%
FILAJ	91,73 €	0,42%
Autres participations (MSA, pdts exceptionnels )	303,40 €	1,38%
Reste à charge de la collectivité	1 712,74 €	7,8%
<b>PRIX DE REVIENT TOTAL</b>	<b>21 964,21 €</b>	<b>100%</b>



**EVOLUTION DU FINANCEMENT**

	2022		2023		2024	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Familles	9 622,01 €	43,2%	11 476,78 €	52,7%	13 766,78 €	62,7%
CAF	4 679,41 €	21,0%	5 234,03 €	24,0%	6 181,29 €	28,1%
PSO	2 417,21 €	10,9%	2 765,60 €	12,7%	3 365,81 €	15,3%
Bonus Territoire	2 170,00 €	9,8%	2 384,93 €	11,0%	2 471,75 €	11,3%
Bonus handicap	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	252,00 €	1,1%
FILAJ	92,20 €	0,4%	83,50 €	0,4%	91,73 €	0,4%
Autres (pdts financiers/exceptionnels, MSA...)	158,32 €	0,7%	384,40 €	1,8%	303,40 €	1,4%
Collectivité locale	7 794,71 €	35,0%	4 682,63 €	21,5%	1 712,74 €	7,8%
<b>TOTAL</b>	<b>22 254,45 €</b>	<b>100%</b>	<b>21 777,84 €</b>	<b>100%</b>	<b>21 964,21 €</b>	<b>100%</b>

**EVOLUTION DE L'ACTIVITE (tx ressortissants RG : 98%)**

	2022	2023	2024
Nbre d'heures réalisées	4 260	4 680	5 504
Nbre d'heures facturées	4 260	4 680	5 504
Nombre d'enfants accueillis	89,00	101,00	95,00

	2022	2023	2024
Nombre d'heures facturées	4 260	4 680	5 504
Part° totale des familles	9 622,01 €	11 476,78 €	13 766,78 €
Part° horaire des familles	2,26 €	2,45 €	2,50 €

### EVOLUTION DE LA REPARTITION DES CHARGES

	2022		2023		2024	
Frais de personnel	12 849,89 €	57,7%	11 162,11 €	51,3%	16 948,30 €	77,2%
Autres charges	9 404,56 €	42,3%	10 615,73 €	48,7%	5 015,91 €	22,8%
<b>TOTAL</b>	<b>22 254,45 €</b>	<b>100%</b>	<b>21 777,84 €</b>	<b>100%</b>	<b>21 964,21 €</b>	<b>100%</b>

### LE BUDGET GLOBAL ET LE PRIX DE REVIENT HORAIRE

	2022	2023	2024
budget global	22 254 €	21 778 €	21 964 €
Nbre heures réalisées	4 260	4 680	5 504
prix de revient horaire	5,22 €	4,65 €	3,99 €

#### Analyse :

Activité qui évolue sensiblement à la hausse.

Les charges de fonctionnement sont peu élevées, globalement stable mais sans corrélation avec l'évolution de l'activité.

La répartition entre les charges de personnel et les autres charges semble également très aléatoire.

Les familles sont le principal financeur de la structure avec un montant qui augmente en lien avec l'activité.

Le financement caf évolue à la hausse consécutivement à l'évolution de l'activité. Elle est le second financeur de la structure.

La participation communale ne cesse de diminuer et est très peu élevé.

# Glossaire

AAH	Allocation aux Adultes Handicapés
AEEH	Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé
<b>ALSH</b>	<b>Accueil de Loisirs Sans Hébergement</b>
AF	Allocations Familiales
AFI	Aides Financières Individuelles
ALF	Allocation de Logement à caractère Familial
ALS	Allocation de Logement à caractère Social
APL	Aide Personnalisée au Logement
ASF	Allocation de Soutien Familial
AVF	Aides aux Vacances Familiales
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CEJ	Contrat Enfance Jeunesse
CF	Complément Familial
CMG	Complément Mode de Garde
CSP	Catégorie Socio Professionnelle
DSSD	Direction des Services Sociaux du Département
EAJE	Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants
EPCI	Établissement Public de Coopération Intercommunale
ETP	<u>EQUIVALENT TEMPS PLEIN</u>
EVS	<u>ESPACE DE VIE SOCIALE</u>
FAPT	<u>FONDS D'ACCOMPAGNEMENT PUBLIC ET TERRITOIRE</u>
FILAJ	<u>FINANCEMENT LOCAL DES ACCUEILS DU JURA</u>
LAEP	<u>LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS</u>
MAM	Maison d'Assistantes Maternelles
MSA	Mutualité Sociale Agricole
PLH	Programme Local d'Habitat
PLUI	Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
PNR	Parc Naturel Régional
PPA	Prime d'Activité
PSO	Prestation de Service Ordinaire
PSU	Prestation de Service Unique
REAAP	Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité
RPE	Relais Petite Enfance
RSA	Revenu de Solidarité Active
RUC	Revenu mensuel par Unité de Consommation

PAJE	Prestation d'Accueil du Jeune Enfant
SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
SDCI	Schéma Départemental de Coopération Intercommunale
SEGPA	Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté
SMIC	Salaire Minimum de Croissance
ULIS	Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire
ZRR	Zones Revitalisations Rurales

# Bilan CTG 2021/2025

Un plan d'action de 20 actions sur 7 thématiques

## Petite Enfance (0-3 ans) :

Sur la thématique de la petite enfance, 3 actions de développement de l'offre d'accueil avaient été ciblées sur la durée de la convention et ont été concrétisées :

- La création d'une micro-crèche sur la commune de Lamoura : ouverture effective d'une MC PSU en novembre 2022 sur la base d'un agrément de 12 places avec une gestion assurée par la commune de Septmoncel. Cette structure répond partiellement aux besoins importants de mode de garde pour les familles de la commune puisqu'elle dispose d'une importante liste d'attente. Le partenariat avec la commune de Septmoncel prend fin au 31/12/25 ce qui nécessite le recrutement de nouveaux agents et un nouveau fonctionnement qui fragilise la structure.
- La création d'un nouveau multi-accueil PSU sur la commune des Rousses avec une extension de 10 places par rapport à l'ancienne structure. Ouverture en novembre 2024 avec un agrément de 50 places.
- La réflexion de création d'une micro-crèche sur la commune de Bois d'Amont : Projet qui a dépassé le stade de la réflexion puisqu'une MC PAJE a ouvert ses portes le 1<sup>er</sup> septembre 2022 avec une capacité d'accueil de 12 places. D'après les retours de la commune il semble que cette structure soit bien remplie car la porteuse de projet envisage l'implantation d'un second équipement.

La CTG 2021/2025 avait également fléchi des actions en termes de maintien de l'offre d'accueil et du niveau de service qui vise à proposer une offre d'accueil de qualité et adaptée aux besoins des familles.

- La commune de Prémanon disposait en 2021 d'une structure de 15 places en gestion associative. Elle avait acté dans le cadre de la CTG de reprendre cette structure en gestion directe ce qui a été effectif au 1<sup>er</sup> avril 2022. On relève une baisse sensible d'activité dès 2024 impactant le taux d'occupation qui s'explique par une baisse de la demande et une absence de liste d'attente. Le contexte budgétaire est quant à lieu relativement bien maîtrisé avec un reste à charge communal stable. La commune a entrepris d'améliorer les conditions d'accueil des enfants en réalisant des travaux d'aménagement de la cour. A noter qu'il existe également une MC PAJE de 12 places sur la commune pour laquelle nous n'avons pas d'information en ce qui concerne son fonctionnement néanmoins son emplacement sur l'axe de passage des travailleurs frontaliers doit faciliter son remplissage.
- La commune des Rousses disposait, au moment de la signature de la CTG, d'une structure de 40 places avec une importante liste d'accueil. Ceci l'a conduite à réfléchir sur l'offre de garde de son territoire et elle a décidé d'opter pour la création d'une nouvelle structure de 50 places (soit 10 nouvelles places) dans le but de mieux répondre à l'importante demande et d'offrir une meilleure qualité d'accueil aux enfants de sa commune.

L'équipement rencontre des difficultés dans l'optimisation de son fonctionnement depuis 2024 peinant à atteindre un taux d'occupation correct en lien avec des problématiques de personnel (recrutement, remplacements d'arrêts maladie) mais également des difficultés d'emploi pour les familles qui travaillent en Suisse dans le domaine de l'horlogerie. La structure enregistre également une importante progression de ses charges de fonctionnement qui augmente de façon significative le reste à charge de la collectivité (100 000 € de plus par an depuis 2022).

La Station des Rousses est le seul EPCI du territoire qui ne dispose pas de RPE. Certaines communes du territoire avaient opté pour un partenariat avec le RPE des Hauts de Bienne en l'occurrence les mairies des Rousses et de Prémanon. Ce partenariat a été dénoncé par les 2 communes dès 2021 par les Rousses et au 31/12/2025 par la commune de Prémanon. Le développement de ce partenariat avec les autres communes du territoire n'a jamais été concrétisé.

Le territoire de la Station des Rousses enregistre la même tendance que tout le département à savoir la baisse drastique du nombre d'assistantes maternelles (-37% en 5 ans) et 30% des AM encore en activité ont plus de 55 ans. On ne comptabilise plus que 24 AM au 31/12/2023. Des actions de promotion du métier d'AM avaient été fléchées dans le plan d'action mais n'ont pas été mises en œuvre.

### Petite Enfance (3-11 ans) :

Toutes les communes du territoire disposent d'accueils de loisirs proposant de l'accueil péri et extrascolaire ce qui ne nécessitait donc pas clairement de développement en la matière mais plutôt un maintien du service et de la qualité de l'offre d'accueil.

La Commune de Bois d'Amont avait la volonté de créer un pôle enfance en regroupant sur un même site son groupe scolaire et son accueil de loisirs. De nouveaux locaux ont donc été créés à cet effet et ont été opérationnels dès la rentrée 2023. En termes de fonctionnement on constate que l'activité ne cesse de progresser notamment en ce qui concerne le périscolaire et on relève une progression des charges depuis 2023 sans doute en lien avec l'intégration dans les nouveaux locaux et une possible révision de la clé de répartition des dépenses.

La commune des Rousses dispose d'un accueil de loisirs qui s'avère ne pas être déclaré sur le temps périscolaire méridien ne parvenant pas à recruter le personnel nécessaire à l'encadrement de ce temps d'accueil où les effectifs sont conséquents. La perte de financement caf est donc relative. On relève une stabilité dans l'activité de la structure.

La commune de Prémanon gère en direct l'accueil de loisirs périscolaire et délègue la gestion de l'extrascolaire à l'Association St Etienne de Meaux (Prémonval) qu'elle soutient par le versement d'une subvention annuelle. On relève une augmentation de l'activité périscolaire dans un contexte budgétaire maîtrisé. En ce qui concerne l'activité extrascolaire malgré un nombre d'enfants inscrit plus important on relève une baisse d'activité.

La Commune de Lamoura a confié la gestion de son accueil de loisirs à la commune de Septmoncel-les Molunes mais ce partenariat prend fin au 31/12/2025 nécessitant de repenser le fonctionnement de la structure et le recrutement d'une nouvelle équipe. L'activité n'a quant à elle jamais cessé de progresser dans un contexte budgétaire très maîtrisé.

L'accueil de loisirs de Bois d'Amont a mis en place une activité spécifique pour les pré-ados (Cm2-5è) avec un animateur dédié sous la responsabilité de la directrice de la structure. Accueil d'une douzaine d'enfants avec une moyenne de 7 enfants accueillis notamment sur l'été. Pas de local attitré mais un programmé spécifique intégré dans le projet de l'alsh.

### Jeunesse (12-17 ans) :

Aucune des 4 communes ne propose d'accueil pour les adolescents malgré le constat d'un manque sur les communes des Rousses et de Prémanon au moment de la signature de la première CTG les conduisant à réfléchir sur l'opportunité de créer un secteur ados. Ces 2 actions n'ont pas abouti sur CTG la commune des Rousses faisant le constat d'une importante offre de clubs sportifs sur son territoire. La Commune de Prémanon a entrepris de démarcher les jeunes de son territoire pour leur proposer la création d'une junior association avec la mise à disposition de locaux et d'un animateur. Cette proposition est restée au stade de proposition, les jeunes n'ayant pas donné suite.

### Handicap/ Inclusion :

La problématique d'accueil d'enfants porteurs de handicap ne semble pas être très marquée sur ce territoire (pas ou peu de demandes). La mise en place de formation bien que fléchée sur le plan d'actions a été faite de façon

hétérogène en fonction des communes (réalisation de formation sur le trouble du comportement à Prémanon) et il n'y a donc pas de personne support ou de référent.

### Parentalité :

Dans le cadre du travail mené lors de la signature de la première CTG, une présentation des dispositifs et actions parentalité a été réalisée par la conseillère technique Caf en charge de cette thématique.

La CCSR ne dispose pas de LAEP et les communes avaient envisagé de développer un partenariat avec l'EPCI voisin et se raccrocher à la structure existante sur la commune des Hauts de Bienne. Cette action n'a pas été mise en place.

La mise en place d'actions parentalité n'a été effective que sur la commune de Prémanon qui a proposé de façon régulière des actions à destination de tous les parents (pas que les familles de Prémanon) sous couvert de la directrice du multi-accueil : débat parentalité en 2023, action le temps des parents en 2024 et des ateliers parents en 2025.

### Accès aux droits et inclusion numérique :

Le territoire ne dispose pas de France Services et les mairies sont donc les premiers points de contacts pour les habitants.

Le niveau de services est différent en fonction des communes, on peut relever néanmoins la mise en place de formation tablettes par l'ADMR/Mutualité, des ateliers informatiques par le CCAS de Prémanon qui ont été abandonnés en cours de CTG, l'existence de points informatiques comme à la médiathèque de Bois D'Amont...

Les habitants sont orientés vers le France Service des Hauts de Bienne et la commune des Rousses souhaiterait par ailleurs développer son partenariat avec cette commune et instaurer des permanences mais elle fait face à blocage politique de la part du maire.

Le problème de mobilité soulevé dans le cadre de la première CTG notamment pour ce qui concerne la réalisation de démarches administratives est partiellement compensé par le service des bénévoles porté par une association des Rousses. La recherche de bénévoles, la difficulté dans la mise en œuvre de ce type de service font que la mobilité des habitants reste une problématique majeure du territoire (pas de bus, pas de transport). Ce service de bénévoles est financé par l'intercommunalité.

### Logement et habitat :

Fort du constat d'un manque cruel de logements accessibles aux non-frontaliers, un diagnostic visant à recenser les logements disponibles sur le territoire pouvant être rénovés et proposés à loyers modérés a été diligenté. Le constat a été fait qu'il n'y a pas ou peu de logements mobilisables et notamment face à la contrainte de rentabilité. Quelques projets de rénovations sont néanmoins mis en place par les communes ou en passe de l'être pour être proposés aux habitants avec des revenus faibles et/ou à des saisonniers.

## Problématiques/ Enjeux/ Objectifs

Le diagnostic et les échanges avec les partenaires ont permis de faire émerger les problématiques et enjeux suivants :

### Petite Enfance (0-3 ans) :

Le nombre d'assistantes maternelles sur le territoire ne cesse de décroître et sans implantation de nouvelles AM la proposition d'accueil individuel va devenir très limitée dans les années à venir. Cette baisse de l'offre d'accueil pourrait avoir un fort impact au niveau de l'accueil collectif d'autant que l'EPCI dispose d'un nombre important d'enfants de moins de 3 ans qui reste stable contrairement à la tendance départementale.

Les structures des Rousses et de Prémanon rencontrent des difficultés en premier lieu en ce qui concerne leur taux d'occupation en lien avec la baisse du nombre de demandes voire une disparition de la liste d'attente. Le fonctionnement des structures n'est donc pas optimisé : taux d'occupation bas, prix de revient en augmentation, baisse des financements caf et des recettes familles, augmentation du reste à charge de la collectivité.

La commune des Rousses se heurte également à d'importantes difficultés de recrutement et de remplacement en cas d'absence en lien avec la proximité directe de la Suisse qui propose des salaires nettement supérieurs à ce qui est proposé en France.

La commune de Prémanon dispose également d'une structure d'accueil privée fonctionnant sur le mode PAJE. Son implantation sur un axe stratégique facilite sans doute son fonctionnement et constitue possiblement un mode d'accueil concurrentiel au MAC PSU

A contrario la structure de Lamoura ne parvient pas à répondre à l'intégralité des demandes et dispose d'une importante liste d'attente conduisant la commune à envisager à court terme une extension de sa capacité d'accueil. Mais en premier lieu il est nécessaire de stabiliser le fonctionnement de la structure consécutivement à la fin du partenariat avec la commune de Septmoncel et la création d'un syndicat (SIVOM) avec la commune de Lajoux qui se situe sur l'EPCI de Haut Jura St Claude au 01/01/2026. Une phase de transition inconfortable pour l'équipe en place fragilise la structure et cette équipe doit être intégralement renouvelée pour le 1<sup>er</sup> janvier 2026. La nouvelle directrice de la structure déjà en poste assurera en parallèle une mission de coordination des services petite enfance/enfance de la commune et aura en charge dans un premier temps de conforter la gestion de la crèche sur le plan du personnel que du quotidien (plan éducatif, contrat avec les familles...). La fin de gestion et la perspective d'extension de l'agrément va nécessiter des aménagements de locaux et/ou des achats.

A ce jour la commune de Bois d'Amont ne dispose que d'une structure d'accueil privée fonctionnant sur le mode PAJE ce qui pose des problèmes d'accessibilité pour les familles non frontalières et il semblerait de plus que la structure soit bien remplie, ne répond pas à l'intégralité des besoins. La question de l'implantation d'une seconde structure se pose mais il paraît important de se questionner sur l'opportunité d'implanter une seconde structure sur le mode PAJE ou d'envisager la création d'une MC PSU pour compléter l'offre d'accueil déjà en place. La commune dispose de locaux vacants qui pourraient faciliter l'implantation de cette nouvelle structure ou d'une structure type MAM si une demande/un projet était formulé en ce sens.

Pour l'ensemble des collectivités il semble impératif de renforcer le partenariat notamment dans le cadre de formation mutualisée, d'analyse de la pratique afin de partager un savoir faire entre pairs.

La CCSR ne dispose pas de Relais Petite Enfance (seul EPCI du Jura dans cette configuration) et les collectivités ne ressentent pas le besoin de créer ce service malgré les prérogatives du SPPE qui obligent, dans le cadre de 2 missions obligatoires et ce depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, les collectivités à recenser les besoins et l'offre d'accueil et d'informer/accompagner les familles. Les communes estimant avoir la capacité de remplir ses missions. Elles mettent également en avant le fait que les AM leur territoire ne sont pas demandeuses de temps collectifs, ce qui explique en partie la fin du partenariat avec le RPE de Hauts de Bienne par les communes des Rousses et de Prémanon et non la mise en place de ce partenariat à l'échelle des communes de Bois d'Amont et Lamoura. Le nombre d'AM sur le territoire pourrait donner lieu à la création d'1 RPE à hauteur de 0.50 ETP.

La Commune des Rousses ayant plus de 3500 habitants, hérite d'une mission supplémentaire dans le cadre du SPPE qui consiste à planifier le développement des modes d'accueil et elle devra en complément rendre un avis dans le cas d'implantation d'une structure privée sur son territoire (compétence facultative pour les communes < 3500 habitants).

## **Enjeux /objectifs:**

- 1. Maintenir voire augmenter l'offre de service sur le territoire afin de mieux répondre aux besoins des familles**
  - Identifier les besoins des familles en matière de besoin de garde
  - Informer les familles sur les modes de garde
  - Répondre aux besoins des familles avec un mode de garde accessible
  - Optimiser le fonctionnement des structures en améliorant notamment les taux d'occupation (recours à l'occasionnel...)
  - Augmenter l'offre de service collective et/ou individuelle sur le territoire
  - Mettre en place un partenariat entre les collectivités
  - Envisager le partenariat avec des entreprises, commerces, services locaux
  - Planifier le développement de l'offre d'accueil
  - Envisager la mise en place d'un RPE (0.50 ETP)
  
- 2. Maintenir une offre de service de qualité**
  - Améliorer la connaissance du fonctionnement des structures auprès des familles
  - Favoriser l'interconnaissance et le partage de savoirs entre les structures/entre le personnel
  - Renforcer l'attractivité des métiers de la PE
  - Améliorer l'encadrement des enfants
  - Aménager les locaux, acquérir du matériel adapté afin de garantir un accueil sécurisé et de qualité
  - Favoriser les passerelles entre les modes d'accueil PE et l'école

### **Enfance (3-11 ans) :**

Le territoire est bien doté en termes d'équipements puisque des accueils périscolaire et extrascolaire sont proposés sur toutes les communes. L'activité des accueils a globalement progressé ces dernières années notamment en périscolaire.

Néanmoins les accueils ont de grosses difficultés à trouver du personnel formé et le cas échéant à former les personnes (problèmes des horaires découpés, des déplacements que cela génère, des salaires qui ne peuvent pas rivaliser avec les salaires des frontaliers...). L'activité de l'alsh extrascolaire des Rousses n'est par ailleurs pas déclarés sur le temps périscolaire méridien consécutivement avec ses problématiques de recrutement.

Les collectivités émettent le souhait de mutualiser les formations et une collectivité propose la mise à disposition des locaux à cet effet. Ce partenariat entre collectivité pourrait même être étendu à la mise en place conjointe de temps de concertation type analyse de la pratique entre les équipes d'animation ce qui semble répondre au souhait du personnel en place.

L'alsh extrascolaire Prémonval (commune de Prémanon) accueille de plus en plus d'enfants mais voit pourtant son activité diminuer.

La commune de Lamoura, à la suite de la fin de gestion de l'alsh assurée par la commune de Septmoncel au 31/12/2025, se voit dans l'obligation de restructurer son activité et de reconstituer son équipe d'animation. Elle a acté la création d'un SIVOM avec la commune de Lajoux ce qui va entraîner la déclaration à la SDJES du temps d'accueil méridien. L'activité extrascolaire sera donc revue également

puisque'une ouverture à minima sur toutes les petites vacances sera à prévoir (au lieu d'une semaine sur 2 auparavant en alternance avec Septmoncel).

Des aménagements de locaux seront également à prévoir.

### **Enjeux/ objectifs :**

- 1. Maintenir voire augmenter l'offre de service sur le territoire afin de mieux répondre aux besoins des familles**
  - Optimiser voire restructurer l'offre de service sur les Communes de Lamoura/Lajoux (création du SIVOM)
  - Optimiser le fonctionnement des accueils : coût de fonctionnement et activité
  
- 2. Maintenir une offre de service de qualité**
  - Favoriser la mise en place d'actions de formations mutualisées pour les animateurs
  - Améliorer l'encadrement des enfants
  - Aménager les locaux, acquérir du matériel adapté afin de garantir un accueil sécurisé et de qualité

### **Jeunesse (12-17 ans) :**

Des actions avaient été ciblées sur la précédente CTG par les communes de Prémanon et des Rousses sans toutefois voire le jour. A ce jour il n'existe pas de de façon globale sur le territoire d'accueil spécifique adolescents.

Les deux communes qui avaient ciblées des actions ne semblent pas vouloir fléchir d'actions sur cette thématique dans le cadre de la nouvelle CTG.

Au vu des échanges, seule la commune de Lamoura semble vouloir réfléchir à cette thématique dans le cadre de la CTG 2026/2029.

### **Enjeux /objectifs:**

- 1. Développer les actions/ l'offre d'accueil à destination des adolescents :**
  - Identifier les besoins des jeunes
  - Rendre les jeunes acteurs de leurs loisirs et mettre en place des actions
  - Réfléchir à la création éventuelle d'espace dédié

### **Handicap/Inclusion :**

Le territoire semble peu concerné par cette problématique. Peu voire pas de demande pour l'accueil d'enfants porteurs de handicap ce qui peut d'emblée interroger sur la connaissance des familles en ce qui concerne la capacité des structures à accueillir leur(s) enfant(s). Une communication globale semble s'imposer afin de sensibiliser les familles concernées.

La non-pertinence des formations « handicap » a été soulevée et la nécessité d'avoir des personnes sensibilisées et volontaire à se former a également été mis en avant.

La mise en place du PRH à l'échelle départementale sera un réel soutien pour les collectivités/les structures et bien évidemment pour les familles. Il sera nécessaire, d'avoir des personnes ressources au sein des structures qui seront à même de faire le lien entre tous les acteurs sans pour autant aller forcément jusqu'à la mise en place d'un référent handicap.

## Enjeux/objectifs :

- 1. Garantir l'accueil et l'intégration de tous les enfants y compris ceux avec des besoins particuliers**
  - Accompagner la montée en compétence des équipes (sensibilisation aux handicap, échanges de pratiques)
  - Identifier des personnes ressources susceptibles de faire le lien entre les acteurs : familles/collectivité/équipes/PRH
  - Accompagner les parents dans les démarches (orientation PRH)
- 2. Garantir un accueil de qualité des enfants à besoins spécifiques**
  - Organiser des temps d'échanges pour favoriser l'inclusion (école/structures/parents)
  - Renforcer les équipes
  - Aménager les locaux et /ou acheter le mobilier/le matériel pédagogique adéquats le cas échéant

## Accès aux droits /inclusion numérique/Mobilité :

C'est une thématique qui avait été fléchée sur la première CTG. Les communes font avec les moyens à leur disposition (mairie, médiathèque...) pour accompagner au mieux les habitants dans leurs démarches.

La problématique de la mobilité reste prégnante sur le territoire malgré l'accompagnement des bénévoles. Ce service financé par la CCSR fait l'objet d'une réflexion sur sa mise en œuvre logistique

Les habitants peuvent se tourner en cas de besoin vers le France Service situé sur la commune des Hauts de Bienne mais le partenariat n'est pas évident d'un point de vue politique, des permanences pourraient être envisagées sur certaines communes du territoire.

## Enjeux/objectifs :

- 1. Permettre aux habitants des communes d'accéder aux services et de réaliser leurs démarches administratives**
  - Maintenir les accès numériques au sein des mairies, des médiathèques
  - Assurer une réponse de premier niveau au sein des mairies et orienter les usagers vers les services ad-hoc le cas échéant
  - Financer et promouvoir le service des bénévoles
  - Développer le partenariat avec France Services situé sur la commune des Hauts de Bienne

## Espace de Vie Sociale (EVS) :

Le territoire ne dispose pas de structure d'animation de la vie sociale. Cette thématique n'a pas été identifiée comme un besoin ni une priorité sur la CTG 2026/2029.

## Parentalité :

Cette thématique n'a pas été appréhendée de la même manière par les collectivités. La commune de Prémanon, sous couvert de la directrice de la crèche, a mené plusieurs actions en direction des parents (ouvertes à tous), actions financées dans le cadre du fonds parentalité et semble vouloir poursuivre dans cette dynamique en proposant chaque année de nouvelles actions.

Les autres communes semblent également disposées à proposer des actions parentalité de type conférences sur des thématiques ciblées sans pour autant s'engager sur la mise en place de dispositifs parentalité (LAEP, CLAS).

Ces actions pourraient être mutualisées pour toucher tous les parents de l'EPCI.

Il est également envisagé de rebalayer l'intégralité des actions et dispositifs parentalité dans le cadre d'une présentation caf en direction des nouvelles équipes municipales à prévoir sur le second semestre ce qui pourrait donner lieu à l'émergence de nouvelles actions qui pourraient abonder le plan d'actions dans le cadre d'un avenant.

### **Enjeux/objectifs :**

#### **1. Accompagner les parents ou futurs parents dans leur rôle au quotidien**

- Organiser des actions parentalité destinées à l'ensemble des parents du territoire
- Mutualiser et proposer les actions entre et sur toutes les communes

#### **2. Améliorer la connaissance des dispositifs et actions parentalité**

- Présenter l'offre de service de la Caf en matière de parentalité et les services associés aux nouvelles équipes communales pour favoriser l'acculturation et permettre le cas échéant le développement des actions et structures parentalité sur les communes du territoire

### **Logement :**

La problématique du logement est avérée sur le territoire notamment pour les familles les plus modestes, les plus fragilisées (familles monoparentales...).

Les communes bien que sensibles à ces difficultés disposent de peu de marge de manœuvre. Le diagnostic mené dans le cadre de la précédente CTG a par ailleurs bien conforté le manque de logements disponibles, le coût des travaux et de l'immobilier qui ne permettent pas de proposer des loyers accessibles.

Chaque commune a pour autant quelques projets ciblés d'aménagement de logements pour les proposer à des foyers à revenus modestes et/ou à des saisonniers.

### **Enjeux/objectifs :**

#### **1. Permettre aux plus modestes et aux saisonniers de se loger sur le territoire**

- Rénover des logements
- Proposer des loyers accessibles

## Annexe 1 bis – Liste des associations

Nom de l'association	Domaine	Commune
	<b>Culture, pratiques d'activités artistiques, pratiques culturelles</b>	
"la Cabriole"	Musique	Bois d'Amont
Ecole de musique	Enseignement artistique et musique	Bois d'Amont
L'echo des Gentianes	Musique	Bois d'Amont
L'Harmonie de l'Orbe	Promotion de l'art musical	Bois d'Amont
Bibliothèque	Bibliothèque	Bois d'Amont
Les Gens d'En Haut	Spectacles	Bois d'Amont
Les Chats enragés	Pratiques d'activités artistiques ou culturelles	Bois d'Amont
Les Z'Apeu Près	Musique	Bois d'Amont
Ybelio	Pratiques d'activités artistiques ou culturelles	Bois d'Amont
"j'aime la Vie"	Promotion de l'art et des artistes	Lamoura
Besame Mucho	Pratiques d'activités artistiques ou culturelles	Lamoura
Feeling's Zumba	Danse	Lamoura
Association Culturelle Rousselande	Pratiques d'activités artistiques ou culturelles	Les Rousses
Atelier des Patoifils	Artisanat, bricolage, expositions	Les Rousses
Benjamusic	Promotion de l'art et des artistes	Les Rousses
Ca Peint	Pratiques d'activités artistiques ou culturelles	Les Rousses
Drekost	Pratiques d'activités artistiques ou culturelles	Les Rousses
Fees Mains Creations	Artisanat, bricolage, expositions	Les Rousses
Festival du Rire Haut-jura	Pratiques d'activités artistiques ou culturelles	Les Rousses
High Legal Brothers	Pratiques d'activités artistiques ou culturelles	Les Rousses
Jura Sound Party	Musique	Les Rousses
Matieres Sans Frontières	Pratiques d'activités artistiques ou culturelles	Les Rousses
Metal Dimension	Musique	Les Rousses
Msc Evenements	Musique	Les Rousses
Rock'ski Music	Pratiques d'activités artistiques ou culturelles	Les Rousses
Trois Couleurs	Pratiques d'activités artistiques ou culturelles	Les Rousses
Trois Petits Points...	Artisanat, bricolage, expositions	Les Rousses
"medley"	Musique	Prémanon
Chorale le Chant du Mont Fier	Musique	Prémanon
Mots Mêlés	Expression écrite, littérature, poésie	Prémanon
Reve d'Un Soir	Pratiques d'activités artistiques ou culturelles	Prémanon
Bibliothèque Populaire de Lajoux	Bibliothèques	Lajoux
Bypass Prod'	Musique	Lajoux

Froid Dehors, Chaud Dedans	Pratiques d'activités artistiques ou culturelles	Lajoux
Les Forets Monts	Musique	Lajoux
	<b>Clubs de loisirs, relations</b>	
Association des Jeunes de Bois d'Amont	Maisons de jeunes	Bois d'Amont
Comité de Jumelage de Bois d'Amont	Echanges culturels internationales	Bois d'Amont
Les Petits Trolls du Haut-jura	Mouvements éducatifs de jeunesse	Bois d'Amont
Association Franco-suisse Pour le Developpement de la Cure	Réseaux d'échanges	Les Rousses
Club des Bouebes	Centres de loisirs	Les Rousses
Haut-jura Bridge	Jeux de cartes, jeux de société	Les Rousses
Les Doigts de Fee	Relaxation, sophrologie	Les Rousses
Mundo Loco	Clubs de loisirs, relations	Les Rousses
Radio Modelisme Rousseland	Clubs de collectionneurs	Les Rousses
Auto Passion du Haut-jura	Clubs de loisirs, relations	Prémanon
Jura Bien-être	Relaxation, sophrologie	Prémanon
The Legal And Logistics Outdoor Association	Centres de loisirs	Lajoux
	<b>Action socioculturelle</b>	
Abonde Animation	Comités des fêtes	Lamoura
Comite des Fetes de Lamoura	Comités des fêtes	Lamoura
Les Amis de l'Ecole des Neiges	Associations socio-éducatives	Lamoura
Les Epilobes-club de Retraites Et du Temps Libre	Clubs troisième âge	Lamoura
Neige Et Plein Air	Colonies de vacances	Lamoura
Association Paroissiale d'Education Populaire des Rousses	Mouvements éducatifs de jeunesse	Les Rousses
Seniors Actifs	Clubs troisième âge	Les Rousses
Soleil d'Automne	Clubs troisième âge	Les Rousses
Comite des Fetes de Premanon	Comités des fêtes	Prémanon
Les Petits Degourdis	Associations socio-éducatives	Prémanon
	<b>Préservation du patrimoine</b>	
Les Gardiens de la Boissellerie d'Amont	Préservation du patrimoine	Bois d'Amont
Temps Fort	Préservation du patrimoine	Les Rousses
Genealogies Et Histoires du Haut Jura (g2hj)	Clubs de généalogie	Prémanon
	<b>Sports, activités de plein air</b>	
Les Fous du volant	Badminton	Bois d'Amont
Artetras	Sports de combat	Bois d'Amont
Association Sportive Energetique	Autres arts martiaux	Bois d'Amont
Bois-d'amont Jura Vert Section 47 des Associes Supporters de l'A.s. Saint-etienne	Organisation sportive, Clubs de supporters	Bois d'Amont

Club d'Aviron Vallee de Joux	Aviron, canoë-kayak	Bois d'Amont
Football Club Haut-jura	Football	Bois d'Amont
Les Tracassins du Haut Jura	Voitures anciennes	Bois d'Amont
Juradventure Motorsports	Sports mécaniques	Bois d'Amont
Nordique Team Origin'haut	Sports de neige, de montagne	Bois d'Amont
Petanque de Bois d'Amont	Boules	Bois d'Amont
Ski-club de Bois-d'Amont	Sports de neige, de montagne	Bois d'Amont
Sport Montagne Bois d'Amont	Sports, activités de plein air	Bois d'Amont
Aikido-club les Rousses	Autres arts martiaux	Lamoura
Ju'raid	Associations multisports locales	Lamoura
Lamoura Petanque	Boules	Lamoura
Les Randonneurs du Cret Pela	Marche sportive	Lamoura
Shito-ryu Yama Dojo	Autres arts martiaux	Lamoura
Ski's Cool	Associations multisports locales	Lamoura
Sports Et Neige Lamoura - Snl	Sports de neige, de montagne	Lamoura
Union Sportive de Lamoura	Sports de neige, de montagne	Lamoura
Association de Tir des Rousses	Tir, javelot	Les Rousses
Association des Cavaliers des Rousses	Équitation	Les Rousses
Association Sportive du Collège des Rousses	Gymnastique	Les Rousses
Chico Free Sports	Nautisme, glisse sur eau	Les Rousses
Crash Tsssst	Sports de neige, de montagne	Les Rousses
Defi Ski Alpin Massif Jurassien	Sports de neige, de montagne	Les Rousses
Ecole de Combat Medieval Franche Comte, Jura Combat Club	Sports de combat	Les Rousses
Golf Club des Rousses	Golf	Les Rousses
Gymnastique-club les Rousses, Gymnastique Volontaire	Gymnastique	Les Rousses
Influence Outdoor	Associations multisports locales	Les Rousses
Jb Rallye Racing	Sports mécaniques	Les Rousses
Jura Jet Style	Nautisme, glisse sur eau	Les Rousses
Karaté Défense Jura	Autres arts martiaux	Les Rousses
Les Skieurs Rousselands	Sports de neige, de montagne	Les Rousses
Les Traileurs des Roches	Athlétisme	Les Rousses
Moto-club du Risoux	Sports mécaniques	Les Rousses
Optimum Training System (ots)	Associations pour la promotion du sport	Les Rousses
Paintball Aventure Club	Tir, javelot	Les Rousses
Petanque Rousselande	Boules	Les Rousses
Romain Rally Codriver	Sports mécaniques	Les Rousses
Rouss'rando	Marche sportive	Les Rousses

Scolecureuils	Associations multisports scolaires	Les Rousses
Tennis de Table du Haut-jura	Tennis de table	Les Rousses
Amicale de l'Ecole Nationale	Sports de neige, de montagne	Prémanon
Comite de Ski du Massif Jurassien	Sports de neige, de montagne	Prémanon
Ecole Française de Mushing Et d'Attelages Canins	Sports de neige, de montagne	Prémanon
Gymnastique Volontaire Sport Santé Prémanon	Gymnastique	Prémanon
Haut-jura Bien-être Et Mouvement	Gymnastique	Prémanon
Jura Ski Events	Sports de neige, de montagne	Prémanon
Jura Telemark	Sports de neige, de montagne	Prémanon
Orientation Haut-jura	Marche sportive	Prémanon
Petanque Club de Premanon	Boules	Prémanon
Ski Club Premanon	Sports de neige, de montagne	Prémanon
Sports de Glace du Haut-jura	Hockey sur glace, sports de glace	Prémanon
Tour des Massifs (tdm)	Sports de neige, de montagne	Prémanon
Amicale Sportive du Haut-jura	Sports de neige, de montagne	Lajoux
Association Sportive Karting du Pays de Gex	Sports mécaniques	Lajoux
Enduro Jura Vtt	Cyclisme	Lajoux
Outdoorandnews	Associations multisports locales	Lajoux
Sportera Handi Cap	Associations pour la promotion du sport	Lajoux
	<b>Chasse pêche</b>	
Association Communale de Chasse Agreee de Bois-d'amont	Chasse	Bois d'Amont
Haut-jura Carna Club	Pêche	Bois d'Amont
Association Communale de Chasse Agreee de Lamoura	Chasse	Lamoura
Association de Peche - le Lac de Lamoura	Pêche	Lamoura
Association Intercommunale de Chasse Agreee du Massacre	Chasse	Lamoura
Association Agreee de Peche Et de Protection du Milieu Aquatrique "la Truite de l'Orbe" Bois-d'amont	Pêche	Les Rousses
Association Communale de Chasse Agreee de Lajoux	Chasse	Les Rousses
Association Communale de Chasse Agreee des Rousses	Chasse	Les Rousses
Association Communale de Chasse Agreee de Premanon	Chasse	Prémanon
	<b>Amicales</b>	
Amicale Lamoura Village (a.l.v.)	Amicales	Lamoura
C'est Quand On Commence !	Groupements d'entraide et de solidarité	Lamoura
Ethique Et Tac	Groupements d'entraide et de solidarité	Lamoura
Foyer Rural de Lamoura	Groupements d'entraide et de solidarité	Lamoura
Les Ziniarettes	Groupements d'entraide et de solidarité	Lamoura
Amicale du Personnel Communal des Rousses	Association du personnel d'une entreprise	Les Rousses

Caisse de Secours des Moniteurs de L'école de Ski Internationale de la Boite A Montagne Loisirs (caisse de Secours la Bam Loisirs)	Association du personnel d'une entreprise	Les Rousses
Amicale des Sapeurs-pompiers des Combes	Groupements d'entraide et de solidarité	Lajoux
Association de la Combe En Haut de Lajoux Et Mijoux	Amicale de personnes originaires d'une même région	Lajoux
<b>Éducation formation</b>		
Association des Parents d'Eleves de l'Ecole Publique de Bois d'Amont	Parents d'élèves	Bois d'Amont
Coopérative scolaire	Association scolaire	Bois d'Amont
Association Locale Independante des Parents d'Eleves du College des Rousses	Parents d'élèves	Les Rousses
Association Pour l'Animation Culturelle Et Educative du Haut-plateau (a.p.a.c.e)	Associations périscolaires	Les Rousses
Les Zouzous Pandas	Parents d'élèves	Les Rousses
O.g.e.c. Notre Dame des Neiges (organisme de Gestion de l'Ecole Catholique Nontre Dame des Neiges)	Gestion d'établissement d'enseignement général et technique	Les Rousses
Association Scolaire Sportive Et Culturelle de Premanon - Asscp -	Associations périscolaires	Prémanon
Association des Parents d'Eleves du R.p.i. Lajoux/lamoura "les Flocons"	Parents d'élèves	Lajoux
Les Phenomen'haut R.p.i. Lajoux/lamoura	Associations périscolaires	Lajoux
<b>Santé</b>		
Virginie Harmonie	Promotion du bien-être et de l'harmonie, détente et relaxation	Bois d'Amont
Un Souffle Pour Nina	Recherche médicale	Bois d'Amont
Nathan, Graine de Soleil	Aide aux malades	Les Rousses
Nous Sommes Emma	Association de personnes malades	Les Rousses
<b>Associations caritatives, humanitaires</b>		
Miledou	Association caritative pour soutenir les enfants du Togo	Bois d'Amont
Tokalu	Associations caritatives intervenant au plan international	Bois d'Amont
Ayuryoga Association	Associations caritatives intervenant au plan international	Lamoura
Pour la Joie d'Un Sourire	Secours en nature	Lamoura
Flash Mc Queen 39	Secours en nature	Les Rousses
Jura2mara	Associations caritatives à but multiple	Les Rousses
Les Rally'euses du Desert	Associations caritatives, humanitaires	Les Rousses

	<b>Défense d'intérêts économiques</b>	
Association Locale Pour le Développement de la Pratique du Ski Et du Tourisme En Montagne Sur la Station des Rousses	Association à but commercial	Les Rousses
Haut Jura à Domicile	Défense d'intérêts économiques	Les Rousses
Qualite de Vie Aux Rousses	Association de défense des contribuables	Les Rousses
"les Val'heureux"	Défense d'intérêts économiques	Prémanon
Association des Hebergeurs Collectifs de la Station des Rousses les 4 Villages	Représentation d'intérêts économiques sectoriels	Prémanon
	<b>Environnement, cadre de vie</b>	
S.o.s. Vent d'Amont	Comités de défense	Bois d'Amont
Association de Locataires de l'Oph (office Public de l'Habitat du Jura) des Rousses	Défense et amélioration du cadre de vie	Les Rousses
Protection Nature Et Environnement du Plateau des Rousses	Défense et amélioration du cadre de vie	Les Rousses
La Petite Taniere	Environnement, cadre de vie	Prémanon
	<b>Aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques, vie locale.</b>	
Sauvons les Jacobeys	Défense d'un emploi	Les Rousses
Cité Haut Jura : Centre d'Initiatives Territoriales Pour L'économie du Haut Jura	Aide à l'emploi	Lajoux
	<b>Sécurité, protection civile</b>	
Amicale des Sapeurs-pompiers de Bois d'Amont	Amicale de sapeurs pompiers	Bois d'Amont
Societe Amicale des Sapeurs-pompiers de Lamoura	Amicale de sapeurs pompiers	Lamoura
Association Amicale des Sapeurs Pompiers des Rousses	Association Amicale des Sapeurs Pompiers des Rousses	Les Rousses
Amicale des Sapeurs Pompiers de Lajoux	Amicale de sapeurs pompiers	Lajoux
	<b>Armée, anciens combattants</b>	
Amicale des Anciens d'A.f.n de Bois d'Amont	Anciens combattants	Bois d'Amont
Comite du Haut-jura de la Federation Nationale des Anciens Combattants En Algerie	Anciens combattants	Les Rousses
	<b>Information communication</b>	
Publications Icebooks	Presse, édition	Prémanon
	<b>Services familiaux</b>	
Club de l'Amitie Et du Temps Libre	Services familiaux	Bois d'Amont
"les Petits Randonneurs"	Crèches, garderies	Prémanon
	<b>Interventions sociales</b>	
Association "le Passage Vers la Liberte"	Aide à l'insertion des jeunes	Lamoura

Maison de l'Enfance de Lamoura Et Septmoncel	Associations familiales	Lamoura
	<b>Logement</b>	
Association des Copropriétaires de la Jacquette	Associations de locataires, de propriétaires	Prémanon
	<b>Tourisme</b>	
Association Pour la Promotion Et la Gestion du Chalet du Val des Dappes	Maisons et villages de vacances	Les Rousses

**ANNEXE 2 – LISTE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES SOUTENUS PAR LA COLLECTIVITE LOCALE COMPETENTE**

**Commune des ROUSSES**

<b>TYPE DE STRUCTURE</b>	<b>NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE</b>
EAJE PSU	Multi-accueil à l'Orée du Fort – 50, Chemin de la Porte de France – 39220 LES ROUSSES
Alsh périscolaire/ Alsh extrascolaire	Accueil de loisirs des Rousses – 165, Rue des Ecoles – 39220 LES ROUSSES

**Commune de BOIS D'AMONT**

<b>TYPE DE STRUCTURE</b>	<b>NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE</b>
Alsh périscolaire/ Alsh extrascolaire	Accueil de loisirs de Bois d'Amont -259, Rue des Couenneaux – 39150 BOIS D'AMONT

**Commune de PREMANON**

<b>TYPE DE STRUCTURE</b>	<b>NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE</b>
EAJE PSU	Crèche les Petits Randonneurs – 80, Rue Abbé Barthelet – 39220 PREMANON
Actions de soutien à la parentalité	Soirées d'échanges / ateliers débat
Alsh périscolaire	Accueil de loisirs Les P'tits Jurassiens – 221, Rue Moine Manon – 39220 PREMANON
Alsh extrascolaire	Accueil de loisirs Prémonval – 440, Chemin Bec de Peroseys– 39220 PREMANON

<b>Commune de LAMOURA</b>	
<b>TYPE DE STRUCTURE</b>	<b>NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE</b>
EAJE PSU	Crèche de Lamoura – 133, Route de Longchaumois – 39310 LAMOURA
Alsh périscolaire/ Alsh extrascolaire	Maison de l'enfance – 178, Grande Rue – 39310 LAMOURA

<b>Commune de LAJOUX</b>	
<b>TYPE DE STRUCTURE</b>	<b>NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE</b>
Alsh périscolaire	Ecole de Lajoux – 28, Lieu-dit-Village – 39310 LAJOUX

### ANNEXE 3 – PLAN D’ACTIONS 2026 -2029

Autant d’axes que d’objectifs communs visés à l’article 4

Axe 1 : Répondre aux besoins d’accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance

Axe 2 : Renforcer l’accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires pour favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et l’épanouissement des enfants

Axe 3 : Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l’exercice de leur parentalité, de la naissance à l’adolescence

Axe 4 : Favoriser l’accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles

Axe 5 : Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d’insertion, d’autonomie et de handicap, en lien avec les partenaires

Axe 6 : Sécuriser et accompagner les habitants allocataires dans une relation de confiance centrée sur l’accès aux droits et aux services

## Axe 1 : Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance (SPPE)

<b>Petite Enfance</b>	<b>Maintenir voire augmenter l'offre de service sur le territoire afin de mieux répondre aux besoins des familles</b>	<b>1</b>	Rensenser les besoins et l'offre en matière d'accueil du jeune enfant (mise en place du SPPE)	<b>1.1</b>	Recenser les besoins des familles ayant des enfants de moins de 3 ans	Toutes les communes	DGS/Secrétaires de mairies	Dès 2026 et sur toute la durée de la CTG	Nombre de places requises pour répondre aux besoins Type d'accueil souhaité par les familles (collectif/individuel) Accessibilité financière et géographique Besoin des familles avec enfants porteurs de handicap ou des familles en situation d'insertion professionnelle
		<b>2</b>	Inform et accompagner les familles sur les modes de garde	<b>1.2</b>	Identifier l'offre de garde collective et individuelle et veiller à la mise à jour des informations	Toutes les communes	DGS/Secrétaires de mairies	Dès 2026 et sur toute la durée de la CTG	Nombre d'assistantes maternelles, nombre de MAM, nombre d'EAE PSU, nombre de MC PAJE, nombre de places chez les AM, nombre de place en GAD, nombre d'enfants de 2 ans pouvant être accueillis dans les écoles
		<b>3</b>	Répondre aux besoins des familles avec un mode de garde accessible	<b>2.1</b>	Inform les familles (premier niveau d'information) ou les orienter vers les structures/services compétents	Toutes les communes	DGS/Secrétaires de mairies	Dès 2026 et sur toute la durée de la CTG	Mise à disposition des informations sur un site internet ou dans le journal de la commune, rédaction et envoi d'un livret aux familles, orientation des familles vers monnetant.fr/PAJEMPLOI, organisation de réunion d'informations collectives....
		<b>4</b>	Maintenir l'offre d'accueil petite enfance du territoire	<b>3.1</b>	Réaliser un diagnostic pour identifier les familles en recherche d'un mode de garde et travailler des projections financières sur la mise en place d'un mode de garde PSU sur la commune de Bois d'Amont	Commune de Bois d'Amont	DGS CAF	2026	Réalisation du diagnostic et des projections financières
		<b>5</b>	Optimiser le fonctionnement des structures en améliorant notamment les taux d'occupation	<b>4.1</b>	Maintenir une offre d'accueil de qualité, adaptée aux besoins des familles et accessible à tous	Communes de Lamoura/Les Roussets/Prémanon	Communes de Lamoura/Les Roussets/Prémanon	Tout la durée de la CTG	Nombre de structures, nombre de places, montant des financements, suivi de l'activité (heures, taux d'occupation), suivi de l'évolution des coûts
		<b>6</b>	Augmenter l'offre de service collective et/ou individuelle sur le territoire	<b>5.1</b>	Inform les familles qu'il reste des places disponibles et que les enfants peuvent être accueillis en occasionnel	Communes de Prémanon et Les Roussets	Directrices de structures	Tout la durée de la CTG	Réalisation d'une campagne de communication en variant les modalités de diffusion (site internet, affiche, panneau d'information...)
		<b>7</b>	Mettre en place un partenariat entre les collectivités voire avec des entreprises/Services/Communes	<b>6.1</b>	Augmenter l'offre d'accueil du territoire par la création d'une MC de 12 places (PSU ou PAJE) ou d'une MAM	Commune de Bois d'Amont	DGS CAF	2027	Création d'une structure PSU ou mise à disposition de locaux pour implantation d'une seconde MC PAJE ou d'une MAM
		<b>8</b>	Planifier le développement de l'offre d'accueil	<b>6.2</b>	Augmenter la capacité d'accueil de 2 places (EAE de Lamoura)	SIVOM Lamoura/Lajoux	Communes de Lamoura/Lajoux CAF	2026	Augmentation de 2 places
		<b>7.1</b>	Permettre aux habitants de Lamoura et Bois d'Amont qui ne disposent pas de mode de garde de pouvoir intégrer l'EAE des Roussets par la mise en place d'un partenariat	Communes des Roussets, de Bois d'Amont et de Lamoura	DGS/directrice de la structure	2026	Mise en place de l'accueil des enfants des communes extérieures		
		<b>7.2</b>	Démarcher les entreprises et services pour identifier les besoins de garde des salariés et envisager la vente de berceaux	Communes des Roussets, de Bois d'Amont et de Lamoura	DGS/Secrétaires de mairies	2026	Recensement des besoins des entreprises, services, commerces, mise en place éventuelle d'un conventionnement pour la vente de berceaux		
		<b>8.1</b>	Fixer des objectifs en matière d'accueil du jeune enfant à court et moyen terme	Commune des Roussets	DGS/Secrétaires de mairies	2026	Projection sur la durée de la CTG avec mise en place éventuelle d'actions telle que la mise en place de partenariats, d'actions pour la promotion du métier d'AM, la mise à disposition de locaux pour des MAM....		

**Axe 1 : Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance (SPPE)**

THEMATIQUE	ENJEU	N° Objectif	Objectifs	N° de l'action	Actions	porteurs(s)	Plote(s)	période de mise en œuvre de l'action	Indicateurs de réalisation de l'objectif
<b>Petite Enfance</b>	<b>Maintenir une offre de service de qualité</b>	9	Améliorer la connaissance du fonctionnement des structures auprès des familles	9.1	Communiquer auprès des familles voire envisager d'intégrer les familles au fonctionnement des structures	Toutes les communes	Directrices de structures	Toute la durée de la CTG	Création d'un livret d'accueil, journées portes ouvertes, café des parents, conseil de parents...
		10	Favoriser l'interconnaissance et le partage de savoirs entre les structures/entre le personnel	10.1	Favoriser la mise en place de formations, de journées pédagogiques mutualisées favorisant un accueil de qualité	Toutes les communes	Les communes Directrices de structures Responsable RH	Toute la durée de la CTG	Mise en place d'à minima un temps d'APP ou d'une journée thématique par an. Nombre de séances APP, nombre de journées thématiques, thématiques abordées, nombre de personnes participantes, impact sur la qualité de l'accueil...
		11	Renforcer l'attractivité des métiers de la Petite enfance	11.1	Renforcer l'attractivité des métiers par une revalorisation salariale des salariés en poste de direction ou encadrants les enfants (100 €/ETP/An)	Communes de Lamoura et Les Rousses	Les communes La Caf	2026/2027	Prise d'une délibération actant l'augmentation salariale
		12	Améliorer l'encadrement des enfants	12.1	Recruter les ETP formés et en nombre suffisant pour garantir un accueil de qualité	Communes de Prémaman, des Rousses, Lamoura et Lajoux	DSC/Secrétaires de mairies Responsable RH	Toute la durée de la CTG	Respect des taux d'encadrement : nombre d'ETP, qualification du personnel
		13	Aménager les locaux, acquérir du matériel adapté afin de garantir un accueil sécurisé et de qualité	13.1	Réaliser les travaux permettant d'améliorer les conditions d'accueil des enfants (EAE de Prémaman et Lamoura)	Communes de Prémaman, Lamoura et Lajoux	Communes de Prémaman, Lamoura et Lajoux CAF	2026 ?	Réalisation des travaux et/ou achats du matériel et du mobilier
		14	Favoriser les passerelles entre les modes d'accueil PE/ l'école/ les aish	14.1	Mettre en place des actions passerelles pour les enfants accueillis en EAE (PSU ou PAE) ou chez une AM pour leur permettre de faciliter l'accueil des enfants à l'école et à l'ash	Toutes les communes	Toutes les communes Les directeurs de structures Les écoles	Toute la durée de la CTG	Réalisation de journées d'immersion..., nombre d'enfants concernés

**Axe 2 : Renforcer l'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires pour favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et l'épanouissement des enfants**

Thématique	Enjeu	N° Objectif	Objectifs	N° de l'action	Acteurs		Porteurs (s)		Piloté (s)		Pérenne de mise en œuvre de l'action		Indicateurs de réalisation de l'objectif
Enfance (3-11 ans)	Maintenir voire augmenter l'offre de service sur le territoire afin de mieux répondre aux besoins des familles	15	Optimiser voire restructurer l'offre de service sur les Communes de Lamoura/Lajoux (création du SIVOM)	15.1	Recruter le personnel forme et respecter les taux d'encadrement (ETP)	Communes de Lamoura/Lajoux	Communes de Lamoura/Lajoux SDGIS Responsable RH	2026	Constitution de l'équipe d'accueil dans les respects des taux d'encadrement				
				15.2	Déclarer l'accueil périscolaire merdien organisé sur la commune de Lajoux auprès des services de la SDIES	Communes de Lamoura/Lajoux SDGIS CAF	2026	Realisation des démarches de déclaration de l'accueil auprès de la SDIES et de la Caf pour les financements.					
		16	Maintenir l'offre d'accueil enfance du territoire	16.1	Maintenir une offre d'accueil de qualité, adaptée aux besoins des familles et accessible à tous	Toutes les communes	Toutes les communes Les directeurs de structures	Toute la durée de la CTG	Nombre de structures, nombres de places, montant des financements, suivi de l'activité (heures, taux d'occupation), suivi de l'évolution des coûts				
	17	Optimiser le fonctionnement des accueils : coût de fonctionnement et activité	17.1	Veiller à maintenir un coût de fonctionnement maîtrisé avec une vigilance sur les clés de répartition éventuelles des coûts de fonctionnement	Toutes les communes	DGS/Secrétaires de mairies	Toute la durée de la CTG	Definition des clés de ventilation opérationnelles et suivi de l'évolution des coûts					
			17.2	Promouvoir l'activité de l'ALSH Prémonval pour relancer l'activité extrascolaire tout en veillant à l'accessibilité financière des familles	Commune de Prémonval	DGS /Secrétaires de mairies Directeur Prémonval	2026	Promotion des activités, maintien du financement, suivi de l'activité					
	18	Accompagner la professionnalisation des équipes	18.1	Favoriser la mise en place d'actions de formations BAF/BAFD mutualisées pour les directeurs et les animateurs	Toutes les communes	DGS/Secrétaires de mairies Responsable RH	Toute la durée de la CTG	Mise à disposition de locaux par la commune de Lamoura, mise en place d'au moins une session de formation/an, nombre de sessions BAF/BAFD mises en place, nombre de personnes formées, coût financier pour les communes					
			19	Favoriser l'interconnaissance et le partage de savoirs entre les structures/entre le personnel	Toutes les communes	Les communes Directrices/directeurs de structures Responsables RH	Toute la durée de la CTG	Mise en place d'au moins un temps d'APP ou d'une journée thématique par an. Nombre de séances APP, nombre de journées thématiques, thématiques abordées, nombre de personnes participantes, impact sur la qualité de l'accueil...					
	20	Maintenir une offre de service de qualité	20.1	Améliorer l'encadrement des enfants	Recruter les ETP formés et en nombre suffisant pour garantir un accueil de qualité	Toutes les communes	Les communes Directrices/directeurs Responsables RH	Toute la durée de la CTG	Respect des taux d'encadrement : nombre d'ETP, qualification du personnel				
			20.2	Aménager les locaux, acquérir du matériel adapté afin de garantir un accueil sécurisé et de qualité	Réaliser les travaux ad-hoc permettant d'améliorer les conditions d'accueil des enfants (Lamoura)	Communes Lamoura et Lajoux	Les communes de Lamoura et Lajoux	2026 ?	Realisation des travaux, des achats (matériel/mobilier)				

**Axe 2 : Renforcer l'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires pour favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et l'épanouissement des enfants**

THEMATIQUE	ENJEU	N° Objectif	Objectifs	N° de l'action	Actions	porteurs(s)	plate(s)	période de mise en œuvre de l'action	Indicateurs de réalisation de l'objectif
<b>Jeunesse (12-17 ans)</b>	<b>Développer les actions/ l'offre d'accueil à destination des adolescents</b>	21	Identifier les besoins des jeunes	21.1	Réaliser un diagnostic auprès des jeunes pour envisager des actions répondant à leurs attentes	Communes de Lamoura/Lajoux	Coordinatrice	2027	Réalisation du diagnostic (questionnaire à destination des jeunes de la commune)
		22	Rendre les jeunes acteurs de leurs loisirs et mettre en place des actions	22.1	Mettre en place des actions hors les murs pour et par les jeunes	Communes de Lamoura/Lajoux	Coordinatrice	2027	Mise en place d'actions ponctuelles et spécifiques à destination des jeunes, nombre d'actions mises en place, typologie des actions mises en place, nombre de jeunes concernés
		23	Réfléchir à la création éventuelle d'espaces d'accueil dédiés	23.1	Créer un accueil de jeunes/mettre en place une PS jeunes	Communes de Lamoura/Lajoux	Communes de Lamoura/Lajoux	2028	Création/mise à disposition éventuelle de locaux spécifiques pour les jeunes

**Axe 3 : Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence**

THEMATIQUE	ENUE	N° Objectif	Objectifs	N° de l'action	Actions	porteurs(s)	piote(s)	Période de mise en œuvre	Indicateurs de réalisation de l'objectif
Parentalité	Accompagner les parents ou futurs parents dans leur rôle au quotidien	34	Organiser des actions parentalité mutualisées et destinées à l'ensemble des parents du territoire	34.1	Proposer des actions parentalité diversifiées et répondant aux besoins des parents (conférence, café des parents, ateliers...) de façon conjointe pour toucher tous les parents	Toutes les communes	Directeurs de structures coordinatrice	Toute la durée de la CTG	Nombre d'actions proposées, typologie des actions, nombre de parents concernés, nombre de professionnels mobilisés, coût des interventions extérieures
	Améliorer la connaissance des dispositifs parentalité	35	Présenter l'offre de service de la Caf en matière de parentalité	35.1	Présentation des actions et services parentalité déclinés par la CAF aux nouvelles équipes communales à la suite des élections	CAF	CAF	2026	Réalisation de la présentation second semestre 2026, nombre d'élus sensibilisés/communes

**Axe 4 : Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles**

THEMATIQUE	ENJEU	N° Objectif	Objectifs	N° de l'action	Actions	porteurs(s)	Pilote(s)	periode de mise en oeuvre de l'action	Indicateurs de réalisation de l'objectif
<b>Logement</b>	<b>Permettre aux plus modestes et aux saisonniers de se loger sur le territoire</b>	<b>33</b>	Rénover des logements et proposer des logements accessibles		Suite au diagnostic, réaliser les travaux des logements pouvant être rénovés et proposés à des loyers accessibles	Communes de Bois d'Amont et Prémanon	Communes de Bois d'Amont et Prémanon	2026	Réalisation des travaux, nombre de logements rénovés, nombre de logements loués, nombre de personnes logées, montants des loyers appliqués
		<b>33.1</b>							

**Axe 5 : Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap, en lien avec les partenaires**

THEMATIQUE		ENJEU		N-Objectif		Objectifs		N° de l'action		Actions		Porteurs(s)		Plate(s)		Période de mise en œuvre de l'action		Indicateurs de réalisation de l'objectif	
Handicap /Inclusion		Garantir l'accueil et l'intégration de tous les enfants y compris ceux avec des besoins spécifiques		24	Accompagner la montée en compétence des équipes (sensibilisation au handicap, échanges de pratiques)	24.1	Mise en place d'un plan de formation visant à sensibiliser les équipes dans la détection du handicap et à favoriser un accueil de qualité aux enfants porteurs de handicap ou à besoins atypiques	Toutes les communes	DGS/secrétaires de mairies Responsable RH	Toute la durée de la CTG	Nombre de formations, nombre de personnes formées								
				25	Identifier des personnes ressources susceptibles de faire le lien entre les acteurs : familles/collectivités/équipe s/PRH et d'accompagner les parents dans leurs démarches	25.1	Identifier à minima une personne par commune pouvant exercer une fonction support entre tous les acteurs	Toutes les communes	DGS/ secrétaires de mairies Responsable RH	2026	Identification et formation de la personne susceptible d'exercer cette fonction								
		Garantir un accueil de qualité des enfants à besoins spécifiques		26	Organiser des temps d'échanges pour favoriser l'inclusion (école/structures/parents)	26.1	Fécher des temps d'échanges entre professionnels, favoriser le travail en réseau sur le territoire et permettre la mise en place d'outils / de supports. Prevoir des temps d'échanges professionnels/parents	Toutes les communes	Directeurs de structures Ecole	2026	Mise en place de ces temps dédiés : nombre de temps dédiés/fréquence/ thématiques abordées, impact sur la qualité de l'accueil, création d'outils et de support,								
				27	Renforcer les équipes	27.1	Renforcer si besoin le personnel d'animation pour accueillir les enfants porteurs de handicap et/ou à besoins spécifiques	Toutes les communes	Directeurs de structures Ecole	Toute la durée de la CTG	Nombre d'enfants porteurs de handicap ou souffrant de troubles du comportement accueillis/nombre d'heures et d'ETP consacrés au renfort								
		28	Aménager les locaux et /ou acheter le mobilier/le matériel pédagogique adéquat le cas échéant	28.1	Réaliser des travaux, investir dans des outils, des supports d'accompagnement (maillages sensorielles, livres...) mutualisables entre les structures	Toutes les communes	Les communes	Toute la durée de la CTG	Nature des achats effectués, coût, nature des adaptations										

xe 6 : Sécuriser et accompagner les habitants allocataires dans une relation de confiance centrée sur l'accès aux droits et aux services

THEMATIQUE	ENJEU	N° Objectif	Objectifs	N° de l'action	Actions	porteurs(s)	Pilote(s)	periode de mise en oeuvre de l'act.	Indicateurs de réalisation de l'objectif	
Accès aux droits / inclusion numérique / Mobilité	Permettre aux habitants des communes d'accéder aux services et de réaliser leurs démarches administratives	29	Mettre en place ou maintenir les accès numériques au sein des mairies, des médiathèques	29.1	Donner les moyens matériels aux habitants de réaliser des démarches dématérialisées	Toutes les communes	DGS/secrétaires de mairies	Toute la durée de la CTG	Mise à disposition de matériel informatique et maintien du point d'accès	
		30	Assurer une réponse de premier niveau au sein des mairies et orienter les usagers vers les services ad hoc le cas échéant	30.1	Apporter un soutien humain aux personnes en recherche d'information et être en capacité de les orienter	Toutes les communes	DGS/secrétaires de mairies	Toute la durée de la CTG	Mise à disposition de documentation, nombre de personnes accueillies, nombre de personnes accompagnées et/ou réorientées, typologie des demandes	
		31	Financer et promouvoir le service des bénévoles	31.1	Permettre aux habitants non mobile de se rendre dans les services/administrations pour réaliser leurs démarches administratives ou honorer des rendez-vous		EPCI	EPCI	Toute la durée de la CTG	Promotion et financement du service, soutien de l'association dans la recherche de bénévoles
		32	Développer le partenariat avec France Services situé sur la commune des Hauts de Bienne	32.1	Envisager la mise en place de permanences FS sur le territoire		Toutes les communes	Les communes	2026 ?	Mise en place du partenariat, nombre de permanences mises en place, nombre d'habitants accueillis, typologie des demandes

## ANNEXE 4 – MODALITES DE PILOTAGE STRATEGIQUE ET OPERATIONNEL ET SUIVI DE LA CTG

Ces instances de pilotage de la CTG s'appuient sur :

- Un comité de pilotage, chargé de l'impulsion et de la prise de décision, mais aussi garant du suivi du plan d'action découlant du diagnostic partagé ; il est composé de des principaux acteurs décideurs et financeurs représentés à un niveau politique et stratégique. Ce comité se réunit une à deux fois par an ;
- De comités opérationnels, structurés par thématique ou par territoire autour des principaux objectifs prioritaires du plan d'action ; leur rôle est de développer une expertise thématique et de garantir la planification des actions dans les domaines sectoriels qui les concernent. Elles sont composées des représentants des acteurs locaux et les opérateurs à un niveau technique et engageant une forte expertise.

**ANNEXE 5-1 – DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAMOURA EN DATE DU 15 DECEMBRE 2025**

Envoyé en préfecture le 19/12/2025  
 Reçu en préfecture le 19/12/2025  
 Publié le  
 ID : 039-213602752-20251215-251209-DJF

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DE LA COMMUNE DE LAMOURA**

**SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2025 À 18H30**

Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de séances, sous la présidence de M. Antoine DELACROIX, Maire

<b>N° 9275251209</b>	Date de convocation : 9 décembre 2025
<b>Objet : Approbation CTG 2026-2029</b>	<b>Étaient présents :</b> Mmes, Hélène DAVID-HENRIET, Natacha BIGAN, Joséfa CHAUTEMPS, Sophie LHEUREUX, Sandrine DEFFONTAINE, Céline RIETMANN, Sophie LHEUREUX ; MM, Antoine DELACROIX, Fabien STRIPPOLI, Arthur UHLEN, Guillaume VANNIER, Dominique DEVILLERS, Joël GAUTHIER
<b>Conseillers</b> En exercice : 15 Absents : 3 Exprimés : 14	<b>Absents excusés et pouvoirs</b> M. Philippe DEJTER (pouvoir donné à Mme Céline RIETMANN) M. Guillaume TERRAL (pouvoir donné à M. Joël GAUTHIER)
<b>Votes</b> Contre : 0 Pour : 14	<b>Absents</b> M. Francis LESEUR
Abstention : 0	<b>Secrétaire de séance</b> M. Dominique DEVILLERS est nommé secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales ;  
 VU les échanges engagés avec la Caisse d'Allocations Familiales du Jura dans le cadre du renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) ;  
 VU le projet d'axes et le plan d'action 2026-2029 transmis par la CAF du Jura;  
**CONSIDÉRANT** que la CTG a pour objectif d'élaborer un projet stratégique global au bénéfice des familles résidant sur les communes du territoire ;  
**CONSIDÉRANT** que ce dispositif vise à organiser et renforcer la mise en œuvre des politiques locales en matière de petite enfance, enfance-jeunesse, parentalité et animation de la vie sociale ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Approuve les axes stratégiques et le plan d'action de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2026-2029, tels que présentés en annexe,
- Autorise M. le Maire à signer la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales du Jura, ainsi qu'à participer ou se faire représenter aux instances de suivi prévues dans ce cadre,
- Autorise M. le Maire à entreprendre toute démarche utile à la mise en œuvre des actions inscrites dans le plan d'action 2026-2029.

FAIT ET DELIBÉRÉ AU JOUR MOIS ET AN SUSDITS  
 POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,  
 Antoine DELACROIX,



## ANNEXE 5-2 – DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DES ROUSSES EN DATE DU 22 JANVIER 2026

Département du Jura  
Canton de Morez  
**COMMUNE DES ROUSSES**

Délibération n° 2026-1-008

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 22 janvier à 18 H 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, en séance publique, s'est réuni à la salle du conseil municipal de la mairie, sous la Présidence de Christophe MATHEZ, Maire,

**Présents :** MATHEZ Christophe - GALLOIS Delphine - SAMSON Marc - BERTHET Annie - GENRE Annie - DESPREZ Alain - BOURQUI Gilles - JEANNEROD Françoise - GANGNERY Véronique - PAGET-BLANC Bruno - ARBEZ Isabelle - ROUSSEL Olivier - PHILIPPE-GRENIER Sandrine - VAUFREY Sandrine - THOREMBEY Thomas - DOUVRES Sophie - CHAVETNOIR Christelle - AUBRY Benoit - CHÂBLE Morgan - DEMOLY Michel

**Absents :** Gwenaëlle GIDON (pouvoir à Sandrine PHILIPPE-GRENIER) - Robert BONNEFOY (pouvoir à Alain DESPREZ) - Sébastien BENOIT-GUYOD (pouvoir à Sandrine VAUFREY) - Christophe VAZ TEIXEIRA - Sébastien BEGRAND (excusé) - Claire CRETIN - Nicolas LAMY (excusé)

**Secrétaire de séance :** Olivier ROUSSEL

—oooO\$Oooo—

### SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2026-2029 AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU JURA

#### VU

- les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à L. 227-3 du Code de la sécurité sociale ;
- le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 214-1-3 et L. 214-2 ;
- le Code général des collectivités territoriales ;
- l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des Caisses d'Allocations Familiales ;
- la loi n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi ;
- le décret n° 2021-1644 du 14 décembre 2021 relatif à la gouvernance des services aux familles et au métier d'assistant maternel ;
- le décret n° 2025-253 du 20 mars 2025 relatif au schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant ;
- la Convention d'objectifs et de gestion conclue entre l'État et la Caisse nationale des allocations familiales ;
- la délibération du Conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Jura en date du 9 décembre 2025 ;
- le projet de **Convention Territoriale Globale 2026-2029** joint en annexe ;

#### CONSIDÉRANT

- que la Convention Territoriale Globale (CTG) constitue un cadre stratégique et partenarial visant le maintien et le développement des services aux familles sur le territoire ;
- que la CTG permet de coordonner les interventions de la Caf et des collectivités locales dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de la parentalité, de l'accès aux droits et aux services, du logement et de la solidarité ;
- que depuis le 1er janvier 2025, la Commune des Rousses exerce sa compétence d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant et qu'à ce titre, la CTG tient lieu de schéma

Procès de réception en préfecture  
039-213904709-20260122-2026-1-008-01E  
Date de publication : 2026-01-22 10:00:00

pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant, conformément aux dispositions du Code de l'action sociale et des familles ;

- que la signature de la CTG conditionne l'accès aux financements de la Caf, notamment le bonus territoire CTG et le bonus trajectoire de développement ;
- que la convention est conclue pour la période du **1er janvier 2026 au 31 décembre 2029** ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**À l'unanimité,**

**DÉCIDE**

**Article 1 :**

D'approuver la **Convention Territoriale Globale (CTG) 2026-2029**, conclue entre la Caisse d'Allocations Familiales du Jura, les communes des Rousses, de Bois d'Amont, de Prémanon, de Lamoura et de Lajoux, le Syndicat Intercommunal « Les Petites Pousses du Crêt Pela » et la Communauté de Communes de la Station des Rousses, telle qu'annexée à la présente délibération.

**Article 2 :**

D'autoriser Monsieur Christophe MATHEZ, Maire, à signer ladite convention ainsi que tout avenant, document ou acte nécessaire à son exécution.

**Article 3 :**

De dire que les dépenses afférentes à la mise en œuvre des actions relevant de la compétence communale seront inscrites aux budgets correspondants.

**Article 4 :**

De transmettre la présente délibération à Monsieur le Préfet du Jura, à la Caisse d'Allocations Familiales du Jura et à l'ensemble des partenaires signataires.

Délibéré en séance, les jour et an susdits.

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,



Christophe MATHEZ

Date de convocation : 15 janvier 2026

Nombre de conseillers en exercice :	27
Présents :	20
Pouvoir :	3
Abstention :	0
Blancs et nuls :	0
Exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0

## ANNEXE 5-3 – DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOIS D'AMONT EN DATE DU 26 JANVIER 2026

Envoyé en préfecture le 30/01/2026  
Reçu en préfecture le 30/01/2026  
Publié le 26/01/2026  
ID : 039-213900590-20260126-DM202602-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU JURA

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOIS D'AMONT

**Nombre de conseillers**

En exercice : 19  
Présents : 15  
Votants : 17

L'an DEUX MIL VINGT SIX LE VINGT-SIX JANVIER à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle de réunion en lieu et place du lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Michel PUILLET, Maire ;

**Date de la convocation**

15/01/2026

**Présent-e-s** : Mme Pascale ARBEZ DURAND ; Mme Agnès BOUVET-DIT-MARECHAL ; Mme Sophie CART-LAMY ; Mme Lydia CRETIN ; M. Jérôme DRUMÉZ ; Mme Dominique FAUCHEUX ; Mme Christiane GROS ; M. Guy LACROIX ; M. Michel PUILLET ; M. Jean-Marie LACROIX ; Mme Sabine FAIVRE ; Mme Amélie VION ; Mme Véronique CHOTARD ; M. Medhi VANDEL ; M. Hubert MAZELLA.

**Excusé-e-s** : Mme Magali VERNAY ; M. Edouard PROST (donne procuration à M. Guy LACROIX) ; M. Jean-Michel VANINI (donne procuration à Mme Lydia CRETIN)

**Absent** : M. Fabrice JACQUIW

**Secrétaire de séance** : Mme Amélie VION

#### DÉLIBÉRATION N°2026-02

##### Renouvellement de la convention territoriale globale 2026-2029

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2021-079 ayant approuvé la mise en place de la Convention Territoriale Globale (CTG) ;

Vu la Convention Territoriale Globale conclue avec la Caisse d'Allocations Familiales et les communes membres de la Communauté de communes ;

Considérant que la Convention Territoriale Globale constitue le cadre de référence de la politique familiale et sociale menée à l'échelle du territoire ;

**Considérant** que cette convention permet de structurer, coordonner et renforcer les actions en direction des familles, en cohérence avec les besoins identifiés localement ;

**Considérant** que la CTG arrive à échéance et qu'il convient de la renouveler afin d'assurer la continuité des actions engagées ;

**Monsieur le Maire expose :**

La Convention Territoriale Globale a pour objet de définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles, ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est élaboré à partir d'un diagnostic partagé, tenant compte de l'ensemble des problématiques et spécificités du territoire.

La convention vise notamment à :

- Identifier, dans le cadre du diagnostic partagé, les besoins prioritaires et les besoins non satisfaits sur les communes ou à l'échelle de la communauté de communes ;
- Définir un plan d'actions et une programmation permettant d'identifier les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart entre l'offre et les besoins, et de développer des actions nouvelles afin de pérenniser et d'optimiser l'offre de services existante, notamment par la mobilisation de cofinancements ;
- Assurer le suivi de la mise en œuvre du plan d'actions et mesurer les impacts de la démarche sur le territoire.

Il est proposé de renouveler cette convention pour une durée de quatre ans, couvrant la période **2026-2029**, avec la Caisse d'Allocations Familiales et l'ensemble des communes membres de la Communauté de communes.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **D'approuver** le renouvellement de la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales et les communes de la Communauté de communes pour la période 2026-2029 ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document afférent à son exécution ;
- **De dire** que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets correspondants.

**AMPLIATION** sera adressée à Madame la Sous-Préfète, Monsieur le Trésorier du SGC de Saint-Claude et Madame la comptable de la collectivité, CAF, communes membres de la communauté de communes de la station des Rousses.

Fait et délibéré le ans, mois, jours susdits,  
Pour extrait conforme  
Le Maire,  
Michel PUILLET



## ANNEXE 5-4 – DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PREMANON EN DATE DU 15 JANVIER 2026

Envoyé en préfecture le 21/01/2026

Reçu en préfecture le 21/01/2026

Publié le 21/01/2026

ID : 039-213904410-20260115-2026\_005\_D-DE

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PREMANON

Séance du 15 Janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 15 janvier à 18H30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Nolwenn MARCHAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Quorum : 8

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de votants : 10

Date de convocation : le 9/01/2026

PRESENTS : N. MARCHAND, L. MERAT, C. GARNIER, M. NARABUTIN, D. BONNEFOY-CLAUDET, Y. ANDREBE, E. BOBIN, C. ERIZE, S. BOURNY, A. PETIT

EXCUSES : M. VAZ, B. LABOURIER, D. DESWARTE, F. CONRY

Secrétaire de séance : Y. ANDREBE

#### 2026-05 / Approbation de la convention Territoriale Globale avec la CAF du Jura

Le MAIRE rappelle que la Convention Territoriale Globale (CTG) est signée entre la Caisse d'Allocations Familiales du Jura, la Communauté de communes de la Station des Rousses et les communes de Bois d'Amont, Lamoura, Les Rousses et Prémanon.

L'objectif est de développer des actions pertinentes en faveur des allocataires sur l'ensemble d'un bassin de vie, reposant sur un diagnostic partagé avec l'ensemble des collectivités partenaires. La CTG vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles et de tous les allocataires de la CAF dans leur ensemble, ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Cette convention portant sur la période 2021-2025 est arrivée à échéance au 31/12/2025. Elle s'est substituée aux Contrats Enfance Jeunesse (CEJ), qui existaient auparavant avec les différentes collectivités du territoire.

Le Maire présente le plan d'action établi, par thématique : petite enfance, enfance, handicap / inclusion, accès aux droits/inclusion numérique/mobilité, logement et parentalité.

Il rappelle que la CAF a versé en 2025 152 617€ en subventions de fonctionnement pour la crèche et l'ALSH, et 18 505€ de subvention pour les travaux d'aménagement de la cour de la crèche, dans le cadre de cette convention.

E. BOBIN demande comment se porte la crèche.

Le MAIRE lui répond que la reprise de la crèche par la commune en 2022 s'est bien passée, et que depuis lors le service fonctionne très bien. Il explique qu'en termes de fonctionnement, les dépenses sont restées stables à périmètre constant et que l'augmentation de la masse salariale est liée au recrutement de personnel qualifié qui faisait défaut précédemment. Il rappelle les deux points actuels de vigilance au niveau de la crèche : le taux de remplissage lié à la baisse de natalité généralisée et le turnover récemment dans l'équipe (congés maternités, départ en retraite, mutation).

Le Conseil municipal DECIDE, à l'unanimité :

- D'APPROUVER la Convention Territoriale Globale 2026-2029 établie avec la CAF du JURA et les autres collectivités partenaires
- D'AUTORISER le Maire à signer la présente convention
- DE MANDATER le Maire pour signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,  
Prémanon, le 20 janvier 2026

Le Maire,  
N. MARCHAND



**ANNEXE 5-5 – DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAJOUX EN DATE DU 21 JANVIER 2026**

Envoyé en préfecture le 22/01/2026  
Reçu en préfecture le 22/01/2026  
Publié le 22/01/2026  
ID : 039-213902745-20260122-2026\_02-DE

**MAIRIE  
DE LAJOUX  
(Jura)**

02-2026

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un janvier à 18h30, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Hubert MAITRE, Maire.

Nombre de conseillers  
o en exercice : 10  
o présents : 6  
o votants : 10

Date de convocation :  
15/01/2026

**PRESENTS** : Hubert MAITRE, Thierry GRENARD, Edwige MOREL, Denis MIQUEL, Olivier CARNAUD, Hervé REGAD-PELAGRU.

**EXCUSES**: Mathieu LE MOULLEC (A donné pouvoir à Hubert MAITRE)  
Anthony GUIGNE-BOLOGNE (A donné pouvoir à Hervé REGAD-PELAGRU)  
Julien DEFPRADAS (A donné pouvoir à Edwige MOREL)  
Camille PERILLAT (A donné pouvoir à Oliver CARNAUD)

**Secrétaire de séance** : Thierry GRENARD

**02/2026 : CAF – CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)- VALIDATION**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** les échanges engagés avec la Caisse d'Allocations Familiales du Jura dans le cadre du renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) ;

**VU** le projet d'axes et le plan d'action 2026-2029 transmis par la CAF du Jura ;

**CONSIDERANT** que la CTG a pour objectif d'élaborer un projet stratégique global au bénéfice des familles résidant sur les communes du territoire ;

**CONSIDERANT** que le dispositif vise à organiser et renforcer la mise en œuvre des politiques locales en matière de petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité et animation de la vie sociale ;

Les membres du conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les axes stratégiques et le plan d'action de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2026-2029 tels que présentés par la CAF du Jura,
- **AUTORISE** M le Maire à signer la Convention Territoriale Globale avec la CAF du Jura, ainsi qu'à participer ou se faire représenter aux instances de suivi prévues dans ce cadre,
- **AUTORISE** M le Maire à entreprendre toute démarche utile à la mise en œuvre des actions inscrites dans le plan d'action 2026-2029

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le secrétaire de séance  
Thierry GRENARD



Le Maire  
Hubert MAITRE



**ANNEXE 5-7 – DECISION DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL « LES PETITES POUSSES DU CRÊT PELA » EN DATE DU 20 JANVIER 2026**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
LES PETITES POUSSES DU CRÊT PELA**

SÉANCE DU 20 JANVIER 2026 À 18H30

<p><b>N° 2026/13</b> <b>Objet :</b> <b>Approbation des axes CTG</b></p> <p><b>Afférents au comité :</b> En exercice : 6 Absents : 0 Exprimés : 6</p> <p><b>Votes</b> Contre : 0 Pour : 6 Abstention : 0</p>	<p>Date de convocation : 15 janvier 2026</p> <p>Le Comité Syndical du syndicat intercommunal Les Petites Pousses du Crêt Pela légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Guillaume VANNIER</p> <p><b>Étaient présents :</b> Mmes, Edwige MOREL, Céline RIETMANN ; MM, Hubert MAITRE, Thierry GRENARD, Guillaume VANNIER, Fabien STRIPPOLI,</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Mme Edwige MOREL</p>
---	--



**Le comité syndical,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les échanges engagés avec la Caisse d'Allocations Familiales du Jura dans le cadre du renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG),

Vu le projet d'axes stratégiques et le plan d'action 2026-2029 transmis par la Caisse d'Allocations Familiales du Jura,

Considérant que la Convention Territoriale Globale (CTG) a pour objectif l'élaboration d'un projet stratégique global au bénéfice des familles résidant sur le territoire,

Considérant que ce dispositif vise à organiser, coordonner et renforcer la mise en œuvre des politiques locales en matière de petite enfance, d'enfance-jeunesse, de parentalité et d'animation de la vie sociale,

Considérant l'intérêt pour le syndicat de s'inscrire pleinement dans cette démarche partenariale avec la Caisse d'Allocations Familiales du Jura,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical décide :**

**Article 1 :**

Les axes stratégiques et le plan d'action de la Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période 2026-2029, tels que présentés, sont approuvés.

**Article 2 :**

M. le Président est autorisé à signer la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales du Jura, ainsi que tout document s'y rapportant.

**Article 3 :**

M. le Président est autorisé à participer ou à se faire représenter aux instances de suivi et de pilotage prévues dans le cadre de la CTG.

**Article 4 :**

M. le Président est autorisé à entreprendre toute démarche utile à la mise en œuvre des actions inscrites dans le plan d'action 2026-2029.

FAIT ET DELIBÉRÉ AU JOUR MOIS ET AN SUSDITS  
POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Président,  
Guillaume VANNIER



#### **4.8 CTG Station des Rousses**

Les administrateurs ont été destinataires du document contractuel de la Convention CTG (Convention Territoriale Globale) (annexe 11), afin qu'ils puissent donner mandat à la Présidente et au Directeur pour la signature.

Aucune remarque n'étant formulée, **Madame la Présidente** propose de passer au vote.

Le vote donne les résultats suivants :

- Nombre de votants : 18 dont 2 pouvoirs
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 18 dont 2 pouvoirs

#### ***DECISION***

**A L'UNANIMITE**, le Conseil d'administration donne mandat à la Présidente et au Directeur pour la signature d'une Convention Territoriale Globale avec :

- **La Communauté de Communes Station des Rousses avec les communes Des Rousses, Lamoura, Bois d'Amont, Prémanon, Lajoux et le syndicat intercommunal les Petites Pousses du Crêt Pela pour une durée de 4 ans (2026/2029).**

#### **4.9 CTG Champagnole Nozeroy Jura**

Les administrateurs ont été destinataires du document contractuel de la Convention CTG (Convention Territoriale Globale) (annexe 12), afin qu'ils puissent donner mandat à la Présidente et au Directeur pour la signature.

**Monsieur BONNOT** rejoint la séance.

Le nombre de voix à retenir à cet instant précis est de 19 (17 votants + 2 pouvoirs).

Aucune remarque n'étant formulée, **Madame la Présidente** propose de passer au vote.

**ANNEXE 5-6 – DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES STATION DES ROUSSES EN  
DATE DU 04 FEVRIER 2026**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DE LA STATION DES ROUSSES  
HAUT-JURA**

Mis en ligne le :  
Auteur : N. MARCHAND,  
Président de la CCSR

Envoyé en préfecture le 19/02/2026  
Reçu en préfecture le 19/02/2026  
Publié le  
ID : 039-24390354-20260204-DEL2026\_009-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS**

**Séance du 04 février 2026 au siège  
de la Communauté de communes**

Nombre de délégués : 22  
Nombre de délégués en exercice : 22  
Nombre de délégués présents : 16  
Nombre de votants : 20

**Date de convocation : 29 janvier 2026**

**Secrétaire de séance : Benoît AUBRY**

**PRÉSENTS** : Benoît AUBRY, Sébastien BENOIT-GUYOD, Anne BERTHET, Robert BONNEFOY, Dominique BONNEFOY-CLAUDET, Antoine DELACROIX, Delphine GALLOIS, Catherine GARNIER, Christiane GROS, Nolwenn MARCHAND, Christophe MATHEZ, Marc NARABUTIN, Bruno PAGET-BLANC, Sandrine PHILIPPE-GRENIER, Michel PUILLET, Sandrine VAUFREY.

**EXCUSÉS AVEC POUVOIR** : Medhi VANDEL (pouvoir à Antoine DELACROIX), Jean-Michel VANINI (pouvoir à Michel PUILLET), Christophe VAZ-TEIXEIRA (pouvoir à Nolwenn MARCHAND), Amélie VION (pouvoir à Christiane GROS).

**EXCUSÉS** : Claire CRETIN, Philippe DEJTER.

**Délibération n°2026/009  
Convention Territoriale Globale (CTG)**

M. le Président explique que la convention territoriale globale est arrivée à échéance en 2025. Ainsi, une nouvelle convention a été rédigé pour la période de 2026 à 2029 (annexe n°9). Rappelons que la CTG est une démarche partenariale entre la Caisse d'Allocations Familiales du Jura, la Communauté de communes de la Station des Rousses et les communes de Bois d'Amont, Lamoura, Les Rousses et Prémanon.

La majorité du plan d'actions concerne les communes. Cela étant, il y a également les questions de mobilité, du logement et de l'habitat qui sont du ressort de la Communauté de communes. Cette CTG sera ensuite soumise à chaque conseil municipal. Les actions concernent les domaines suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, handicap, parentalité, accès aux droits / inclusion numérique (dont la partie mobilité concerne la CCSR), logement et habitat (du ressort de la CCSR).



Après en avoir délibéré, Conseil communautaire **AUTORISE** à l'unanimité M. Le Président à signer cette nouvelle Convention Territoriale Globale.

Le Président,

Le secrétaire de séance,

Nolwenn MARCHAND

M. Benoît AUBRY





-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS**  
-----

**Séance du 04 février 2026 au siège  
de la Communauté de communes**

Nombre de délégués : 22  
Nombre de délégués en exercice : 22  
Nombre de délégués présents : 16  
Nombre de votants : 20

**Date de convocation : 29 janvier 2026**

**Secrétaire de séance : Benoît AUBRY**

**PRÉSENTS** : Benoît AUBRY, Sébastien BENOIT-GUYOD, Annie BERTHET, Robert BONNEFOY, Dominique BONNEFOY-CLAUDET, Antoine DELACROIX, Delphine GALLOIS, Catherine GARNIER, Christiane GROS, Nolwenn MARCHAND, Christophe MATHEZ, Marc NARABUTIN, Bruno PAGET-BLANC, Sandrine PHILIPPE-GRENIER, Michel PUILLET, Sandrine VAUFREY.

**EXCUSÉS AVEC POUVOIR** : Medhi VANDEL (pouvoir à Antoine DELACROIX), Jean-Michel VANINI (pouvoir à Michel PUILLET), Christophe VAZ-TEIXEIRA (pouvoir à Nolwenn MARCHAND), Amélie VION (pouvoir à Christiane GROS).

**EXCUSÉS** : Claire CRETIN, Philippe DEJTER.

**Délibération n°2026/010**  
**Motion de soutien pour la liberté locale  
et les moyens d'agir des communes**

M. Le Président présente la motion de soutien soumise par l'AMF suite au 107<sup>e</sup> Congrès des maires de France, ou l'AMF a réaffirmé que la liberté locale est incontournable pour le pays, et qu'elle ne peut exister sans garanties juridiques et financières.

L'AMF a fait des propositions concrètes en ce sens. A l'heure où le budget est encore en discussion, et le projet de texte sur la décentralisation est en cours d'élaboration, il est utile de poursuivre cette mobilisation collective en faveur de la liberté locale.

La motion est la suivante :

**Motion de soutien pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes**

La liberté locale est la condition d'une démocratie vivante et d'une action publique efficace. Or la liberté locale, et les moyens dont disposent les collectivités pour mettre en œuvre leurs politiques à destination des habitants, sont mis à mal par un Etat toujours plus centralisateur, qui ne se réforme pas. **Ce centralisme, qui éloigne la décision et l'action publique des citoyens, est pourtant l'une des causes des problèmes du pays, y compris des finances publiques.**

À l'occasion du 107<sup>e</sup> Congrès des maires, l'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité a lancé un appel à la liberté locale, à partir de principes qui en garantissent l'effectivité, ainsi que de propositions concrètes. **La Communauté de communes de la Station des Rousses partage ces propositions pour redonner immédiatement du pouvoir d'agir aux communes et intercommunalités, par :**

- **La libre administration des collectivités.** Elle implique de renoncer à toute tutelle de l'Etat ou d'une autre collectivité ;
- **L'autonomie financière et fiscale,** donc la compensation intégrale des compétences transférées et la redéfinition des ressources propres qui doivent être prépondérantes dans les ressources des collectivités ;
- **La subsidiarité,** qui confie par principe à l'échelon le plus proche du citoyen le pouvoir de décision. Pour les communes, la subsidiarité implique la protection de la clause de compétence générale. Le respect de la subsidiarité exclut également toute « différenciation » des compétences entre collectivités d'une même catégorie.

**La Communauté de communes de la Station des Rousses s'oppose à toute mesure qui contreviendrait à ces principes fondamentaux.**

Par ailleurs, pour retrouver du pouvoir d'agir immédiatement, la Commune adopte les propositions de l'AMF sur :

Envoyé en préfecture le 24/02/2026  
Reçu en préfecture le 24/02/2026  
Publié le 24/02/2026  
ID : 039-243900354-20260204-DEL2026\_010-DE

- Le **pouvoir réglementaire local**, pour adapter les textes aux réalités locales et alléger le poids des normes nationales,
- **Un moratoire sur toute nouvelle contrainte** qui réduirait les moyens d'action des communes,
- **Une réduction des normes et un allègement des procédures inutilement complexes et coûteuses**, notamment en termes d'urbanisme et de commande publique, afin de débloquer les projets. Faire un projet devrait être plus simple, plus rapide et moins onéreux en 2025 qu'il y a 20 ans, et pourtant, c'est l'inverse qui se produit.

Enfin, le **pouvoir d'agir implique des moyens. L'Etat doit tenir sa parole**. Dans le projet de budget présenté pour 2026, cela impose :

- La suppression du DILICO, qui ne devait être instauré que pour un an mais qui serait finalement reconduit et aggravé ;
- La suppression de la réduction de la compensation des impôts économiques supprimés, qui avait pourtant été annoncée comme garantie "à l'euro près" ;
- La suppression des modifications du FCTVA, qui doit demeurer un remboursement ;
- La suppression des coupes budgétaires envisagées dans la mission Outre-mer ;
- La suppression du gel de la DGF et des baisses de crédits dédiés aux collectivités ;
- La suppression de l'augmentation des cotisations CNRACL, qui n'est pas le seul moyen de rétablir son équilibre financier

Les communes et intercommunalités ont démontré leur solidité au cours de ce mandat face à toutes les crises. Notre Nation a besoin d'un Etat fort sur ses missions essentielles et de communes libres. **A l'heure où le pays traverse une nouvelle crise, politique et budgétaire, il est urgent de régénérer l'action publique et la démocratie par la liberté locale et la confiance.**



Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **ADOpte** à l'unanimité, cette motion de soutien pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes.

Le Président,

Le secrétaire de séance,

Nolwenn MARCHAND

M. Benoît AUBRY





- Contrat : Abonnement annuel monétique billetterie EMP  
Cocontractant : VIVATICKET
- Contrat : Tour de cou pour Transju'jeunes  
Cocontractant : INDYANNA PUB
- Contrat : Licences microsoft 365  
Cocontractant : DISTRI-MATIC FC
- Contrat : Changement des extincteurs - EMP  
Cocontractant : CASI
- Contrat : Fonctionnement skibus décembre 2025  
Cocontractant : TRANSARC
- Contrat : Matériel de caisse – Bistrot polaire  
Cocontractant : SAS DISTRIMATIC
- Contrat : Location machine à café – Bistrot polaire  
Cocontractant : TECHNICAFFÉ

Prix TTC : 2 228.63 €

Prix TTC : 4 020.00 €

Prix TTC : 6 877.20 €

Prix TTC : 4 862.03 €

Prix TTC : 28 055.09 €

Prix TTC : 4 801.47 €



Prix TTC : 1 548.00 €

Le Président,

Le secrétaire de séance,

Nolwenn MARCHAND

M. Benoît AUBRY



-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
-----

Séance du 04 février 2026 au siège  
de la Communauté de communes

Nombre de délégués : 22  
Nombre de délégués en exercice : 22  
Nombre de délégués présents : 16  
Nombre de votants : 20

Date de convocation : 29 janvier 2026

Secrétaire de séance : Benoît AUBRY

**PRÉSENTS** : Benoît AUBRY, Sébastien BENOIT-GUYOD, Annie BERTHET, Robert BONNEFOY, Dominique BONNEFOY-CLAUDET, Antoine DELACROIX, Delphine GALLOIS, Catherine GARNIER, Christiane GROS, Nolwenn MARCHAND, Christophe MATHEZ, Marc NARABUTIN, Bruno PAGET-BLANC, Sandrine PHILIPPE-GRENIER, Michel PUILLET, Sandrine VAUFREY.

**EXCUSÉS AVEC POUVOIR** : Medhi VANDEL (pouvoir à Antoine DELACROIX), Jean-Michel VANINI (pouvoir à Michel PUILLET), Christophe VAZ-TEIXEIRA (pouvoir à Nolwenn MARCHAND), Amélie VION (pouvoir à Christiane GROS).

**EXCUSÉS** : Claire CRETIN, Philippe DEJTER.

Délibération n°2026/012  
Rapport des délégations du Président

M. le Président donne compte-rendu des délégations signées depuis la dernière séance du Conseil communautaire :

- Certificat administratif - Virement de crédit de 50 € en augmentation des crédits au chapitre 67 et en diminution des crédits au chapitre 011 pour régularisation d'écritures budget Espace des mondes polaires.
- Convention d'occupation du domaine public avec le département du Jura pour la réalisation et l'entretien d'aménagement de sécurité (Panneaux sens unique provisoire RD29E3 – Commune de Lamoura)
- Conventions annuelles organisant l'activité « chiens de traîneaux » sur le domaine nordique de la Station des Rousses
- Convention de partenariat avec l'Ecole de Ski Internationale – La Boite à Montagne pour le damage au village vacances de Lamoura

Le Président,

Le secrétaire de séance,

Nolwenn MARCHAND

M. Benoît AUBRY

